

**Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 29 mars 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf mars, le conseil municipal s'est réuni en visioconférence, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 23 mars 2021.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - M. Hakim SABRI - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Hasni BEN-REDJEB - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Thierry CHASTAGNER - M. Lionel PICOLLET - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL - Mme Sandra KRIEF - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - M. Yann MONGABURU - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - Mme Chloé LE BRET - Mme Laura PFISTER - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - M. Nicolas PINEL - M. Olivier SIX - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - M. Olivier NOBLECOURT

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Isabelle PETERS donne pouvoir à M. Nicolas BERON PEREZ de 15H05 à 15H30
M. Nicolas KADA donne pouvoir à M. Pierre-André JUVEN de 23H55 à 00H35
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX de 23H45 à 00H35
M. Claus HABFAST donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT de 19H à 20H25
M. Jérôme SOLDEVILLE donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ de 21H12 à 00H35
M. Lionel PICOLLET donne pouvoir à M. Gilles NAMUR de 22H30 à 00H35
Mme Sylvie FOUGERES donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ de 17H50 à 20H48
Mme Barbara SCHUMAN donne pouvoir à Mme Annabelle BRETTON de 15H05 à 15H42 et de 21H40 à 00H35
Mme Céline DESLATTES donne pouvoir à Mme Céline MENNETRIER de 15H05 à 15H38
M. Luis BELTRAN-LOPEZ donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 22H30 à 00H35
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Alain CARIGNON de 17H50 à 00H35
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à M. Thierry CHASTAGNER de 15H05 à 16H37
Mme Anne-Sophie OLMOS donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 15H05 à 17H10 puis de 22H à 00H35
M. Antoine FLECHET donne pouvoir à M. Antoine BACK de 15H05 à 18H43
Mme Karen LORINQUER donne pouvoir à Mme Emilie CHALAS de 15H05 à 00H35

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Olivier BERTRAND ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

Ouverture de séance à 15h05.

Monsieur BERTRAND est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Discours introductif de M. le Maire, président de séance.

M. le Maire, ainsi que l'ensemble du conseil municipal ont une pensée pour l'ensemble du personnel médical engagé dans la crise de la COVID-19 depuis 1 an, ainsi que pour la famille de l'institutrice du groupe scolaire Jules Ferry qui est décédée tragiquement le jeudi 25 mars 2021.

Questions orales :

- Question orale de Mme CHATELAIN-ROCHE, Non-inscrite, concernant un projet immobilier au 25 quai Jongkind.

Réponse de M. le Maire.

- Question orale de Mme CHALAS pour le groupe Nouveau Regard concernant la création d'un groupe de travail transpartisan sur le projet de piétonisation du quartier Sainte Claire Notre Dame.

Réponse de M. le Maire.

- Question orale de M. CARIGNON pour le groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre concernant la désorganisation de la gestion municipale.

Réponse de M. le Maire.

- Question orale de Mme CENATIEMPO pour le groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés concernant la rénovation énergétique des bâtiments de la ville.

Réponse de M. le Maire.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 8 mars 2021 a été adopté à l'unanimité après une demande de modification soumise par Mme CHALAS pour le groupe Nouveau Regard.

DELIBERATION N° 1-(24938) - RENDU ACTE - Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020.

Intervention(s) : Mme CHALAS, M. JUVEN.

Il est rendu acte des décisions prises par M. le Maire en application de ces délégations de pouvoir.

DELIBERATION N° 2-(23962) - FINANCES - Budget primitif 2021 : vote des taux d'imposition

Intervention(s) : M. SABRI, M. CARIGNON, M. NOBLECOURT, M. BEN-REDJEB, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme CHALAS, M. KADA, Mme BELAIR, Mme BRETTON, M. le Maire.

**M. le Maire suspend la séance à 18H23.
Reprise de la séance à 18H43.**

**Un amendement est déposé par M. NOBLECOURT, celui-ci est repoussé :
Pour : 6 - Contre : 45 Grenoble en commun + 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 1 Non-Inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non-Inscrit (M. BEN-REDJEB).**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de voter, pour 2021, les taux d'imposition suivants :

- **Taxe sur le foncier bâti : 52,63 %**
- **Taxe sur le foncier non bâti : 84,42 %**

Délibération : Adoptée

Pour : 45

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard +1 Non-Inscrit (M. BEN-REDJEB)

Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-Inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 3-(25162) - FINANCES - Budget primitif 2021 - Budget principal

Intervention(s) : M. SABRI, M. CARIGNON, M. NOBLECOURT, M. BEN-REDJEB, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme CHALAS, M. KADA, Mme BELAIR, Mme BRETTON, M. le Maire.

**Un amendement est déposé par M. NOBLECOURT, celui-ci est repoussé :
Pour : 3 - Contre : 45 Grenoble en commun + 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard + 1 Non-Inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non-Inscrit (M. BEN-REDJEB).**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2021 du budget principal qui s'équilibre à hauteur de
268 213 614 € en section de fonctionnement
94 687 160 € en section d'investissement,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle maximale au budget annexe Activités économiques d'un montant de 2 434 992 €,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle maximale au budget annexe Locaux culturels d'un montant de 1 052 763 €,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle maximale au budget annexe Selfs d'un montant de 915 130 €,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle maximale au budget annexe Cuisine centrale d'un montant de 766 120 €,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle maximale au budget annexe Mistral Eaux Claires d'un montant de 31 383€,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle maximale au budget de la Régie Lumière d'un montant de 2 402 943 €,
- de procéder à la constitution de provisions semi-budgétaire pour un montant de 400 000 €, selon le détail suivant :
 - 200 000 € au titre du PAE Châtelet
 - 200 000 € pour le rachat de places de parking de la ZAC Flaubert.

Délibération : Adoptée

Pour : 46

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard
Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-Inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

DELIBERATION N° 4-(25163)- FINANCES - Budget primitif 2021 - Budgets annexes

Intervention(s) : M. SABRI, M. CARIGNON, M. NOBLECOURT, M. BEN-REDJEB, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme CHALAS, M. KADA, Mme BELAIR, Mme BRETTON, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2021 du budget annexe Activités économiques qui s'équilibre à hauteur de :

3 547 455 euros en section d'exploitation, pour une subvention maximale en provenance du budget principal de 2 434 992 euros,
2 212 838 euros en section d'investissement.

- d'approuver le budget primitif 2021 du budget annexe Locaux culturels qui s'équilibre à hauteur de :

1 166 562 euros en section d'exploitation, pour une subvention maximale en provenance du budget principal de 1 052 763 euros,

1 166 162 euros en section d'investissement.

- d'approuver le changement de dénomination du budget annexe Self Clémenceau devenant Selfs et d'approuver le budget primitif 2021 de ce budget annexe Selfs qui s'équilibre à hauteur de :

1 200 395 euros en section de fonctionnement, pour une subvention maximale en provenance du budget principal de 915 130 euros,

99 790 euros en section d'investissement.

**- d'approuver le budget primitif 2021 du budget annexe Cuisine centrale qui s'équilibre à hauteur de :
7 004 062 euros en section de fonctionnement, pour une subvention maximale en provenance du budget principal de 766 120 euros,**

1 077 409 euros en section d'investissement.

- d'approuver le budget primitif 2021 du budget annexe Mistral Eaux Claires qui s'équilibre à hauteur de :

1 359 383 euros en section de fonctionnement, pour une subvention maximale en provenance du budget principal de 31 383 euros,

1 329 153 euros en section d'investissement.

Délibération : Adoptée

Pour : 46

**Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard
Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-Inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

DELIBERATION N° 5-(25164) - FINANCES - Budget primitif 2021 - Régie Lumière

Intervention(s) : M. SABRI, M. CARIGNON, M. NOBLECOURT, M. BEN-REDJEB, Mme ROCHE, Mme CHALAS, M. KADA, Mme BELAIR, Mme BRETTON, M. PIOLLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2021 ainsi que la maquette budgétaire de la régie Lumière qui s'équilibre à :

2 503 343 euros en section de fonctionnement,

2 837 400 euros en section d'investissement.

- dire que ce budget est financé notamment par une subvention du budget principal de la ville d'un montant de 2 402 943 euros.

Délibération : Adoptée

Pour : 46

**Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard
Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-Inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)**

DELIBERATION N° 6-(25346) - ENVIRONNEMENT - Contribution de la ville de Grenoble au plan d'actions territorial 2021- 2023 pour la qualité de l'air.

Intervention(s) : M. JUVEN, M. NAMUR, Mme CHALAS, Mme CENATIEMPO, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. BEN-REDJEB, Mme BOER, M. CARIGNON, M. SIX, M. le Maire.

Un amendement est déposé par le groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés et sous amendé oralement par le groupe Grenoble en commun, celui-ci est adopté :

Pour : 49 - Contre : 3 Nouveau Regard - Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 1 Non-Inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de contribuer et de s'impliquer dans la mise en œuvre de toutes les actions permettant d'une part, d'améliorer la qualité de l'air pour tendre vers les seuils préconisés par l'Organisation Mondiale de la Santé (NO2 et particules) et d'autre part de réduire les émissions territoriales de gaz à effet de serre, conformément aux objectifs du plan climat métropolitain (-65% de GES en 2030 par rapport à 1990) ; la signature de la « charte d'engagement des communes 2020-2026 » proposée par la Métropole dans le cadre de son Plan climat air énergie viendra confirmer l'implication de la Ville et sa contribution locale aux objectifs de lutte contre le changement climatique ;

- d'agir sur la qualité de l'air au travers de l'ensemble des politiques publiques menées sur le territoire, en mobilisant ses partenaires, en les accompagnant, et en menant des actions sur son champ de compétence ;

- d'affirmer en ce sens une ambition forte en matière de qualité de l'air, et de s'engager avec les acteurs du territoire sur cette thématique, et plus particulièrement :

- de confirmer son souhait d'une mise en place par la Métropole, le SMMAG et l'ensemble des partenaires du territoire, le plus rapidement possible, d'une Zone à Faibles Émissions tous véhicules sur son territoire. Cette ZFE devra être soutenue par des mesures d'accompagnement fortes pour les ménages, et en priorité pour les ménages modestes ou très modestes. Ces mesures viseront par ordre de priorité à inciter les ménages à la démotorisation via des actions permettant l'incitation au report modal, au changement de la motorisation de leur véhicule du thermique vers le gaz ou l'électrique, et enfin à l'acquisition d'un véhicule très peu émetteur et compatible avec la mise en place de la ZFE ;**
- de viser sur le territoire communal une interdiction du Diesel entre 2026 et 2028 (fin des CQA2) puis d'accélérer la transition vers l'objectif de 0 énergie fossile à horizon 2030 et de porter cette ambition dans les instances partenariales, cet échéancier restera en effet à travailler de manière partenariale avec l'État, la Métropole et les autres communes ;**
- de saisir le SMMAG pour que les infrastructures prévues au PDU à Grenoble soient bien réalisées dans les délais prescrits par ce document ;**
- de saisir le SMMAG pour que soit mise en œuvre de la gratuité des Transports en commun pour les plus modestes et que soit lancée également une étude précise et complète pour la mise en place de gratuités totales du réseau les week-ends ;**
- de saisir l'État et AREA à mettre sans tarder en place la voie réservée aux transports en commun sur l'A480 jusqu'à l'échangeur Louise Michel tel que préconisé par le Commissaire enquêteur lors de l'enquête publique de l'A480 et du Rondeau ;**
- d'établir un diagnostic avec la Métropole de Grenoble du nombre actuel de véhicules dits SUV (sur la base d'une définition partagée et précise) sur le territoire ainsi qu'une projection sur les dix années à venir ;**
- d'évaluer l'impact environnemental, énergétique, social, sanitaire et en termes de sécurité routière de ces véhicules sur le territoire ;**

- d'étudier puis mettre en œuvre le cas échéant en lien avec la Métropole une série de dispositions désincitatives à l'achat et à la possession de SUV via par exemple une tarification spécifique du stationnement sur voirie pour ce type de véhicules
- de mettre en place dans son champ d'action des mesures d'accompagnement et d'amélioration de la qualité de l'air, afin de participer, accompagner et contribuer efficacement à des actions engagées par les partenaires et plus particulièrement :
- de participer activement à la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère devant être approuvé au 31 mars 2022 ;
 - de mettre en place d'ici le mois de septembre 2021 un dispositif d'aide financière complémentaire aux aides de l'État de la Métropole, en vue d'accompagner les ménages, et en particulier les ménages modestes et très modestes, vers le changement de leurs dispositifs de chauffage au bois, ceci afin de viser 100 % de renouvellement des dispositifs non performant sur cinq ans. Ce dispositif d'aide garantira notamment la gratuité totale du changement de dispositif de chauffage pour les ménages très modestes. Il se verra allouer en année courante la somme d'environ 40 000 € ;
 - en association avec les partenaires Métropole et ALEC de mener des campagnes de communication et de sensibilisation concernant le changement des dispositifs de chauffage au bois et de mobiliser les équipements et moyens municipaux en ce sens, au plus près des grenoblois·e·s concerné·e·s ;
 - de poursuivre l'adaptation de sa flotte de véhicules en continuant à réduire le nombre d'unités et en organisant sa transition énergétique pour réduire la part des énergies fossiles et être en conformité avec la ZFE VUL-PL Métropolitaine et son objectif de 0 Diesel en 2025 ;
 - de contribuer au renforcement du réseau de recharge électrique et GNV disponible à Grenoble, en lien avec la Métropole et GEG en étudiant les opportunités d'installations de bornes de recharge sur le patrimoine municipal ;
 - de lancer une étude complète sur la politique tarifaire du stationnement notamment au regard des enjeux de justice sociale et environnementale et de prévoir la conformité avec les orientations du PDU ;
 - de lancer en lien avec la Métropole une étude sur le plan de circulation de Grenoble visant à analyser les scénarios possibles pour limiter le trafic de transit dans les quartiers de Grenoble à horizon 2023 ;
 - de soutenir la coopérative locale proposant un service d'autopartage à Grenoble en poursuivant la gratuité totale du stationnement (fixe et free floating), en augmentant si nécessaire le nombre de places et de véhicules et en déployant un plan de communication spécifique ;
 - de confirmer la pérennisation de la totalité des pistes Tempovélos déployées en 2020 avec la Métropole via l'exercice du pouvoir de police de la circulation ; de contribuer au plan vélo de la Métropole et du SMMAG afin de permettre d'achever le premier réseau Chronovélo puis de doubler ce réseau à Grenoble ;
 - de mettre si nécessaire à disposition de nouvelles places de stationnement pour des offres vélos ou trottinettes de Freefloating ;
 - de poursuivre les dynamiques de piétonisation et de requalification engagées entre 2018 et 2020 au cœur de ville dans le quartier Antiquaires-Halles-Notre-Dame, Bressieux, et d'engager des études sur la requalification, l'embellissement et l'apaisement des Berges de l'Isère ;
 - de prévoir une délibération cadre spécifique sur le projet des rues écoles porté avec la Métropole lors d'un Conseil municipal avant l'été 2021 ;
 - de poursuivre le déploiement de vélos de service et le forfait mobilités durable pour les agent·e·s de la Ville.

Délibération : Adoptée

Pour : 49

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Abstention(s) : 3 Nouveau Regard + 1 Non-Inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE)

**M. le Maire suspend la séance à 21H34.
Reprise de la séance à 21H50.**

DELIBERATION N° 7-(24811) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession à l'euro symbolique à Grenoble-Alpes Métropole de parcelles nécessaires au projet de création d'une station Gaz Naturel pour Véhicule (GNV) à proximité du Marché d'Intérêt National (MIN) de Grenoble

Intervention(s) : M. JUVEN, M. NAMUR, Mme CHALAS, Mme CENATIEMPO, Mme CHATELAIN-ROCHE, M. BEN-REDJEB, Mme BOER, M. CARIGNON, M. SIX, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la cession à l'euro symbolique à Grenoble-Alpes Métropole de la parcelle cadastrée section EO n°67 et de l'emprise à détacher de la parcelle cadastrée section EO n°68 ;**
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette cession et notamment l'acte de transfert de propriété des parcelles précitées.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 8-(25060) - PERSONNEL MUNICIPAL - Forfait Mobilité Durable.

Intervention(s) : M. PINEL, M. MERIAUX.

Un amendement est présenté oralement par M. PINEL, celui-ci est repoussé :

Pour : 6 - Contre : 45 Grenoble en commun - Abstention(s) : 3 Nouveau Regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-Inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non-Inscrit (M. BEN-REDJEB).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la mise en œuvre du forfait mobilités durables pour encourager les déplacements domicile-travail en vélo et/ou covoiturage.**

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

DELIBERATION N° 9-(25231) - PREVENTION SECURITE - Lancement des travaux des assises de la nuit.

Intervention(s) : Mme TAVEL, Mme ROCHE, M. BEN-REDJEB, M. CARIGNON, M. le Maire, M. BOUZEGHOUB, Mme CHALAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le lancement des travaux des assises de la nuit.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés

VOEU N° 92-(25619) - VOEU - Pour un plan national de sortie de l'élevage intensif – déposé par le groupe Grenoble en commun.

Intervention(s) : Mme KRIEF, Mme CHALAS, M. BEN-REDJEB, M. CARIGNON.

C'est pourquoi le conseil municipal de la Ville de Grenoble demande au Gouvernement l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan de sortie de l'élevage intensif visant :

- **la suspension par moratoire des nouvelles constructions et des extensions de bâtiments existants destinés à élever des animaux sans accès au plein air ;**
- **la mise en oeuvre de mesures nationales visant notre autonomie en protéines végétales ;**
- **le soutien au développement de la végétalisation de l'alimentation dans la restauration collective publique ou privée ;**
- **l'accompagnement des filières dans cette transition par des aides à la reconversion vers des systèmes moins intensifs et vers des productions alternatives.**

Voeu : Adopté

Pour : 46

Contre : 3 Nouveau Regard

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-Inscrit (M. BEN-REDJEB).

VOEU N° 93-(25620) - VOEU - Une politique de la ville ambitieuse, moteur du plan de relance – déposé par le groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés et amendé par le groupe Grenoble en commun.

Un amendement est présenté oralement par Mme MARTIN, celui-ci est adopté :

Pour : 48 - Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3

Nouveau Regard – Abstention(s) : 1 Non-Inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non-Inscrit (M. BEN REDJEB).

Le conseil municipal de Grenoble demande donc au gouvernement :

- Un plan d'investissement, par des subventions publiques, au profit des investissements dans les territoires de la politique de la Ville et la mise en place de comités d'évaluation de l'utilisation de ces crédits pilotés par les élus locaux et les préfets en lien avec les habitants. Ainsi qu'une concertation nationale pour refondre le déploiement budgétaire de la politique de la ville en inscrivant ses crédits dans le droit commun des politiques publiques. Ce plan doit être décliné sur 3 piliers.

- Un plan massif de construction et de rénovation des logements publics via des subventions publiques aux bailleurs sociaux.

- **Un plan de renforcement des services publics d'éducation, de formations et plus particulièrement d'implantation de services de proximité dans le domaine de la santé.**
- **Un plan d'incitation à l'implantation d'activités, sur des crédits issus du Plan de Relance, afin de lutter contre le chômage de masse.**

Voeu : Adopté à l'unanimité

Pour : 48

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard + 1 Non-Inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non-Inscrit (M. BEN REDJEB)

VOEU pour un statut de candidat à la Présidence de la République déposé par le groupe Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre :

Intervention(s) : M. CARIGNON, Mme CHALAS, M. CARROZ.

Voeu : repoussé

Pour : 6 – Contre : 45 Grenoble en Commun + 3 Nouveau Regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-Inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non-Inscrit (M. BEN REDJEB).

DELIBERATION N° 10-(24927) - POLITIQUE DE LA VILLE - Programmation financière du Contrat de Ville 2021 - Affectation des montants proposés par la Ville – Avenants financiers dans le cadre du contrat de Ville.

Intervention(s) : M. PINEL, M. BOUZEGHOUB, Mme CHALAS, Mme MARTIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la programmation financière du Contrat de Ville 2021 et l'annexe 1 jointe à la délibération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention relative à la perception de recettes liées à la programmation financière du Contrat de Ville 2021.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération,**
- **de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal.**

Délibération : Adoptée

Pour : 35

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

Abstention(s) : 3 Nouveau Regard + 1 Non-Inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non-Inscrit (M. BEN-REDJEB).

Ne prend pas part au vote : 1 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés (M. BOUZEGHOUB).

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : Mme BRETTON, M. BERON-PEREZ, Mme AGOBIAN, Mme MENNETRIER, M. WAZIZI, Mme BACHER, Mme LHEUREUX, Mme PANTEL, Mme TAVEL, M. BACK, Mme DESLATTES, M. PICOLLET.

DELIBERATION N° 11-(25069) - PREVENTION SECURITE - Convention visant au développement d'un plan de sécurisation en partenariat avec l'Etat et l'espace commercial Grand'Place.

Intervention(s) : M. CARIGNON, Mme CHALAS, Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme TAVEL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention partenariale relative à la sécurisation de l'espace commercial GRAND PLACE et ses abords immédiats.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 12-(25114) - PREVENTION SECURITE - Signature d'une convention entre la ville de Grenoble, la Direction départementale de la Sécurité Publique et SOS Médecins de Grenoble relative à la gestion de l'ivresse publique manifeste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la ville de Grenoble, l'Etat (Direction départementale de la sécurité publique) et SOS Médecins Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 13-(25067) - PREVENTION SECURITE - Versement d'une subvention dans le cadre de la Convention pluriannuelle entre la Ville de Grenoble et la Régie de quartier Villeneuve-Village Olympique - avenant financier - année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à la Régie de Quartier Villeneuve /Village Olympique, au titre de l'année 2021, une subvention de 220 000 € pour le dispositif de "médiation de nuit" sur le Village Olympique,
- d'approuver les termes de l'avenant financier joint à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Abstention(s) : 3 Nouveau Regard.

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : M. BACK, Mme DESLATTES, Mme PANTEL, M. PICOLLET.

DELIBERATION N° 14-(25068) - PREVENTION SECURITE - Convention de partenariat pour la mise en œuvre du dispositif "Tranquillité Résidentielle 2", associant l'Etat, la Métropole, les communes et les bailleurs sociaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le soutien de la ville de Grenoble au dispositif « tranquillité résidentielle 2 », pour l'année 2021 ;**
- de décider de verser à ce titre, au bailleur social ACTIS, une subvention d'un montant de 16 000€ au titre du Programme Prévention de la délinquance 2021 ;**
- d'approuver la convention de partenariat à intervenir avec les partenaires du dispositif «tranquillité résidentielle 2» : les bailleurs sociaux, l'Etat, Action Logement Immobilier et les communes de Saint Martin d'Hères, Echirolles, Fontaine, Le Pont de Claix, Eybens, Domène, et Saint Martin Le Vinoux ;**
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention de partenariat.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : Mme MARTIN, M. BERON-PEREZ, M. BACK, Mme BERANGER, M. SIX.

DELIBERATION N° 15-(25070) - PREVENTION SECURITE - Convention de partenariat dans le cadre de la prise en charge éducative de mineurs entre la Ville de Grenoble et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) de l'Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et le Service Territorial Éducatif de Milieu-Ouvert et d'Insertion (STEMOI) de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) de l'Isère pour le partenariat dans le cadre de la prise en charge éducative des mineurs,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 16-(25195) - ACTION SOCIALE - Avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens concernant des associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération,
- de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 56

Abstention(s) : 3 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 17-(25161) - ACTION SOCIALE - Aide financière au fonctionnement des crèches associatives - complément

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le paiement d'une subvention complémentaire d'aide au fonctionnement pour l'année 2021 :
 - d'un montant de 4 471 € pour l'association « Chez Pom Flore et Alexandre »,
 - d'un montant de 2 235 € pour l'association AUESC Bajatière pour l'EAJE Les Loupiots,
 - d'un montant de 2 235 € pour l'association AEF pour l'EAJE Les Petits Arlequins,
 - d'un montant de 1 677 € pour l'association « La Trotтинette »,
 - d'un montant de 2 012 € pour l'association « Les Mahou-Minauds » ;
- d'approuver les termes des avenants aux conventions d'objectifs et de moyens, passés entre la Ville de Grenoble et l'association Chez Pom, Flore et Alexandre d'une part, et l'association AUESC Bajatière d'autre part, annexés à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (M. FRISTOT).

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : Mme MENNETRIER, M. CHASTAGNER.

DELIBERATION N° 18-(24628) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales relative aux Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions et avenants aux conventions d'objectifs et de financement entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère,
- de percevoir de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère la somme prévisionnelle totale de 6216,97 euros,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants et conventions telles que soumises en annexe à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 19-(25026) - ACTION SOCIALE - Remise gracieuse de dette

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une remise gracieuse de dette à M. pour la somme de 250 euros.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-(25035) - ACTION SOCIALE - Convention d'adhésion par la Ville de Grenoble au programme Bourse Solidarités Vacances (BSV) de l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) et à l'association Vacances Ouvertes dans le cadre de l'accompagnement aux vacances des familles par les Maisons des Habitants pour 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et l'association « Vacances Ouvertes »,
- d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et l'ANCV pour l'adhésion au programme « Bourse Solidarité Vacances, »
- de verser le règlement de la cotisation de 200 € à l'association « Vacances Ouvertes » pour l'adhésion 2021,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les conventions telles que soumises en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 21-(25308) - ACTION SOCIALE - Versement d'une subvention d'équipement au CCAS correspondant à l'achat d'un camion pour le dispositif caravane des droits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser une subvention d'équipement au CCAS d'un montant de 25 635 ,76 euros correspondant au coût HT de l'achat du camion pour le dispositif de la caravane des droits.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22-(25102) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Union des Habitants du Quartier Exposition-Bajatière (UHQEB).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux au bénéfice de l'Union des Habitants du Quartier Exposition Bajatière (UHQEB) pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction et ce, dans la limite de trois ans,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 23-(25081) - ACTION SOCIALE - Conventions de mise à disposition gratuites de locaux pour les associations Lieu d'Etude et de Formation Personnalisée (LEFOP), Association Humanitaire Musulmane (AHM) et Diaconat Protestant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les conditions de mise à disposition de locaux aux associations LEFOP, Association Humanitaire Musulmane et Diaconat Protestant,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition de locaux situés au 1, place de la Commune de 1871 et au sis 51, rue Georges Mantayer, 38000 Grenoble, avec chacune de ces trois associations.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 24-(25078) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition de locaux entre l'association La Parent'aise et la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un local auprès de l'Association Parent'aise,**
- **D'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition telle qu'annexée à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 25-(25079) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition de locaux à titre onéreux entre la Ville de Grenoble et l'Association Culturelle de Mistral - Secteur 3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux à titre onéreux passé entre la Ville de Grenoble et l'Association Culturelle Mistral moyennant un loyer annuel de 817,17 euros TTC, lié à la pratique culturelle,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 26-(25179) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association "Arménie Echange et Promotion" pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'association "Arménie Echange et Promotion", la convention ci-annexée, pour l'année 2021 ;**
- **de verser une subvention de 25 570 € à l'association "Arménie Echange et Promotion " au titre de l'année 2021, pour les activités engagées par cette association, ce montant étant intégré à la délibération générale d'affectation de subvention sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 27-(25266) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association "Aide Médicale et Développement" pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'association « Aide Médicale et Développement », la convention ci-annexée, pour l'année 2021 ;**
- **de verser une subvention de 18 000 € à l'association « Aide Médicale et Développement » au titre de l'année 2021, pour les activités engagées par cette association, ce montant étant intégré à la délibération générale d'affectation de subvention sur crédits existants de cette même séance du Conseil Municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 28-(25187) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention entre le Consulat d'Italie et la ville de Grenoble pour une occupation des locaux de la Maison de l'International dans le cadre des permanences consulaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre le Consulat d'Italie à Lyon et la ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 29-(25172) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Participation au projet européen CAMPAIGNers.

Délibération retirée

DELIBERATION N° 30-(25044) - SPORT - Avenants financiers avec les associations du secteur sportif pour l'exercice 2021 et subventions dans le cadre du fonds Covid.

Un amendement est déposé par Mme MENNETRIER, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les avenants financiers figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants financiers correspondants annexés à la présente délibération (annexes 2) ;**
- de dire que les montants de subvention sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 31-(25222) - SPORT - Exonération des frais d'accès aux animations municipales adultes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'exonération des frais d'accès aux animations municipales adultes du module 1 pour la période du 07/09/20 au 23/01/21.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 32-(25194) - SPORT - Avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public avec l'association FCG Rugby - Autorisation de réaliser des travaux d'aménagement pour la mise en place d'un nouveau revêtement sur le terrain annexe du stade Lesdiguières et attribution d'une subvention d'équipement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'association FC Grenoble Rugby à pouvoir réaliser, sous sa responsabilité et sa maîtrise d'ouvrage, des travaux d'aménagements sur le terrain d'entraînement annexe du stade Lesdiguières mis à sa disposition de manière temporaire par la Ville, et à procéder à l'installation d'un nouveau revêtement sportif sur ce terrain ;
- d'approuver l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 200 000 € au profit de l'association FC Grenoble Rugby pour la réalisation d'un revêtement sportif sur le terrain d'entraînement annexe du stade Lesdiguières, dont le versement sera expressément conditionné à la constatation par les services de la ville de Grenoble de l'ouverture du chantier et de son achèvement ;
- de dire que le montant de cette subvention est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal ;
- d'approuver les termes de l'avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public en vigueur entre la ville de Grenoble et l'association FC Grenoble Rugby, joint en annexe, lequel reprend les dispositions ci-dessus et en précise les modalités financières ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association FC Grenoble Rugby.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 33-(24814) - SPORT - Complexe de tennis de Grenoble - Avenant de transfert à la CODP pour l'exploitation du bar-restaurant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le transfert à la SAS Au Grenoble Tennis de la gestion du bar-restaurant du complexe de tennis ;
- d'approuver l'avenant de transfert à la convention d'occupation du domaine public joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 34-(25047) - MONTAGNE - Convention de suivi du Parcours Permanent d'Orientation de Grenoble - Bastille - PPO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention quadripartite de suivi du Parcours Permanent d'Orientation de Grenoble Bastille ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 35-(24908) - MONTAGNE - Convention de mise à disposition de locaux sis 14 rue de la République (Maison du Tourisme et de la Montagne) au Bureau des Guides et Accompagnateurs de Grenoble (BGAG).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la nouvelle convention de mise à disposition d'un local au Bureau des Guides et Accompagnateur de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 36-(25240) - VIE DES ASSOCIATIONS - Attribution de subventions aux associations socio-culturelles, ressources et jeunesse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les subventions aux associations précitées conformément au tableau récapitulatif (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants financiers avec les associations concernées (annexe 2) ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : 1 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés (M. BOUZEGHOUB).

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : Mme BRETTON, M. FLECHET, M. KADA, M. BERON-PEREZ, Mme AGOBIAN, Mme MENNETRIER, Mme GARNIER, Mme BACHER, M. WAZIZI, Mme MASSON.

DELIBERATION N° 37-(25288) - VIE DES ASSOCIATIONS - Organisation du forum des associations 2021 – Approbation des conventions cadres de partenariat et de la convention de partenariat avec l'OMS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la mise en œuvre du Forum des Associations 2021, et son éventuelle annulation pour motif de crise sanitaire ou impérieux ;
- de fixer le montant du droit d'entrée des associations participantes au Forum des Associations 2021 à hauteur de 20, 35 ou 50 euros ;
- d'approuver la convention-cadre d'engagements réciproques entre la ville de Grenoble et les associations participantes au Forum des Associations 2021 ;
- d'approuver la convention d'engagements réciproques de partenariat avec l'Office Municipal des Sports ;
- d'approuver la convention cadre de partenariat entre la Ville et différents partenaires ;

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer chacune des conventions susvisées ;**
- **d'approuver la gratuité d'un espace stand pour des associations partenaires ;**
- **d'autoriser le remboursement des droits d'entrée, dans les conditions ci-énoncées.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 38-(25173) - POLITIQUE DE LA VILLE - Renouveau urbain et social de la Villeneuve – Construction d'un équipement pour la jeunesse, d'une salle polyvalente de quartier et de locaux d'activités – Approbation de l'Avant-Projet Définitif, du montant prévisionnel définitif des travaux et du forfait définitif de rémunération de maîtrise d'œuvre.

Intervention(s) : M. PINEL, Mme BRETTON, Mme PANTEL, M. NOBLECOURT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'Avant-Projet Définitif du projet de construction d'un équipement pour la jeunesse, d'une salle polyvalente de quartier et de locaux d'activités, dans le quartier de Villeneuve, à l'emplacement de l'ancien silo 4 ;**
- **d'approuver le cout prévisionnel définitif des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre, d'un montant de 3 057 000€ HT, valeur janvier 2021 ;**
- **d'approuver le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre, d'un montant de 543 293 € HT, valeur janvier 2021 ;**
- **d'autoriser M. le Maire à la recherche de tous nouveaux financements nécessaires à la réalisation de l'opération et de signer tous documents et conventions s'en rapportant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 45

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-Inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non-inscrit (M. BEN-REDJEB).

DELIBERATION N° 39-(25239) - AFFAIRES SCOLAIRES - Participations de la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement des Unités Locales d'Inclusion Scolaire (ULIS) des communes de Pont-de-Claix pour l'année scolaire 2018-2019, de Jarrie pour l'année scolaire 2019-2020 et de Bourgoin-Jallieu pour l'année scolaire 2020-2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions relatives à la participation aux frais de scolarité des enfants scolarisés en classes ULIS entre la ville de Pont-de Claix pour l'année scolaire 2018-2019, de Jarrie pour l'année scolaire 2019-2020, de Bourgoin-Jallieu pour l'année scolaire 2020-2021 et la ville de Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 40-(25238) - AFFAIRES SCOLAIRES - Convention entre la ville de Grenoble et l'association Poil de Carotte relative aux séjours de classes de mer au domaine de Massacan au printemps 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver les termes de la convention entre l'association Poil de carotte et la ville de Grenoble ainsi que les modalités de financement estimées des séjours classes de mer pour les écoles Elysée Chatin, les Trembles, les Genêts et Jules Ferry au domaine de Massacan dans le Var (annexe 1) ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 41-(25324) - VIE DES ASSOCIATIONS - Partenariat avec UNICEF France - Candidature en vue du titre de Ville amie des enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la présentation du partenariat pouvant lier la ville de Grenoble et UNICEF France ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à confirmer à l'UNICEF France le souhait de la ville de Grenoble de devenir Ville candidate au titre de *Ville amie des enfants*.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 42-(25234) - VILLES EN TRANSITION - Convention-cadre de partenariat pour la Biennale des villes en transition 2021.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de partenariat-cadre, jointe en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard.

DELIBERATION N° 43-(25233) - VILLES EN TRANSITION - Convention entre la ville de Grenoble et la SAS TéléGrenoble pour la Biennale des villes en transition 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et la SAS Télégrenoble, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard.

DELIBERATION N° 44-(25232) - EVENEMENTIEL - Palais des Sports Pierre-Mendes-France – Convention d'occupation du domaine public avec Décibels Productions – Report du concert de Christophe Maé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le report du concert de Christophe Maé organisé par la société Décibels Productions le 17 septembre 2021.
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public concernant cet évènement.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 45-(25320) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention-cadre de mise à disposition gracieuse du Palais des Sports.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les termes de la convention cadre de mise à disposition exceptionnelle à titre gracieux du Palais des Sports Pierre-Mendès-France, aux associations culturelles pendant la période de crise sanitaire (annexe 1) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 46-(25289) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels – Attribution de subventions : conventions et avenants financiers – Exercice budgétaire 2021 et compensation du déficit lié à la crise sanitaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement des subventions aux opérateurs culturels mentionnés dans les tableaux en annexes 1 et 2 ;
- d'intégrer ces subventions à la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 47-(25388) - AFFAIRES CULTURELLES - Renouvellement de convention de mise à disposition de locaux au bénéfice de l'association Spacejunk dans le cadre du Streetart festival 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention à intervenir avec l'association Spacejunk ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 55

Abstention(s) : 3 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

DELIBERATION N° 48-(24816) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenant n°20 au contrat de délégation de service public (DSP) conclu avec l'association MixLab portant sur le montant de compensation de service public 2021.

Intervention(s) : Mme BOER, Mme CHALAS, Mme LHEUREUX.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'avenant n° 20 au contrat de délégation de service public conclu avec l'association MixLab, joint en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 49

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-inscrit (M. BEN-REDJEB).

DELIBERATION N° 49-(25207) - AFFAIRES CULTURELLES - Désignation d'un représentant de la ville de Grenoble auprès de l'association à caractère culturel Sites et cités remarquables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la désignation de Emmanuel Carroz comme représentant de la ville de Grenoble au sein de l'association Sites et cités remarquables.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 50-(25212) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention de partenariat avec l'Établissement public Musée d'Orsay et Musée de l'Orangerie (EPMO) pour l'organisation d'une exposition consacrée à Pierre Bonnard en 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-jointe à intervenir entre la ville de Grenoble et l'EPMO Musée de l'Orangerie ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51-(25236) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Avenant n° 3 à la convention avec l'association Musée en musique et convention avec l'association L'Oiseau à Plumes pour la participation des élèves du Conservatoire à différents événements en 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de partenariat avec l'association Musée en musique pour l'année scolaire 2020-2021 ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'association L'Oiseau à Plumes pour l'année scolaire 2020-2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 52-(25180) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) - Printemps du livre 2021 - Lecture au Théâtre Municipal de Grenoble - Tarifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'inscrire la lecture de la saison 2020-2021 du Théâtre Municipal de Grenoble dans les conditions tarifaires suivantes :
 - ° Plein tarif : 8 € ;
 - ° Tarif réduit : 5 € (personne porteuse de handicap, invalide et un accompagnateur, usagers inscrits des bibliothèques de Grenoble) ;
 - ° La gratuité sera appliquée aux moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, demandeurs d'Asile, allocataires de minimas sociaux et aux intervenants du Printemps du Livre.
- d'approuver lesdits tarifs de l'édition 2021 du Printemps du Livre se déroulant du 5 au 12 mai 2021.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 53-(25185) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) – Contrats et conventions cadres pour l'organisation de l'action culturelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte des termes du contrat de prestation et du contrat de cession joints en annexe ;

- d'approuver les autres contrats et conventions en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer, ainsi que tout contrat et toute convention se rapportant à l'organisation et au déroulement de l'action culturelle de la bibliothèque municipale de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 56

Abstention(s) : 3 Nouveau Regard.

DELIBERATION N° 54-(25126) - ENERGIE - Signature de la charte d'engagement des communes 2020-2026 proposée par la Métropole dans le cadre de son Plan Climat air énergie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la signature de la charte,**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 55-(25226) - ENERGIE - Convention avec SAS Energ'Y Citoyennes pour la mise à disposition de la toiture de l'école Flaubert en vue d'installation d'une centrale solaire photovoltaïque

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public accordée à la SAS Energ'Y Citoyennes aux fins d'installation et d'exploitation de centrale photovoltaïque du groupe scolaire Flaubert, situé rue George Sand à Grenoble**
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 51

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

Ne prennent pas part au vote : 2 Grenoble en commun (Mme GARNIER, M. FRISTOT).

DELIBERATION N° 56-(25219) - ENVIRONNEMENT - Participation financière aux frais de diagnostic et de traitement de lutte contre les termites pour les biens soumis à injonction de propriétaires ayant des revenus modestes et très modestes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement d'une participation financière à hauteur de 50% du coût du diagnostic sur la base d'un montant maximum de 150 €, pour les ménages modestes et très modestes propriétaires d'un bien visé par l'un des trois arrêtés d'injonction de lutte contre les termites établis par la Ville de Grenoble ;**

- d'approuver le versement d'une participation financière à hauteur de 50% du coût du traitement dans la limite de 50 € le m² de surface traitée, pour les ménages modestes et très modestes propriétaires d'un bien visé par l'un des trois arrêtés d'injonction de lutte contre les termites établis par la Ville de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 57-(25183) - ENVIRONNEMENT - Convention d'objectifs et de moyens 2021, tripartite entre la ville de Grenoble, Grenoble-Alpes Métropole et la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère (MNEI).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens 2021 entre la ville de Grenoble, Grenoble Alpes Métropole et la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère (MNEI), jointe en annexe, et attribuant à la MNEI une subvention à hauteur de 22 750 € pour l'année 2021;
- d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2021 d'un montant global de 39 000 € comprenant la subvention d'objectifs de 22 750 € adoptée ici présent ainsi que la subvention de compensation forfaitaire de charges de fluides de 16 250 € prévue dans la convention de mise à disposition de locaux approuvée par délibération du conseil municipal du 14 mai 2018 pour trois ans (juillet- juin 2021) ;
- de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subvention sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention d'objectifs et de moyens pour 2021.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 58-(25182) - ENVIRONNEMENT - Convention annuelle d'objectifs 2021 entre la ville de Grenoble et FNE Isère (France Nature Environnement)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2021, d'un montant global de 61 000 € ;-
- d'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs entre la Ville de Grenoble et FNE Isère, jointe en annexe, pour une durée d'un an ;
- de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subvention sur crédits existants" de cette même séance du conseil municipal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 59-(25181) - ENVIRONNEMENT - Convention annuelle d'objectifs 2021 avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes - Délégation Isère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2021, d'un montant global de 15 000 €,
- d'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs entre la Ville de Grenoble et la LPO Auvergne-Rhône-Alpes-Délégation Isère, jointe en annexe, pour une durée d'un an,
- de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subvention sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 60-(25214) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Conventions fond de concours travaux Voirie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les modalités de participation par fonds de concours précédemment décrites,
- d'autoriser le Maire à signer les conventions financières correspondantes avec Grenoble-Alpes Métropole.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 61-(25248) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Mise à disposition précaire des locaux sis 70 rue de Stalingrad à l'association EPISOL en mutualisation avec le Service Territoire Secteur 4

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition gratuite de locaux au bénéfice de l'association EPISOL,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 62-(24776) - PATRIMOINE MUNICIPAL - LEGS ZEBERT – Cessions de trois appartements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Vu les avis des domaines en date des 15 janvier 2021, 15 juillet 2019 et 25 août 2020
- d'approuver la cession de l'appartement situé 24 rue Jean Cocteau à Saint Martin d'hères à Madame MOKHTARI et à toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle,

- de dire que le prix de vente est de 65 000 euros,
- d'approuver la cession de l'appartement situé 19 rue Franz Liszt à St Martin d'hères, à Madame BENCHAJRA ou à toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle,
- de dire que le prix de vente est de 81 000 euros,
- d'approuver la cession de l'appartement situé 17bis avenue Lénine à Fontaine, à Madame SCHWEIZER ou à toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle,
- de dire que le prix de vente est de 75 000 euros,
- de dire que ces cessions auront lieu sous réserve que la Ville d'Eteaux accepte ces offres
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces cessions et notamment les actes de ventes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 63-(25262) - ADMINISTRATION GENERALE - Convention d'occupation Centre communal Camille Claudel entre la Ville et le CCAS

Intervention(s) : M. PINEL, M. FRISTOT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération : Adoptée

Pour : 45

Contre : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard.

Abstention(s) : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non-Inscrit (M. BEN-REDJEB).

DELIBERATION N° 64-(25218) - DOMAINE PUBLIC - Dépénalisation du stationnement payant : Présentation du rapport annuel obligatoire concernant les recours administratifs préalables obligatoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte des données relatives au traitement des recours administratifs préalables obligatoires liés à la dépénalisation du stationnement payant, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 65-(25201) - URBANISME AMENAGEMENT - Signature de la Charte des sites d'Europain 16

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la Charte des sites d'Europain 16 conclue entre la ville de Grenoble et Europain France ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite Charte.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard.

DELIBERATION N° 66-(25189) - URBANISME AMENAGEMENT - Convention de co-maîtrise d'ouvrage Ville et Métropole opération Libre Cours

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours de l'opération « Libre Cours » entre la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes-Métropole
- d'approuver les modalités de participation de la Ville précédemment décrites
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours de l'opération « Libre Cours » entre la Ville de Grenoble et Grenoble-Alpes-Métropole ainsi que tous les documents financiers s'y afférant

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

DELIBERATION N° 67-(25188) - URBANISME AMENAGEMENT - Protocole transactionnel avec Grenoble Habitat opération Libre Cours

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le protocole transactionnel à intervenir avec Grenoble Habitat ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit protocole.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

DELIBERATION N° 68-(25261) - URBANISME AMENAGEMENT - Adoption pour 2021 de l'avenant à la convention cadre du 11 juin 2015 entre la Ville de Grenoble et l'Agence d'Urbanisme de la Région de Grenoble (A.U.R.G).

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire.

Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :
Pour : 7 - Contre : 45 Grenoble en commun - Abstention(s) : 3 Nouveau Regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 1 Non inscrit (M. BEN REDJEB).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant 2021 à la convention cadre entre la Ville de Grenoble et l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (A.U.R.G.) ci-annexé ;
- d'autoriser la contribution de la Ville de Grenoble au financement de l'A.U.R.G. par le versement d'une participation de 91 200 € sur crédits existants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant 2021 à la convention cadre.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 51

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE) + 1 Non-inscrit (M. BEN-REDJEB).

L' élu cité ci-après n'a pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle il représente la commune en qualité d'administrateur : M. JUVEN.

DELIBERATION N° 69-(25118) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné - Cessions, acquisitions et gestion de réserves foncières en portage - Autorisation donnée à l'EPFL à céder à Grenoble-Alpes Métropole le solde du portage opération "Mistral" en vue de l'aménagement d'une placette et d'une voirie publiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter que l'EPFL cède à Grenoble-Alpes Métropole les parcelles HS117, HS204, HS188, HS190, HS192, 725 m² environ détachés de la parcelle HS205 et 1 236m² environ détachés de la parcelle HS185 soit 2 482m² environ, au prix de 30€/m² ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents liés à cette affaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 70-(24671) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné : Cessions, acquisitions et gestion de réserves foncières en portage - Demande de sortie de portages ZAC Flaubert et ZAC Presqu'île/ Ilot Vercors

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de solliciter de l'EPFL du Dauphiné la cession de l'emprise du foncier nécessaire pour la réalisation de l'opération Bois de terre soit 17 % de la surface de la parcelle EL51, située 6-8 rue Eugène Sue à Grenoble, au profit de la SPL SAGES, , au prix fixé par l'EPFL ;

- de solliciter de l'EPFL du Dauphiné la cession de la parcelle EL17, située 1 rue Prosper Mérimée à Grenoble, au profit de la SPL SAGES pour la réalisation d'une opération immobilière, au prix fixé par l'EPFL ;
- de solliciter de l'EPFL du Dauphiné la cession des parcelles IM10-11-295, situées 82 rue du Vercors à Grenoble, au profit de la SEM INNOVIA, pour la réalisation d'une opération immobilière, au prix fixé par l'EPFL ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ces trois affaires.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 71-(25115) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Constitution d'une servitude de passage piéton pour issue de secours au profit de la société INNOVIA GRENOBLE DURABLEMENT sur le foncier appartenant à la ville de Grenoble sur laquelle est édifié le groupe scolaire Ampère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la constitution d'une servitude de passage piétons pour issue de secours à titre gratuit aux conditions susvisées sur la parcelle cadastrée Section IS n°72, 55 rue Ampère, consentie par la ville de Grenoble au profit de la parcelle cadastrée section IS n°67, propriété de la SEM INNOVIA GRENOBLE DURABLEMENT ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à ce dossier et notamment l'acte de constitution de servitude.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 72-(25008) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - La Casemate - Autorisation donnée à l'EPCC de se substituer à l'association CCSTI comme Preneur du Bail Emphytéotique Administratif du 21 novembre 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la substitution à compter du 1er mai 2021 de l'association Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle au profit de l'EPCC de diffusion de la culture scientifique technique et industrielle Grenoble-Alpes en tant que preneur dans le Bail Emphytéotique Administratif établi avec la ville de Grenoble pour le volume 2 du bâtiment « la Casemate », situé 2 place Saint Laurent, cadastré section AV n°22 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (M. HABFAST).

DELIBERATION N° 73-(25128) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés 38 - Prise en charge par la Ville de Grenoble des loyers et du surcoût de désamiantage du bâtiment situé 12 rue des Trembles à Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la prise en charge par la ville de Grenoble au bénéfice de l'association APAJH 38 des loyers réglés par cette dernière pour un montant de 23 604,93 euros, conformément à l'acte de vente du 15 décembre 2020 ;
- d'approuver la prise en charge par la ville de Grenoble au bénéfice de l'association APAJH 38 du surcoût de désamiantage réglé par cette dernière pour un montant de 16 326 euros, conformément à l'acte de vente du 15 décembre 2020 ;
- d'autoriser le versement correspondant à l'association sous forme de subvention exceptionnelle de fonctionnement 2021 sur le compte du notaire chargé de la vente ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à ces prises en charge.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 74-(25063) - TARIFICATION - Ajustement des tarifications des prestations de la Direction Alimentation, Nature et Cadre de Vie : Centre Horticole, Self Claudel, Pouvoir de Police.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la fixation des nouveaux tarifs de vente des productions du Centre Horticole tels que joints en annexe 1,
- d'approuver la fixation des nouveaux tarifs des occupations du domaine public en lien avec la police de la circulation et du stationnement tels que joints en annexe 2,
- d'approuver la fixation des tarifs de la restauration municipale Claudel à l'identique de la restauration Clémenceau tels que joints en annexe 3,
- d'approuver l'application de ces nouveaux tarifs à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 75-(25311) - FINANCES - Travaux de rénovation énergétiques - Recherche de financement dont le Plan France Relance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de solliciter des financements dans le cadre des dispositifs France Relance:
 - Une demande de subvention au titre de la DSIL Rénovation énergétique pour la programmation 2021 sur la rénovation énergétique des bâtiments publics;
 - Une demande de subvention au titre de l'aide de rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs de l'Agence nationale du Sport pour la programmation 2021 sur la rénovation énergétique des bâtiments sportifs.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

DELIBERATION N° 76-(25310) - FINANCES - Présentation des comptes 2019 du groupe Agence France Locale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte des comptes 2019 de l'Agence France Locale – Société Territoriale, de sa filiale, l'Agence France Locale, ainsi que les comptes consolidés des deux sociétés.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard.

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : Mme OLMOS, M. SABRI.

DELIBERATION N° 77-(25072) - FINANCES - Octroi de garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conditions suivantes d'octroi de la Garantie de la Ville de Grenoble aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les Bénéficiaires):

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2021 est égal au montant maximal des emprunts que la Ville de Grenoble aura souscrit pendant l'année 2021 auprès de l'Agence France Locale,

- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts qui sera souscrit par la Ville de Grenoble pendant l'année 2021 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,

- en cas de mise en œuvre, la Garantie pourra être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale,

- si la Garantie est appelée, la Ville de Grenoble s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés,

- le nombre de Garanties octroyées par Monsieur le Maire au titre de l'année 2021 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale en 2021, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif 2021, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant figurant dans l'acte d'engagement ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, pendant l'année 2021, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Ville de Grenoble, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 49

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

DELIBERATION N° 78-(25167) - FINANCES - Autorisations de programme et crédits de paiement (APCP) : modifications

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la modification des autorisations de programmes, conformément aux échéanciers inclus dans la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

DELIBERATION N° 79-(25169) - FINANCES - Convention financière entre la Ville de Grenoble et le CCAS

Intervention(s) : M. PINEL, M. FRISTOT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver la présente convention financière entre la Ville de Grenoble et le CCAS de Grenoble,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout document y afférent.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 49

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard + 1 Non-inscrite (Mme CHATELAIN-ROCHE).

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : M. BERON-PEREZ, Mme CAPDEPON, Mme CHALAS, Mme DESLATTES, M. FLECHET, M. KADA, Mme MARTIN, M. PINEL.

DELIBERATION N° 80-(25344) - FINANCES - Subventions versées aux associations sur crédits existants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2021

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **20422** (chapitre 20)

Commission Emancipations

FOOTBALL CLUB GRENOBLE RUGBY ASSOCIATION FCG

200 000,00

TOTAL ARTICLE

200 000,00

Article : **6574** (chapitre 65)

Commission Emancipations

AIDE MEDICALE ET DEVELOPPEMENT (AMD)	18 000,00
ARMENIE ECHANGE ET PROMOTION (AEP)	25 570,00
COOP SCOL JEAN JAURES MIXTE	2 000,00
LYCEE LOUISE MICHEL	500,00
LYCEE POLYVALENT HOTELIER LESDIGUIERES (METIERS DE L'HOTELLERIE ET DU TOURISME)	1 000,00
ASTA - ASSOCIATION SPORTIVE DES TOUJOURS ACTIFS	4 200,00
AVIRON GRENOBLOIS	15 000,00
CLUB BOULISTE CAPUCHE-REYNIES	500,00
GRENOBLE TENNIS	22 000,00
LE SAMOURAI	1 700,00
VIVACITE !	1 500,00
APNEES	1 000,00
ASS ETUDIANTS MASTER DIFFUSION CULTURE (AEMD)	1 000,00
ASSOCIATION MALKA	5 000,00
ATELIER TIPI	1 000,00
COLLECTIF TERRON	2 000,00
COMME UNE ETINCELLE	2 500,00
COMPAGNIE KE KOSA	2 500,00
COMPAGNIE 3 PIECES CUISINE	2 500,00
DAUPHINOISE D'EGYPTOLOGIE CHAMPOLLION (ADEC)	3 500,00
ENSEMBLE LE JARDIN MUSICAL	2 000,00
ET POURQUOI PAS ?	2 000,00
FA SOL LATINO	4 000,00

GROUPE EMILE DUBOIS	3 000,00
INTERMEZZO	3 000,00
LA FABRIQUE OPERA - GRENOBLE	4 000,00
LA MAISON D'EDITION D'IDEES	3 500,00
LE CINE CLUB DE GRENOBLE	3 000,00
LE CONTRE POING	1 000,00
MAIN DANS LA MAIN	2 000,00
ORCHESTRE DES CAMPUS DE GRENOBLE	3 000,00
ORCHESTRE SYMPHONIQUE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE (OSUG)	3 000,00
RESONANCE	7 000,00
RETOUR DE SCENE	16 000,00
RU'ELLES	1 500,00
SOCIETE DES AMIS DES ARTS DE GRENOBLE (SADAG)	900,00
STARA ZAGORA	4 585,00
TERRE DE SIENNE	4 300,00
TOUT EN VRAC	4 000,00
ADIIJ/ASSOC.DEPARTEM. D'INFORMATION & D'INITIATIVE JEUNESSE	23 500,00
AFRIC IMPACT	4 320,00
ASS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTIONS DE MOBILITE INTERNATIONALE-AAAMI	2 500,00
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV)	1 500,00
LA CORDEE	1 500,00
LA MAISON DES FAMILLES	3 000,00
LA SOUPAPE	5 000,00
LE PLATEAU	1 500,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE-CINEMA LE MELIES-FOL 38	5 000,00
ME PREMOL	420,00

MJC ALLOBROGES	1 900,00
MJC ANATOLE FRANCE	3 100,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	1 000,00
ASS DE PARRAINAGE REPUBLICAIN DES DEMANDEURS D'ASILE ET DE PROTECTION (APARDAP)	6 500,00

Commission Résiliences

ADTC - ASSOC .POUR LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN	5 275,00
AGEDEN (ASSO POUR UNE GESTION DURABLE DE L'ENERGIE)	4 500,00
ALLIANCE PAYSANS ECOLOGISTES CONSOM'ACTEURS (PEC) - RESEAU AMAP ISERE	2 000,00
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ISERE (FNEI)	61 000,00
GENTIANA - SOCIETE BOTANIQUE DAUPHINOISE DOMINIQUE VILLARS	5 760,00
LE TICHODROME	10 000,00
LOW-TECH LAB GRENOBLE	1 000,00
LPO AUVERGNE-RHONE-ALPES	15 000,00
MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ISERE - MNEI	39 000,00
MOUNTAIN WILDERNESS FRANCE	1 800,00
TOGETHER FOR EARTH GRENOBLE (T4EG)	600,00
ASSOCIATION SEREIN.E.S	7 000,00
AVENIR SANTE FRANCE	5 000,00
KEEP SMILING	11 000,00

Commission Solidarités

AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	2 235,00
CHEZ POM FLORE ET ALEXANDRE	4 471,00
ENTRAIDE FAMILIALE, CRECHE COLLECTIVE & HALTE-GARDERIE (AEF)	2 235,00
LA TROTTINETTE DE L'ESPACE ENFANTS	1 677,00
MAHOU-MINAUDS	2 012,00
A BIENTOT J'ESPERE	3 000,00

AFRIC IMPACT	2 000,00
AIDE INFORMATION AUX VICTIMES (AIV)	1 000,00
ALPESOLIDAIRES	1 000,00
AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC JUDO (ASMD)	1 000,00
ANCRAGE - ASS DE PREVENTION DES VIOLENCES	2 000,00
ARCHIPEL POUR UNE EDUCATION AU VIVRE ENSEMBLE	2 000,00
ASS BARATHYM	17 000,00
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV)	5 000,00
ATYPIK ET COMPAGNIE	2 000,00
AU LOCAL 3BIS	3 000,00
BRIN D'GRELINETTE	4 000,00
CENTRE INTERNATIONAL DES MUSIQUES NOMADES (CIMN)	1 000,00
COLLECTIF D'ASSOCIATIONS ET D'HABITANTS VILLENEUVE DEBOUT	7 000,00
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB	2 300,00
COLLEGE LUCIE AUBRAC	1 000,00
COLLEGE VERCORS	1 000,00
COMET	2 000,00
COMMUNIC'ACTION	1 800,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES (CSF)/UNION DEPART. ISERE	4 500,00
CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE	4 000,00
CULTURES DU COEUR ISERE	500,00
EPISOL	4 700,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	3 000,00
ET POURQUOI PAS ?	1 500,00
FACILE - FORMATION A L'AUTONOMIE & A LA CITOYENNETE	2 000,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	1 000,00

GRENOBLE GAMING	1 000,00
GRENOBLE HANDISPORTS	1 000,00
HISTOIRES DE...	3 000,00
IMAGES SOLIDAIRES	4 000,00
LA CIMADE	1 000,00
LA MAISON DE L'IMAGE	2 000,00
LA MAISON D'EDITION D'IDEES	1 000,00
LA MARMITE	2 500,00
LA PIROGUE	3 500,00
LA SOUPAPE	1 500,00
LE COLLECTIF VOISIN	2 500,00
LE CRIEUR DE LA VILLENEUVE	1 000,00
LE GRAND COLLECTIF	1 000,00
LE PACIFIQUE GRENOBLE	1 000,00
LE PLATEAU	3 000,00
LE ROCHER-OASIS DES CITES	2 000,00
L'ECHAPPEE	1 000,00
LEFOP-LIEU D'ETUDE ET DE FORMATION PERSONNALISEE	1 000,00
LES FILMS DE LA VILLENEUVE	7 000,00
MADAME RUETABAGA	2 000,00
ME BACHELARD	4 000,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB	2 500,00
MJC ALLOBROGES	4 000,00
MJC ANATOLE FRANCE	3 000,00
MJC PREMOL	4 000,00
MOUVEMENT GRENOBLOIS PLANNING FAMILIAL	1 500,00

PASSIBLE	8 000,00
PLANETE SCIENCES AUVERGNE RHONE-ALPES	1 000,00
PROJET BOB/LA BOBINE	3 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	28 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	220 000,00
TOTAL ARTICLE	828 360,00
TOTAL BUDGET	1 028 360,00

NB : les subventions en gras, d'un montant total de 38.985,00 €, correspondent à des subventions versées dans le cadre du fonds de soutien aux associations prévu par les délibérations n°2 et n°3 du 28/09/2020 et n° 45 du 02/11/2020

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : 1 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés (M. BOUZEGHOUB).

Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateurs : Mme BRETTON, M. FLECHET, Mme MENNETRIER, M. CHASTAGNER, M. KADA, M. BERON-PEREZ, Mme AGOBIAN, Mme GARNIER, Mme BACHER, M. WAZIZI, Mme MASSON, Mme LHEUREUX, Mme PANTEL, Mme TAVEL, M. BACK, Mme DESLATTES, M. PICOLLET.

DELIBERATION N° 81-(25104) - FINANCES - Réitération garantie emprunt Groupe Hospitalier Mutualiste

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville de Grenoble à accorder la réitération de sa garantie d'emprunt pour le Groupe Hospitalier Mutualiste de Grenoble à hauteur de 50 % soit 122 132,69€ de garantie appelée au 30/09/2020, selon les conditions définies dans la présente délibération ;
- de dire que la réitération de garantie de la Ville de Grenoble est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par le Groupe Hospitalier Mutualiste de Grenoble dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de l'organisme prêteur, la Ville de Grenoble s'engage à se substituer au Groupe Hospitalier Mutualiste de Grenoble pour ses paiements en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- de dire que la Ville de Grenoble s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement du prêt réaménagé auprès de l'organisme prêteur, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes à hauteur des quotités garanties.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 82-(25349) - MUNICIPALISME / COMMUNS - La ville en communs : conclusion d'une convention entre la Ville de Grenoble et La 27ème région

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant.e, à signer la convention annexée à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 3 Nouveau Regard

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre

DELIBERATION N° 83-(24901) - ADMINISTRATION GENERALE - Protocole transactionnel avec la société TANDEM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver le protocole transactionnel à intervenir avec la société Tandem ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit protocole.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 53

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre.

DELIBERATION N° 84-(25209) - ADMINISTRATION GENERALE - Contrat de prestations intégrées relatif à la prise en charge par la Ville de Grenoble des prestations d'accueil des usagers et de prise en charge du courrier pour le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble

Délibération retirée.

DELIBERATION N° 85-(25211) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elu-es au titre d'un mandat spécial

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

**- le 12 mars 2021 à Paris - Réunion « Grenoble Capitale Verte de l'Europe » à l'Elysée -
M. TAVEL**

**- le 24 mars 2021 à Aix en Provence – Signature de la Convention avec le Camp des Milles
A. BRETTON – E. MARTIN – M. TAVEL – N. KADA – P. MERIAUX – D. WAZIZI**

- le 30 mars 2021 à Lyon – Rencontres PRODURABLE Table ronde : « Reconnecter l'homme à la Nature » - M. TAVEL

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard.

DELIBERATION N° 86-(24862) - PERSONNEL MUNICIPAL - Mesures relatives au régime indemnitaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider les modifications du régime indemnitaire indiquées ci-dessus.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 56

Abstention(s) : 3 Nouveau Regard

DELIBERATION N° 87-(25168) - PERSONNEL MUNICIPAL - Mise à disposition de deux agents auprès du groupement d'intérêt public culturel ARC-Nucléart.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

• d'approuver le renouvellement de la mise à disposition à titre gracieux de deux agents auprès d'ARC-Nucléart, pour une durée d'un an avec effet au 3 juin 2021 ;

• d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition, jointes en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 88-(25057) - PERSONNEL MUNICIPAL - Remise de dette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une remise gracieuse de dette à Madame pour un montant de 1 654,35 euros.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 89-(25056) - PERSONNEL MUNICIPAL - Avancements de grades : détermination des taux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de voter les taux d'avancement maximum proposés dans le tableau annexé à compter de l'année 2021.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 90-(24961) - PERSONNEL MUNICIPAL - Information sur une convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de Grenoble auprès du Centre Communal d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la mise à disposition à 50 % à titre onéreux de Monsieur Eric SIGNARBIEUX auprès du Centre communal d'action sociale de Grenoble, à compter du 1er avril 2021, pour une durée de trois ans.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 91-(24962) - PERSONNEL MUNICIPAL - Créations, transformations de postes et précisions sur certains emplois.

Un amendement est déposé par M. MERIAUX, celui-ci est adopté à l'unanimité :

Pour : 50 - Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les créations et transformations de postes figurant dans les tableaux ci-annexés, présentées au Comité Technique des 23 février 2021 et 23 mars 2021 ;

- l'ouverture de 28 postes permanents aux agents contractuels appartenant aux cadres d'emplois :

- . d'attachés (2 postes)**
- . de professeurs d'enseignement artistique (7 postes)**
- . d'assistants d'enseignement artistique (14 postes)**
- . d'animateurs (5 postes)**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Abstention(s) : 6 groupe d'Opposition de la Société Civile, Divers Droite et du Centre + 3 Nouveau Regard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H35.

ANNEXES

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHE millésime	N° MARCHE seuil	N° MARCHE catégorie prestations	N° MARCHE catégorie marché	N° MARCHE numéroté	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Recond uct°	Procédure	Notificat° du marché
Marché subséquent à l'accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	2	Désamiantage	19	C	T	Z	152	SAS PETROFER SOCIETE NOUVELLE	83400	HYERES	14 900,00		Prix mixtes			p.adaptée_inf.90	30/01/2021
Marché subséquent à l'accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	2	Désamiantage	19	C	T	Z	154	SAV ISERE	38000	GRENOBLE	589,41		Prix mixtes	1	0	p.adaptée_inf.90	11/12/2021
Marché subséquent à l'accord-cadre n°18CFS192 fourniture de carburant pour le parc automobile	1	10 000 Litres GNR	19	C	F	Z	390	CHARVET	38400	SAINT MARTIN D'HERES	7 120,00		Prix global et forfaitaire	1	0	p.adaptée_inf.90	01/12/19
Marché subséquent à l'accord-cadre n°18CFS192 fourniture de carburant pour le parc automobile	1	Fourniture de 9500 litres gasoil non routier	20	C	F	Z	083	DYNEFF	34060	MONTPELLIER CEDEX	6 360,00		Prix global et forfaitaire	1	0	p.adaptée_inf.90	05/03/20
Marché subséquent à l'accord-cadre n°18CFS193 fourniture de carburant pour le parc automobile	2	Fourniture de 55 000 litres supercarburant sans plomb	20	C	F	Z	084	DYNEFF	34060	MONTPELLIER CEDEX	54 000,00		Prix global et forfaitaire	1	0	p.adaptée_inf.90	10/03/20
Marché subséquent à l'accord-cadre n°18CFS194 fourniture de carburant pour le parc automobile	3	Fourniture de 50 000 litres gasoil	20	C	F	Z	085	DYNEFF	34060	MONTPELLIER CEDEX	59 160,00		Prix global et forfaitaire	1	0	p.adaptée_inf.90	09/03/20
Entretien et maintenance des chaudières individuelles gaz et FOD des logements de fonction de la ville de Grenoble			20	B	S	B	137	GARANKA SE	74650	CHAVANOD		15 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	p.adaptée_inf.90	07/01/21
Relocalisation du Centre de Santé des Géants - gardiennage et surveillance de chantier			20	A	S	B	158	Groupement : Groupe SAG/Agence Alpes Gardiennage Sécurité	38640	CLAIX			Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	1	p.adaptée_sup.90	21/01/21
Marché subséquent à l'accord-cadre 18CTS268 – lot 16 plomberie sanitaire-Crèche Chrysalide : installation d'un ballon ECS			20	C	T	Z	164	SAV ISERE	38000	GRENOBLE	3 736,09		Prix mixtes			p.adaptée_inf.90	09/10/20
Marché subséquent à l'accord-cadre 18CTS268 – lot 16 plomberie sanitaire-LFPA Les Alpains : mise en place d'une douche PMR			20	C	T	Z	165	SAV ISERE	38000	GRENOBLE	1 773,79		Prix mixtes			p.adaptée_inf.90	17/08/20
Marché subséquent à l'accord-cadre 18CTS268 – lot 16-plomberie			20	C	T	Z	166	DUMOLARD	38000	GRENOBLE	2 980,00		Prix mixtes			p.adaptée_inf.90	16/10/20
Marché subséquent à l'accord-cadre 18CTS268 – lot 16-plomberie			20	C	T	Z	167	SAV ISERE	38000	GRENOBLE	4 221,24		Prix mixtes			p.adaptée_inf.90	24/10/20
Marché subséquent à l'accord-cadre 18CTS268 – lot 16-plomberie			20	C	T	Z	168	DUMOLARD	38000	GRENOBLE	8 220,00		Prix mixtes			p.adaptée_inf.90	30/10/20
Marché subséquent à l'accord-cadre 18CTS268 – lot 16-plomberie			20	C	T	Z	169	SPIE FACILITIES	38130	ECHIROLLES	1 480,17		Prix mixtes			p.adaptée_inf.90	26/10/20
Marché subséquent à l'accord-cadre 18CTS268 – lot 16-plomberie			20	C	T	Z	170	DUMOLARD	38000	GRENOBLE	1 454,94		Prix mixtes			p.adaptée_inf.90	10/11/20
Marché subséquent à l'accord-cadre 18CTS268 – lot 16-plomberie			20	C	T	Z	171	SALLEE	26000	VALENCE	934,50		Prix mixtes			p.adaptée_inf.90	11/12/20
Marché subséquent à l'accord-cadre 18CTS268 – lot 16-plomberie			20	C	T	Z	172	DUMOLARD	38000	GRENOBLE	5 190,00		Prix mixtes			p.adaptée_inf.90	12/12/20
Marché subséquent à l'accord-cadre 18CTS268 – lot 16-plomberie			20	C	T	Z	173	DUMOLARD	38000	GRENOBLE	13 300,00		Prix mixtes			p.adaptée_inf.90	17/12/20
Marché subséquent à l'accord-cadre 18CTS268 – lot 16-plomberie			20	C	T	Z	174	DUMOLARD	38100	GRENOBLE	4 770,00		Prix mixtes	1	0	p.adaptée_inf.90	13/01/21
Marché subséquent à l'accord-cadre 18CTS268 – lot 16-plomberie			20	C	T	Z	175	DUMOLARD	38100	GRENOBLE	23 398,68		Prix mixtes			p.adaptée_inf.90	06/01/21
Hôtel de Ville – mission de coordination SPS pour l'opération de mise en sécurité et d'évolution des fonctions d'accueil			20	B	P	M	182	APAVE SUD EUROPE 38	38431	ECHIROLLES	17 408,00		Prix global et forfaitaire	36	0	p.adaptée_inf.90	28/10/20
Etude d'amélioration du confort thermique estival par simulation thermique dynamique	0		20	B	P	B	203	OTEIS	73230	ST ALBAN LEYSSE	28 500,00		Prix mixtes	6	0	p.adaptée_inf.90	12/10/20
Fourniture de denrées alimentaires	1	Viande fraîche, sauf porc (sous vide)	20	A	F	B	204	CHARVERON FRERES	38110	SAINT JEAN DE SOUDAIN			Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	procédure formalisée	25/02/21

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHE millésime	N° MARCHE seuil	N° MARCHE catégorie prestations	N° MARCHE catégorie marché	N° MARCHE numéroté	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Recond uct°	Procédure	Notificat° du marché
Fourniture de denrées alimentaires	2	Produits de la mer, d'eau douce et filets frais	20	A	F	B	205	POMONA TERRE AZUR RHONE DAUPHINE	69780	MIONS			Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	procédure formalisée	18/02/21
Fourniture de denrées alimentaires	3	Fruits et légumes préparés et réfrigérés (4 ^e et 5 ^e gamme)	20	A	F	B	206	POMONA TERRE AZUR RHONE DAUPHINE	69780	MIONS			Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	procédure formalisée	18/02/21
Fourniture de denrées alimentaires	4	Fruits et légumes préparés et réfrigérés (4 ^e et 5 ^e gamme) issus de l'agriculture biologique ou équivalent	20	A	F	B	207	ETABLISSEMENT BARBIE SAS	69310	PIERRE BENITE			Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	procédure formalisée	25/02/21
Fourniture de denrées alimentaires	5	pains issus de l'agriculture biologique ou équivalent	20	A	F	B	228	PANI	38100	GRENOBLE			Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	procédure formalisée	18/02/21
Maintenance et prestations associées du logiciel OXYGENO pour la gestion des régies de la ville de Grenoble et de la billetterie Ventes en ligne des musées	0		20	A	I	B	242	OXYGENO	75019	PARIS		300 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	36		p.sans publicité ni mise en concurrence_sup.90	14/01/21
Application EKSAE _Maintenance et prestations associées	0		20	A	I	B	243	EKSAE	92500	RUEIL MALMAISON		20 000,00	Prix mixtes	12	3	p.sans publicité ni mise en concurrence_sup.90	14/01/21
Réalisation de diagnostics de performance énergétique sur le patrimoine municipal	0		20	B	S	B	245	SOCOTEC DIAGNOSTIC	62450	AVESNES_LES_BAPAU ME	13 590,00		Prix mixtes	3	0	p.adaptée_inf.90	01/12/20
CCAS - Mission de diagnostic déchet avant la démolition du siège	0		20	B	S	M	246	DEKRA INDUSTRIAL SAS	13011	MARSEILLE	4 000,00		Prix global et forfaitaire	1	0	p.adaptée_inf.90	04/12/20
Stade Stijovic - Travaux légionnelle sur les réseaux d'eau chaude sanitaire			20	B	T	M	259	PCSD	38100	GRENOBLE	36 500,00		Prix global et forfaitaire	2	0	p.adaptée_inf.90	08/12/20
Bibliothèque Etude Patrimoine - Travaux de régulation 2020			20	B	T	M	260	MOROT	38120	SAINT EGREVE	64 292,00		Prix global et forfaitaire	2	0	p.adaptée_inf.90	07/12/20
Centre Horticole - Travaux poste de pompage de crue	1	Tuyauterie inox 316L	20	B	T	M	261	RAVIX TUYAUTERIE SERRURERIE	38640	CLAIX	31 000,00		Prix global et forfaitaire	2	0	p.adaptée_inf.90	21/12/20
Centre Horticole - Travaux poste de pompage de crue	2	Régulation	20	B	T	M	262	MOROT	38120	SAINT EGREVE	16 716,00		Prix global et forfaitaire	2	0	p.adaptée_inf.90	21/12/20
Centre Horticole - Travaux poste de pompage de crue	3	Groupe motopompe KSB	20	B	T	M	263	KSB	69740	GENAS	16 839,00		Prix global et forfaitaire	2	0	p.adaptée_inf.90	21/12/20
PISCINE JEAN BRON - Travaux de sous-station de chauffage	1	chauffage	20	B	T	M	274	EOLYA SAS	38950	SAINT MARTIN LE VINOUX	63 000,00		Prix global et forfaitaire	5	0	p.adaptée_inf.90	19/12/20
PISCINE JEAN BRON - Travaux de sous-station de chauffage	2	régulation	20	B	T	M	275	MOROT SAS	38120	SAINT EGREVE	9 102,00		Prix global et forfaitaire	5	0	p.adaptée_inf.90	21/12/20
ENSEMBLE SPORTIF LES SAULES - Travaux de remplacement de l'étanchéité et de la ventilation	1	Etanchéité	20	B	T	M	276	ETANDEX	69150	DECINES CHARPIEU	40 903,00		Prix global et forfaitaire	3	0	p.adaptée_inf.90	21/12/20
ENSEMBLE SPORTIF LES SAULES - Travaux de remplacement de l'étanchéité et de la ventilation	2	Ventilation	20	B	T	M	277	DUMOLARD	38100	GRENOBLE	4 550,00		Prix global et forfaitaire	3	0	p.adaptée_inf.90	04/01/21
Marché subséquent à l'accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	2	Désamiantage	20	C	T	Z	279	BPS 38	38660	SAINT VINCENT DE MERCUZE	13 789,94		Prix mixtes			p.sans publicité ni mise en concurrence_inf.90	06/01/21
Marché subséquent à l'accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	2	Désamiantage	20	C	T	Z	281	BPS 38	38660	SAINT VINCENT DE MERCUZE	9 400,00		Prix mixtes			p.sans publicité ni mise en concurrence_inf.90	01/02/21
Marché subséquent à l'accord-cadre 18CTS268 relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	16	Plomberie	20	C	T	Z	288	SAV ISERE	38000	GRENOBLE	1 312,17		Prix mixtes			p.sans publicité ni mise en concurrence_inf.90	13/01/21
Marché subséquent à l'accord-cadre 18CTS268 relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	16	Plomberie	20	C	T	Z	289	SAV ISERE	38000	GRE NOBLE	4 043,64		Prix mixtes			p.sans publicité ni mise en concurrence_inf.90	21/01/21
Mobilier de bureau et d'espaces administratifs pour le nouveau centre communal Camille Claudel	3	Mobilier pour les espaces de réception et d'attente - relance suite à infructueux	20	C	F	B	305	ORMEPO	38600	FONTAINE		40 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	6	1	p.sans publicité ni mise en concurrence_sup.90	26/02/21

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHE millésime	N° MARCHE seuil	N° MARCHE catégorie prestations	N° MARCHE catégorie marché	N° MARCHE numérotat°	Attribitaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Recond uct°	Procédure	Notificat° du marché
Mobilier de bureau et d'espaces administratifs pour le nouveau centre communal Camille Claudel	5	Equipements acoustiques - relance suite à infructueux	20	C	F	B	306	ORMEPO	38600	FONTAINE		25 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	6	1	p.sans publicité ni mise en concurrence_sup. 90	26/02/21

Incidence financière	Montant de l'avenant en plus ou moins value en euros HT	Nature de la modification contractuelle	Numérotation avant 2017	N°	Année	Seuil	Catégorie prestations	Catégorie marché	N°	Attributaire	Objet du marché initial	N° lot concerné pour le marché initial	Intitulé du lot le cas échéant	Procédure	Montant du marché initial en € HT	Notification de l'avenant
sans incidence financière - modification clauses contractuelles		Modification contractuelle_CCAP	16AS243							ATLANTIS PROPRETE,	NETTOYAGE DES LIEUX AFFECTES AU THÉÂTRE MUNICIPAL			p.adaptée_sup.90		13/01/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	5 505,00	Modification contractuelle_Pièce financière			20	B	P	M	104	CEMENTYS	Restauration de la Tour Perret – Instrumentation topographique			p.adaptée_inf.90	41 700,00	28/01/21
sans incidence financière - modification clauses contractuelles		Modification contractuelle_Pièce financière			20	B	S	M	82	MAJ-ELIS ALPES	LOCATION ENTRETIEN DE TAPIS ANTI SALISSURES			p.adaptée_inf.90	14 000,00	31/12/20
incidence financière inférieure 5% marché initial	9 325,00	Modification contractuelle_Pièce financière			18	A	P	M	89	SUD/SUD EST ARCHITECTURE	Mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la Tour Perret			procédure formalisée	767 030,00	23/02/21
sans incidence financière - modification clauses contractuelles		Avenant de transfert / cession			18	A	F	B	53	SOCIETE VALNEVA France	Achat de vaccins - vaccin encephalite japonaise IXIARO ou équivalent			procédure formalisée	13 000,00	08/01/21
sans incidence financière - modification clauses contractuelles		Modification contractuelle_Pièce financière			20	A	F	B	23	SARL CHOLAT PEPINIERES	Fourniture d'arbustes, de rosiers, de plantes vivaces et d'arbres	1	Achat d'arbustes et petits conifères	procédure formalisée	55 000,00	11/01/21
sans incidence financière - modification clauses contractuelles		Modification contractuelle_Pièce financière			20	A	F	B	24	SARL CHOLAT PEPINIERES	Fournitures d'arbustes, de rosiers, de plantes vivaces et d'arbres	2	Rosiers	procédure formalisée	5 000,00	11/01/21
sans incidence financière - modification clauses contractuelles		Modification contractuelle_Pièce financière			20	A	F	B	25	SOCIETE JARDIN DES ALPES	Fourniture d'arbustes, de rosiers, de plantes vivaces et d'arbres	3	Plantes vivaces	procédure formalisée	25 000,00	11/01/21
sans incidence financière - modification clauses contractuelles	X	Modification contractuelle_CCAP			17	A	F	B	209	MANGEZ BIO ISERE	FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES (hors surgelés)	1	Produits d'épicerie bio	Appel d'offres	200 000,00	29/01/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	1 395,24	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière			19	A	T	M	312	CBE MENUISERIE	Réaménagement de l'ancienne école maternelle Claude Bernard pour l'accueil de l'association Le Fournil	5	Menuiserie intérieure bois	p.adaptée_sup.90	21 921,57	05/01/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	46 886,32	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière			19	A	T	M	275	SNEF	Travaux d'aménagement pôle administratif municipal sud grenoblois et nouveau siège CCAS	5	Electricité courants faibles	p.adaptée_sup.90	228 926,00	08/01/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	2 026,95	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière			20	A	T	M	18	PPH38	Bibliothèque Jardin de Ville - Travaux de mise aux normes et d'amélioration	6	Peinture	p.adaptée_sup.90	14 190,00	08/01/21

Incidence financière	Montant de l'avenant en plus ou moins value en euros HT	Nature de la modification contractuelle	Numérotation avant 2017	N°	Année	Seuil	Catégorie prestations	Catégorie marché	N°	Attributaire	Objet du marché initial	N° lot concerné pour le marché initial	Intitulé du lot le cas échéant	Procédure	Montant du marché initial en € HT	Notification de l'avenant
incidence financière inférieure 5% marché initial	1 280,00	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière			19	A	T	M	182	FERALUX	Travaux de réaménagement du RDC de la Bibliothèque d'étude et du patrimoine	2	Menuiseries extérieures - serrurerie	p.adaptée_sup.90	89 865,00	30/11/20
incidence financière - avenant en moins value	-380,00	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière			19	A	T	M	182	FERALUX	Travaux de réaménagement du RDC de la Bibliothèque d'étude et du patrimoine	2	Menuiseries extérieures - serrurerie	p.adaptée_sup.90	89 865,00	07/01/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	500,00	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière			19	B	S	M	398	SOCOTEC	Mission de contrôle technique pour les travaux d'extension de l'école élémentaire Jean Racine			p.adaptée_inf.90	6 854,75	08/01/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	2 976,00	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière			19	A	T	M	277	CLEARSTONE	Travaux d'aménagement pôle administratif municipal sud grenoblois et nouveau siège CCAS	7	Désamiantage	p.adaptée_sup.90	17 504,00	12/01/21
incidence financière inférieure 5% marché initial	3 901,70	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière			19	A	T	M	280	COREALP	Ecole élémentaire Jean Racine - Travaux d'extension	3	Gros Œuvre	p.adaptée_sup.90	217 636,65	08/01/21
incidence financière inférieure 5% marché initial	817,00	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière			19	A	T		280	COREALP	Ecole élémentaire Jean Racine - Travaux d'extension	3	Gros Œuvre	p.adaptée_sup.90	217 636,65	11/01/21
sans incidence financière - modification clauses contractuelles		Avenant de transfert / cession			19	B	S	B	129		LAVAGE DEGRAISSAGE NETTOYAGE A SEC ET RETOUCHE DU LINGE				89 900,00	10/02/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	2 704,00	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière			19	A	T	M	311	CARBONERO ISOLATION	Réaménagement de l'ancienne école maternelle Claude Bernard pour l'accueil de l'association Le Fournil	4	Cloison/Doublage/Faux Plafond	p.adaptée_sup.90	42 871,50	18/01/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	7 890,00	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière			20	A	T	M	3	MAG	Ecole maternelle Ampère - Travaux de remise en état après sinistre et amélioration	3	Menuiserie intérieure	p.adaptée_sup.90	36 395,43	18/01/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	1 054,80	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière			19	A	T	M	253	CK PEINTURE	Ensemble sportif Villeneuve : Travaux de réhabilitation suite à sinistre	5	Peinture	p.adaptée_sup.90	6 869,40	11/01/21
incidence financière inférieure 5% marché initial	949,20	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière			20	A	T	M	17	EUROCONFORT MAINTENANCE	Bibliothèque Jardin de Ville - Travaux de mise aux normes et d'amélioration	5	Revêtement de sol	p.adaptée_sup.90	19 786,00	19/01/21
incidence financière inférieure 5% marché initial	2 184,05	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière			19	A	T	M	288	FAUCHE CENTRE EST	Ecole élémentaire Jean Racine - Travaux d'extension	11	Electricité courants forts	p.adaptée_sup.90	49 954,00	02/02/21

Incidence financière	Montant de l'avenant en plus ou moins value en euros HT	Nature de la modification contractuelle	Numérotation avant 2017	N°	Année	Seuil	Catégorie prestations	Catégorie marché	N°	Attributaire	Objet du marché initial	N° lot concerné pour le marché initial	Intitulé du lot le cas échéant	Procédure	Montant du marché initial en € HT	Notification de l'avenant
incidence financière supérieure 5% marché initial	1 064,14	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière			19	C	T	Z	342	SAV ISERE	Marché subséquent de l'accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la ville de Grenoble et du CCAS de Grenoble	16	Plomberie sanitaire	p.adaptée_inf.90	10 609,06	12/10/20
incidence financière inférieure 5% marché initial	1 123,93	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière			19	A	T	M	314	DUNELEC	Réaménagement de l'ancienne école maternelle Claude Bernard pour l'accueil de l'association Le Fournil	7	Electricité	p.adaptée_sup.90	64 331,69	12/01/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	4 350,00	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière			20	B	P	M	110	CUISINE INGENIERIE	Mission d'étude de faisabilité et d'établissement de programme pour l'opération de la cuisine centrale de Grenoble			p.adaptée_inf.90	29 660,00	18/12/20
incidence financière supérieure 5% marché initial	2 312,17	Modification contractuelle_CCAP	17BPM229							SINEQUANON	Construction d'une école élémentaire dans le quartier Hoche : Mission de SPS			p.adaptée_inf.90	6 895,00	04/12/20
incidence financière - avenant en moins value	-12 875,00	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière			19	A	T	M	271	MRB	Site Claudel - Travaux d'aménagement du pôle administratif municipal sud-grenoblois et du nouveau siège du CCAS	1	Gros Œuvre-Etanchéité	p.adaptée_sup.90	104 640,90	24/12/20
incidence financière inférieure 5% marché initial	9 601,31	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière			19	A	T	M	274	SALLEE	Site Claudel - Travaux d'aménagement du pôle administratif municipal sud-grenoblois et du nouveau siège du CCAS	4	Chauffage, rafraichissement, ventilation, sanitaires	p.adaptée_sup.90	230 779,02	17/11/20
incidence financière - avenant en moins value	-937,28	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière			19	A	T	M	313	SOGRECA	Réaménagement de l'ancienne école maternelle Claude Bernard pour l'accueil de l'association Le Fournil	6	Carrelage/Faïence/Sol souple	p.adaptée_sup.90	31 542,61	10/02/21
incidence financière supérieure 5% marché initial	2 950,00	Modification contractuelle_CCTP			20	A	T	M	2	SAIT	Ecole maternelle Ampère - Travaux de remise en état après sinistre et amélioration	2	cloison doublage faux plafond	p.adaptée_sup.90	35 543,00	09/02/21
sans incidence financière - modification clauses contractuelles		Modification contractuelle_CCAP	16S295							LA SCIC ALPES AUTOPARTAGE	Marche vehicule en auto partage pour les élus et pour les agents VG			p.adaptée_inf.90	88 000,00	23/02/21
sans incidence financière - modification clauses contractuelles		Modification contractuelle_Pièce financière			20	A	F	B	27	SARL PEPINIERES GUILLOT BOURNE II	Fourniture d'arbustes, de rosiers, de plantes vivaces et d'arbres	5	Arbres et conifères à grand développement	procédure formalisée	25 000,00	25/02/21
sans incidence financière - modification clauses contractuelles		Modification contractuelle_Pièce financière			20	A	F	B	26	PEPINIERES DANIEL SOUPE SAS	Fourniture d'arbustes, de rosiers, de plantes vivaces et d'arbres	4	Arbres et conifères à petit et moyen développement	procédure formalisée	35 000,00	25/02/21

Annexe à la délibération n° A-24938 Conseil municipal du 29 mars 2021

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	-------------------------------	-------	---------

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :

2021-0118	Arrêté (25/01/2021)	cabinet LEXCAP	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la société On Tower France (OTF) et portant demande d'annulation de la décision en date du 20/11/2020 par laquelle le Maire de Grenoble s'est opposé aux travaux déclarés par la société le 29/10 en vue de l'implantation de trois antennes de téléphonie mobile sur le toit terrasse d'un bâtiment sis 4 avenue du Doyen Louis Weil.	
2021-0124	Arrêté (26/01/2021)	Me LABORIE	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon dans le cadre de l'appel interjeté devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon par M. TRAORE, à l'encontre de la décision du 03/11/2020.	
2021-0180	Arrêté (8/02/2021)	Me LABORIE	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête de M. MATTEUCCI devant le Tribunal Administratif de Grenoble aux fins d'annulation de l'arrêté en date du 19/10/2020 portant blâme à son encontre.	
2021-0181	Arrêté (8/02/2021)	Mme VERNHES, juriste	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête de Mme BELAIKOUS devant le Tribunal Administratif de Grenoble aux fins d'annulation des décisions en date des 25/06/2020 et 13/10/2020.	
2021-0188	Arrêté (8/02/2021)	SCP DELACHENAL-DELCROIX	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la société GUEMAT.	

Annexe à la délibération n° 24938 Conseil municipal du 29 mars 2021

2021-0261	Arrêté (22/02/2021)	Me AMBLARD	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice en vue d'introduire conjointement avec le collectif des usagers et la Métropole de Grenoble une requête en assignation devant le Tribunal Judiciaire tendant à ce que soit prononcée la nullité absolue de la délibération ayant acté la reprise de l'UMG-Groupe Hospitalier Mutualiste par DOCTOGESTIO et la nomination d'un administrateur provisoire pour organiser un nouveau processus de reprise.	
-----------	------------------------	------------	---	--

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DON :

2020-2010	Arrêté (27/11/2020)		Les 16 classeurs de correspondance de Maurice Collignon concernant son activité géologique et paléontologique ainsi qu'un lot d'ammonites constituant un reliquat de collection sont aliénés à l'Université de Bourgogne à titre gracieux.	
-----------	------------------------	--	--	--

IV – DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	convention de participation financière au coût des équipements de la ZAC Presqu'île (15/12/2020)	BIOMERIEUX 376 chemin de l'Orme 69280 Marcy l'étoile	Projet Biomérieux – extension du bâtiment D – création d'un local transformateur - convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC Presqu'île.	Montant de la participation : 3268 €HT
--	---	--	---	---

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :

2021-0077	Arrêté (29/12/2020)	M. GONNET Jean-Pierre	Cimetière Saint Roch – Titre n°595 – Nouvelle concession du 29/12/2020 au 28/12/2050.	Redevance : 678 €
2021-0078	Arrêté (04/04/2021)	Mme GILLES Célie	Cimetière Grand Sablon – Titre n°594 – Renouvellement de concession du 24/01/2019 au 23/01/2034.	Redevance : 309 €

Annexe à la délibération n° 24938 Conseil municipal du 29 mars 2021

2021-0081	Arrêté (13/01/2021)	M. BOUKADOUM Rezak	Cimetière Grand Sablon - Titre n°010 – Nouvelle concession du 13/01/2021 au 12/01/2036.	Redevance : 312 €
2021-0082	Arrêté (13/01/2021)	M. SEGUINEAU Emile	Cimetière Grand Sablon - Titre n°009 – Renouvellement de concession du 5/12/2019 au 4/12/2034.	Redevance : 312 €
2021-0083	Arrêté (14/01/2021)	M. et Mme FERRIER Georges	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 008 – Renouvellement de concession du 15/01/2020 au 14/01/2035.	Redevance : 312 €
2021-0084	Arrêté (13/01/2021)	Mme GARABEDIAN Nelly	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 007 – Renouvellement de concession du 2/01/2021 au 1/01/2051.	Redevance : 684 €
2021-0085	Arrêté (11/01/2021)	Mme FAYEN Léa	Cimetière Saint Roch - Titre n° 006 – Renouvellement anticipé de concession du 10/04/2021 au 9/04/2036.	Redevance : 312 €
2021-0086	Arrêté (11/01/2021)	Mme FARHI Massika	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 005 – Nouvelle concession du 11/01/2021 au 10/01/2036.	Redevance : 312 €
2021-0087	Arrêté (08/01/2021)	Mme BERMOND Gisèle	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 004 – Nouvelle concession du 8/01/2021 au 7/01/2036.	Redevance : 396 €
2021-0088	Arrêté (07/01/2021)	Mme LACOSTE CANDY Christiane	Cimetière Saint Roch - Titre n° 003 – Renouvellement de concession du 12/10/2021 au 11/10/2036.	Redevance : 312 €
2021-0089	Arrêté (08/01/2021)	Mme GACI Sandrine	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 001 – Nouvelle concession du 5/01/2021 au 4/01/2051.	Redevance : 684 €
2021-0090	Arrêté (07/01/2021)	Mme DEVILLARS Maria	Cimetière Saint Roch - Titre n° 598 – Nouvelle concession du 30/12/2020 au 29/12/2050.	Redevance : 678 €
2021-0091	Arrêté (12/01/2021)	M. GRASSO Joseph	Cimetière Saint Roch - Titre n° 596 – Renouvellement de concession du 5/07/2020 au 4/07/2050. Annule et remplace l'arrêté 2021-0020.	Redevance : 678 €
2021-0092	Arrêté (06/01/2021)	Mme DELALANDE Yvonne	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 549 – Nouvelle concession du 3/12/2020 au 2/12/2035.	Redevance : 393 €
2021-0093	Arrêté (11/01/2021)	Mme BLANC-VIAL Suzanne	Cimetière Saint Roch - Titre n° 527 – Renouvellement de concession du 21/11/2020 au 20/11/2035. Annule et remplace l'arrêté n°20-2081.	Redevance : 309 €
2021-0111	Arrêté (18/01/2021)	M. et Mme SORRENTINO Jean et Clélia	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 18 – Renouvellement anticipé de concession du 29/08/2024 au 28/08/2039.	Redevance : 312 €
2021-0112	Arrêté (18/01/2021)	Mme PADOVANI Madeleine	Cimetière Saint Roch - Titre n° 17 – Nouvelle concession du 18/01/2021 au 17/01/2036.	Redevance : 312 €
2021-0113	Arrêté (18/01/2021)	M. et Mme ROMOLI Mario et Rosalie	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 16 – Renouvellement de concession du 25/11/2020 au 24/11/2050.	Redevance : 684 €
2021-0114	Arrêté (18/01/2021)	M. CALTAGIRONE Saverio	Cimetière Saint Roch - Titre n° 14 – Nouvelle concession du 15/01/2021 au 14/01/2051.	Redevance : 684 €

Annexe à la délibération n° 24938 Conseil municipal du 29 mars 2021

2021-0115	Arrêté (18/01/2021)	M. BERTAGNOLIO Louis	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 13 – Renouvellement anticipé de concession du 21/10/2026 au 20/10/2041.	Redevance : 624 €
2021-0116	Arrêté (15/01/2021)	Mme MATEO SOLIS Maria Del Carmen	Cimetière Saint Roch - Titre n° 12 – Nouvelle concession du 14/01/2021 au 13/01/2071.	Redevance : 1188 €
2021-0117	Arrêté (14/01/2021)	M. GONZALEZ Joseph	Cimetière Saint Roch - Titre n° 11 – Renouvellement anticipé de concession du 19/02/2026 au 18/02/2041.	Redevance : 624 €
2021-0138	Arrêté (26/01/2021)	Mme POURVIS Paule	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 31 – Renouvellement anticipé de concession du 9/08/2022 au 8/08/2037.	Redevance : 312 €
2021-0139	Arrêté (26/01/2021)	M. DEPLAN Roger	Cimetière Saint Roch - Titre n° 30 – Renouvellement de concession du 2/07/2020 au 1/07/2035.	Redevance : 312 €
2021-0140	Arrêté (26/01/2021)	Mme VILLALTA Martine	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 29 – Renouvellement de concession du 20/01/2021 au 19/01/2036.	Redevance : 312 €
2021-0141	Arrêté (26/01/2021)	Mme KERNEL Josette	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 28 – Renouvellement de concession du 20/01/2021 au 19/01/2036.	Redevance : 312 €
2021-0142	Arrêté (26/01/2021)	M. et Mme JUFFARD Michel	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 27 – Renouvellement de concession du 5/01/2021 au 4/01/2036.	Redevance : 312 €
2021-0143	Arrêté (25/01/2021)	M. FERRARA François	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 25 – Renouvellement de concession du 19/03/2021 au 18/03/2071.	Redevance : 1188 €
2021-0144	Arrêté (22/01/2021)	M. SALLET Roger	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 24 – Renouvellement anticipé de concession du 6/10/2021 au 5/10/2036.	Redevance : 312 €
2021-0145	Arrêté (22/01/2021)	M. GUETTA Richard	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 23 – Nouvelle concession du 22/01/2021 au 21/01/2051.	Redevance : 684 €
2021-0146	Arrêté (21/01/2021)	M. MOLLARET Clovis	Cimetière Saint Roch - Titre n° 22 – Renouvellement anticipé de concession du 25/05/2026 au 24/05/2041.	Redevance : 624 €
2021-0147	Arrêté (20/01/2021)	Mme SCIASCIA Anne-Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 21 – Renouvellement anticipé de concession du 8/10/2024 au 7/10/2039.	Redevance : 312 €
2021-0148	Arrêté (20/01/2021)	Mme DUBOIS Elisa	Cimetière Saint Roch - Titre n° 20 – Renouvellement de concession du 21/12/2020 au 20/12/2035.	Redevance : 624 €
2021-0149	Arrêté (20/01/2021)	M. DOUILLET Luc	Cimetière Saint Roch - Titre n° 19 – Nouvelle concession du 20/01/2021 au 19/01/2051.	Redevance : 684 €
2021-0150	Arrêté (22/01/2021)	Mme CANFAILLA Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 15 – Nouvelle concession du 15/01/2021 au 14/01/2036.	Redevance : 396 €
2021-0151	Arrêté (06/01/2021)	M. BENCHERNINE Abdallah	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 2 – Nouvelle concession du 6/01/2021 au 5/01/2051.	Redevance : 684 €
2021-0176	Arrêté (28/01/2021)	M. GOUTARD Gilles	Cimetière Saint Roch - Titre n° 33 – Nouvelle concession du 28/01/2021 au 27/01/2036.	Redevance : 312 €

Annexe à la délibération n° 24938 Conseil municipal du 29 mars 2021

2021-0177	Arrêté (29/01/2021)	Mme CATALDI Rose	Cimetière Saint Roch - Titre n° 32 – Renouvellement de concession du 30/07/2016 au 29/07/2046.	Redevance : 684 €
2021-0201	Arrêté (5/02/2021)	Mme GHASSIA Laurette	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 46 – Nouvelle concession du 5/02/2021 au 4/02/2071.	Redevance : 1188 €
2021-0202	Arrêté (5/02/2021)	M. MASSETY Ernest	Cimetière Saint Roch - Titre n° 45 – Renouvellement anticipé de concession du 20/05/2026 au 19/05/2041.	Redevance : 312 €
2021-0203	Arrêté (4/02/2021)	Mme CRANCON Joséphine	Cimetière Saint Roch - Titre n° 44 – Conversion de concession du 5/02/2021 au 4/02/2071.	Redevance : 1077,17 €
2021-0204	Arrêté (4/02/2021)	M. TROPEL José	Cimetière Saint Roch - Titre n° 43 – Renouvellement de concession du 21/01/2017 au 20/01/2032.	Redevance : 312 €
2021-0205	Arrêté (5/02/2021)	M. DOVILLE Erick	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 42 – Nouvelle concession du 4/02/2021 au 3/02/2036.	Redevance : 396 €
2021-0206	Arrêté (3/02/2021)	Mme DUPRAZ Monique	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 41 – Renouvellement de concession du 6/11/2018 au 5/11/2033.	Redevance : 312 €
2021-0207	Arrêté (3/02/2021)	Mme ARMONIA Grazia	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 40 – Renouvellement de concession du 12/01/2021 au 11/01/2051.	Redevance : 684 €
2021-0208	Arrêté (3/02/2021)	M. et Mme PUGNOT Michel et Anne-Marie	Cimetière Saint Roch - Titre n° 39 – Renouvellement de concession du 18/08/2020 au 17/08/2035.	Redevance : 624 €
2021-0209	Arrêté (3/02/2021)	M. GRAZIANO Jean	Cimetière Saint Roch - Titre n° 38 – Nouvelle concession du 3/02/2021 au 2/02/2036.	Redevance : 312 €
2021-0210	Arrêté (2/02/2021)	Mme VANTORNOUT Solange	Cimetière Saint Roch - Titre n° 37 – Renouvellement anticipé de concession du 28/12/2025 au 27/12/2055.	Redevance : 684 €
2021-0211	Arrêté (4/02/2021)	Mme BRISSAUD Jane	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 36 – Nouvelle concession du 3/02/2021 au 2/02/2036.	Redevance : 396 €
2021-0212	Arrêté (2/02/2021)	M. DELLAMONICA Robert	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 35 – Renouvellement de concession du 16/01/2021 au 15/01/2036.	Redevance : 624 €
2021-0213	Arrêté (5/02/2021)	Mme GENEVEY Marthe	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 34 – Renouvellement de concession du 8/01/2021 au 7/01/2071.	Redevance : 2376 €
2021-0214	Arrêté (26/01/2021)	M. MILANO Dominique	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 26 – Renouvellement de concession du 19/01/2021 au 18/01/2036.	Redevance : 312 €
2021-0248	Arrêté (12/02/2021)	Mme TOURNOUD Colette	Cimetière Saint Roch - Titre n° 60 – Nouvelle concession du 12/02/2021 au 11/02/2051.	Redevance : 684 €
2021-0249	Arrêté (12/02/2021)	M. et Mme CONA Antoine et Josette	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 59 – Renouvellement de concession du 18/04/2019 au 17/04/2034.	Redevance : 312 €
2021-0250	Arrêté (12/02/2021)	Mme VERNET Annie	Cimetière Saint Roch - Titre n° 58 – Nouvelle concession du 12/02/2021 au 11/02/2036.	Redevance : 312 €

Annexe à la délibération n° 24938 Conseil municipal du 29 mars 2021

2021-0251	Arrêté (11/02/2021)	M. JAUNET Jean	Cimetière Saint Roch - Titre n° 57 – Renouvellement de concession du 25/02/2021 au 24/02/2036.	Redevance : 312 €
2021-0252	Arrêté (10/02/2021)	Mme MOHAMED Fatima	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 56 – Nouvelle concession du 10/02/2021 au 9/02/2051.	Redevance : 684 €
2021-0253	Arrêté (10/02/2021)	Mme PAPADOPOULOS Yvonne	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 55 – Renouvellement anticipé de concession du 31/10/2025 au 30/10/2040.	Redevance : 312 €
2021-0254	Arrêté (9/02/2021)	Mme GAVIOT Françoise	Cimetière Saint Roch - Titre n° 54 – Renouvellement anticipé de concession du 15/11/2026 au 14/11/2056.	Redevance : 684 €
2021-0255	Arrêté (9/02/2021)	M. FRASCA Jean	Cimetière Saint Roch - Titre n° 52 – Renouvellement de concession du 5/11/2020 au 4/11/2035.	Redevance : 312 €
2021-0256	Arrêté (9/02/2021)	M. PAGANELLI Giacomo	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 51 – Renouvellement de concession du 3/05/2020 au 2/05/2035.	Redevance : 312 €
2021-0257	Arrêté (9/02/2021)	M. BEN DAOUD Makelouf	Cimetière Saint Roch - Titre n° 50 – Renouvellement de concession du 21/07/2021 au 20/07/2051.	Redevance : 684 €
2021-0258	Arrêté (9/02/2021)	M. GONZALEZ-RODRIGUEZ Armando	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 49 – Renouvellement de concession du 29/01/2021 au 28/01/2036.	Redevance : 312 €
2021-0259	Arrêté (9/02/2021)	Mme SOTO Colette	Cimetière Saint Roch - Titre n° 48 – Renouvellement de concession du 19/02/2019 au 18/02/2034.	Redevance : 312 €
2021-0260	Arrêté (15/02/2021)	Mme GONZALEZ Françoise	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 159 – Nouvelle concession du 2/05/2020 au 1/05/2035.	Redevance : 309 €
2021-0268	Arrêté (22/02/2021)	M. GUILLET-REVOL Robert	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 70 – Renouvellement anticipé de concession du 5/11/2021 au 4/11/2051.	Redevance : 684 €
2021-0269	Arrêté (18/02/2021)	M. FALCO Fabrice	Cimetière Saint Roch - Titre n° 69 – Nouvelle concession du 18/02/2021 au 17/02/2051.	Redevance : 684 €
2021-0270	Arrêté (17/02/2021)	Mme TISSOT Françoise	Cimetière Saint Roch - Titre n° 67 – Renouvellement anticipé de concession du 2/07/2025 au 1/07/2055.	Redevance : 684 €
2021-0271	Arrêté (18/02/2021)	M. CUSANNO Cataldo	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 66 – Renouvellement de concession du 11/06/2020 au 10/06/2035.	Redevance : 312 €
2021-0272	Arrêté (15/02/2021)	M. PAPARELLA Nunzio	Cimetière Saint Roch - Titre n° 65 – Renouvellement de concession du 6/02/2021 au 5/02/2031.	Redevance : 312 €
2021-0273	Arrêté (15/02/2021)	M. BLANCHOD Philibert	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 64 – Renouvellement de concession du 20/02/2021 au 19/02/2036.	Redevance : 312 €
2021-0274	Arrêté (15/02/2021)	Mme BERTRAND Jeanne	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 63 – Renouvellement de concession du 16/02/2021 au 15/02/2071.	Redevance : 1188 €
2021-0275	Arrêté (15/02/2021)	M. GONZALEZ Philippe	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 62 – Renouvellement anticipé de concession du 4/06/2024 au 3/06/2039.	Redevance : 312 €

Annexe à la délibération n° 24938 Conseil municipal du 29 mars 2021

2021-0276	Arrêté (15/02/2021)	Mme FANIDI Fatna	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 61 – Nouvelle concession du 15/02/2021 au 14/02/2071.	Redevance : 1188 €
2021-0277	Arrêté (8/02/2021)	Mme DORESSAMY Noëlle	Cimetière Saint Roch - Titre n° 47 – Nouvelle concession du 8/02/2021 au 7/02/2036.	Redevance : 312 €
2021-0279	Arrêté (9/02/2021)	Mme LUPO Maria	Cimetière Saint Roch - Titre n° 53 – Renouvellement de concession du 21/11/2020 au 20/11/2035.	Redevance : 312 €

CM du 23 Mars 2021
Annexe à la délibération n° 10-24927

Porteur	Nom du projet	Descriptif de l'action	Quartier du projet	Demande Politique de la Ville	Soutien de la Ville
LA MARMITE	Ateliers performatifs "ce qu'elles disent"	Création de la pièce de théâtre « Ce qu'elles disent » à partir du roman du même nom, pour faciliter l'implication citoyenne des habitant-es.	QPV-VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	10 000 €	2 500 €
AFEV	Accompagnements individuels à la Villeneuve de Grenoble	Les étudiants accompagnent individuellement à domicile 24 élèves repérés par les enseignants (12 places pour les élèves de 6ème, de 3ème du collège Lucie Aubrac + 12 places pour les CM2 des écoles élémentaires du réseau REP+).	QPV-VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	9 000 €	3 000 €
ALPES SOLIDAIRES	Accompagnement des associations dans les QPV Villeneuve Village Olympique	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement du projet d'emplois mutualisés associatifs administratif - Animations d'instances de coopération : relation entre associations et habitants, coopération entre associations, rapport entre la ville et les associations. Définir les modes de fonctionnement et de gouvernance des différentes commissions, former sur les méthodes d'animation participative, etc. - Soutien et accompagner les associations face à la crise sanitaire. Adaptation des actions dans le contexte de crise sanitaire. 	QPV-VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	5 000 €	1 000 €
VILLENEUVE DEBOUT	Villeneuve Plage	Organisation d'animations autour de la thématique de la détente tous les weekends de juillet et août de 17h à 21h sur le modèle des animations proposées en 2020.	QPV-VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	20 000 €	2 000 €

Porteur	Nom du projet	Descriptif de l'action	Quartier du projet	Demande Politique de la Ville	Soutien de la Ville
VILLENEUVE DEBOUT	Quinzaine de la non-violence	Troisième édition préparée par 20 associations du quartier de la Villeneuve et de Grenoble. Avec des spectacles, des temps d'échanges et de convivialité. Différentes manifestations artistiques et Interventions dans les collèges écoles et lycées sur la question de la violence de la délinquance avec le soutien Jean Marc Mahy animateur et ancien détenu, rencontres avec les pompiers et les forces de police, tournoi de futsal avec des équipes mixtes, jeunes/pompiers et Jeunes/policiers avec l'association AJAV et le FÛTSALL des géants.. Ateliers d'écrire et d'expression dans les écoles primaires. Manifestations artistiques avec l'Espace 600. Clôture de la semaine par un grand rassemblement.	QPV-VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	20 000 €	2 000 €
VILLENEUVE DEBOUT	Université populaire de la Villeneuve	4 cycles de rencontre 1. COMMENT VIEILLIR A LA VILLENEUVE. 2. LE FEMINISME "AFROPEEN". POLICE CITOYEN. cycle de huit séances: 1. Connaissons nous la police ou plutôt les polices : explications des différents métiers, fonctions pratiques entre es différents corps. . 3. CONCEVOIR ET GÉRER UN ESPACE COLLECTIF. En lien et avec le soutien du collectif Iris ce cycle de formation sur la gestion et à l'animation d'un tiers lieu.	QPV-VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	13 000 €	3 000 €
COLLEGE LUCIE AUBRAC	Projet cadets de la sécurité civile	Elèves de 4ème du collège Lucie Aubrac, avec horaires aménagées pour découvrir la richesse des missions de pompiers, Essaimer les gestions de premiers secours, Améliorer l'image des pompiers dans le quartier et prévenir les incivilités.	QPV-VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	3 000 €	1 000 €
CSF Confédération Syndicale des Familles	Accompagnement Éducatif à la Scolarité sous la forme d'ateliers langage et expression	Des enfants du CP au CE1 suivent les ateliers langage et expression pour favoriser les chances de réussite et d'inclusion scolaire. 8 groupes de 10 enfants, suivis durant les temps périscolaires. 4 écoles concernées sur le secteur 5 et 6 : Christophe Turc, Jean-Racine, Les Genets et Verderet.	QPV-VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	40 900 €	2 000 €

Porteur	Nom du projet	Descriptif de l'action	Quartier du projet	Demande Politique de la Ville	Soutien de la Ville
GRENOBLE GAMING	Découverte des nouvelles technologies et sensibilisation autour de ces nouveautés	Proposer aux habitants de tester les produits phares des jeux vidéo, créer du lien, partager les connaissances de chacun et sensibiliser aux risques liés aux jeux et à l'image, aux vidéos, aux réseaux. Animation d'évènements phares et d'une prochaine chaîne YouTube. Mise en place de temps d'échanges avec les familles et en partenariat avec les MDH ou planning familial pour expliquer que les jeux vidéos sont ouverts à tous et toutes (jeux familiaux, jeux thématiques, etc.).	QPV-VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	9 850 €	1 000 €
GRENOBLE HANDISPORT	Ecole de natation, turball/section natation et ski au sein de GH	Natation : 3 séances hebdomadaires, dont deux à la piscine des Dauphins. Participation aux championnats de France. Torball : 2 séances hebdomadaires (dont 1 au gymnase Jean Philippe Motte). Participation aux championnats de France avec deux équipes masculines et volonté de créer une équipe féminine. Action de sensibilisation auprès des établissements scolaires et MJC. Ski : stations de ski à proximité de Grenoble.	QPV-VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	6 500 €	1 000 €
HISTOIRE DE... Découverte et Patrimoine	Ma ville décodée en images	Faire découvrir la ville de manière artistique et ludique. Proposer un fil conducteur aux enseignants pour atteindre les objectifs des programmes de l'Education Nationale. Sensibiliser les enfants à la photographie et avec tous publics : regarder la ville grâce à la pratique de la photographie.	QPV-VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	10 000 €	2 500 €

Porteur	Nom du projet	Descriptif de l'action	Quartier du projet	Demande Politique de la Ville	Soutien de la Ville
LA MAISON DE L'IMAGE	Un Médialab à la Villeneuve (Studio 97)	Dispositif fixe ou mobile pour ouvrir des espaces de paroles citoyennes (ouverture les mercredis après-midi). Tiers-lieu. 4 pôles pour la fabrication d'images : clip, court-métrage, web-série, journalisme (couvrir des événements locaux) ; Ateliers et stages pour que les jeunes construisent eux-mêmes des images/films et ainsi renforcent leur esprit critique. Accompagnement de projets individuels et collectifs. Diffusion des productions lors d'évènement ou sur les réseaux sociaux.	QPV-VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	11 000 €	2 000 €
LE BARATHYM	Culture pour tou-te-s	Favoriser l'accès à la culture notamment pour un public se sentant éloigné des pratiques artistiques et théâtrales Favoriser la convivialité, le lien social et intergénérationnel à travers des moments festifs et joyeux Favoriser l'appropriation du Barathym et de sa scène Valoriser le quartier de la Villeneuve et les artistes locaux. 2 volets d'actions : cycle de 5 ateliers de théâtre forum pour discuter des problématiques du territoire (intervention d'une comédienne professionnelle) + cycle de soirées festives autour de la musique.	QPV-VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	4 800 €	2 000 €
LE CRIEUR DE LA VILLENEUVE	Un média local pour informer et améliorer l'attractivité et l'image de la Villeneuve	Média local de la Villeneuve pour former les habitants au journalisme. Elaborer et diffuser un agenda des événements du quartier. Développer la création de journaux écrits par les enfants des écoles (périscolaire) Implication des habitants dans la vie du journal (proposition de sujet, comité éditorial, conférence de rédaction, réalisation d'articles).	QPV-VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	5 000 €	1 000 €
MAISON D'EDITIONS D'IDEES	Fanzine club : drive et enfanzine : box	Les enfants se familiarisent avec l'objet du livre en famille grâce à une approche ludique. 52 ateliers sur l'année, sur l'espace public. Enfanzines box : valise contenant des enveloppes avec un livre, un jeu, un kit pour faire un livre, un dessin à faire chez soi. Créations de 12 fanzines pour enfants, création de 116 coloriages et jeux et 116 activités manuelles pour la maison.	QPV-VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	5 000 €	1 000 €

Porteur	Nom du projet	Descriptif de l'action	Quartier du projet	Demande Politique de la Ville	Soutien de la Ville
MJC PREMOL	Radio powerstation	Proposer un nouvel outil de communication, de diffusion et de divertissement aux habitants des quartiers VO/VM. Initier les jeunes à l'outil radio, aux pratiques journalistiques et les sensibiliser au traitement de l'information (éducation aux media) Valoriser les initiatives socioculturelles du quartier en y associant un plateau radio. Un plateau radio sera installé sur divers évènements du quartier tout au long de l'année (VO2Max, Fête de quartier,...)	QPV-VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	2 000 €	1 000 €
MJC PREMOL	Les soirées du VO	10 soirées sont organisées sur le quartier, en extérieur ou à l'intérieur de la MJC. Les premières soirées s'organisent en fonction des idées d'activités et des envies des jeunes et des partenaires. La plupart des soirées s'articulent autour d'un repas (barbecue, repas préparé lors d'ateliers cuisine par les jeunes eux-mêmes...)	QPV-VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	2 000 €	1 000 €
MJC PREMOL	Spectacle pluridisciplinaire: l'axe de création	Le dispositif "Axe de création" permet de mettre en partage des apprentissages, des découvertes, des sensibilisations pour nourrir et enrichir les jeunes de notre territoire. La finalité réside dans la réalisation d'une création pluridisciplinaire. Des ateliers hebdomadaires et des stages sont prévus lors des vacances scolaires.	QPV-VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	20 000 €	2 000 €
MME RUETABAGA	Ateliers de rue intergénérationnels et accompagnements socioéducatifs	3 ateliers de rue hebdomadaires gratuits et ouverts à tous pour approfondir les liens avec les familles et personnes isolées. Actions autour de l'éveil, de production collective et de temps conviviaux, distribution de gouter et de denrées alimentaires. Lieux : Arlequin et Place des Géants, au pied des habitations	QPV-VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	20 000 €	2000 €

Porteur	Nom du projet	Descriptif de l'action	Quartier du projet	Demande Politique de la Ville	Soutien de la Ville
REGIE DE QUARTIER Villeneuve Village Olympique	la Machinerie : Conciergerie de quartier et d'entreprise	La Machinerie, tiers lieu, conciergerie de quartier et boutique de réemploi. Espace multiservice de proximité (maintenance et travaux, tiers lieu, espace de réemploi) pour favoriser l'économie de proximité, des consommations plus locales et plus durables (espace réemploi), le partage de savoirs faire et la mutualisation d'outils (outithèque, repair café, fablab), Accueil du pôle de ressources numériques de la métropole.	QPV-VILLENEUVE- VILLAGE OLYMPIQUE	30 000 €	2 500 €
REGIE DE QUARTIER Villeneuve Village Olympique	Urban cross Grenoble (UCG)	Organisation de l' Urban Cross sur le quartier de la Villeneuve.	QPV-VILLENEUVE- VILLAGE OLYMPIQUE	12 000 €	1 000 €
REGIE DE QUARTIER Villeneuve Village Olympique	Correspondants de Nuit - secteur Arlequin	5 à 6 correspondants de nuit et un coordinateur assurent une mission de médiation et de prévention. La médiation est assurée auprès des regroupements de personnes devant les halls d'immeubles et des occupations abusives à l'intérieur. La prévention est axée sur les dégradations et les dysfonctionnements techniques.	QPV-VILLENEUVE- VILLAGE OLYMPIQUE	89 000 €	9 000 €
REGIE DE QUARTIER Villeneuve Village Olympique	Correspondants de Nuit - secteurs Géants- Baladins et Village Olympique	8 à 10 correspondants de nuit et un coordinateur. Les correspondants de nuit assurent leurs missions sur les quartiers Géants de 18h30 à 1h30 du lundi au jeudi et de 20h à 3h	QPV-VILLENEUVE- VILLAGE OLYMPIQUE	37 500 €	7 500 €
AFRIC IMPACT	Troupe BatukaVI	Projet sur les 2 Villeneuves (Grenoble et Echirolles). Développer des ateliers, des sorties, des stages autour de la Batucada : Lien intergénérationnels et intercommunautaires. Valoriser l'image des quartiers sud grenoblois. Ouvrir de nouveaux horizons aux jeunes grâce à des projets épanouissants.	QPV-VILLENEUVE- VILLAGE OLYMPIQUE	8 000 €	2 000 €

Porteur	Nom du projet	Descriptif de l'action	Quartier du projet	Demande Politique de la Ville	Soutien de la Ville
LE GRAND COLLECTIF	Résidence artistique et culturelle à la cité ouvrière de l'Abbaye	3 volets : Organisation d'un événement culturel d'ouverture dans l'espace public • Ouverture d'un lieu d'expérimentation artistique et urbain • Développement d'un projet d'action culturelle, mise en place d'ateliers de pratique amateurs	QPV-ABBAYE-JOUHAUX-TEISSEIRE-CHATELET	8 000 €	1 000 €
ESPACE 600	projet théâtre école Jean Racine 2020	Suite à l'expérience intergénérationnelle d'ateliers de découverte parents/enfants et de l'accueil dans la cour d'un camion : 2 spectacles au cours de la saison- un répertoire d'albums jeunesse sur le thème du voyage, des ateliers pour construire une œuvre collective.	QPV-ABBAYE-JOUHAUX-TEISSEIRE-CHATELET	11 000 €	3 000 €
IMAGES SOLIDAIRES	Etoffe de femmes	Proposer un espace d'expression entre femmes favorisant leur émancipation et leur pouvoir d'action : favoriser la prise de parole libre, travailler sur les stéréotypes, les rapports d'égalité (notamment au regard de la crise sanitaire). Sortir de l'isolement grâce à la participation à un projet concret et impliquant : la réalisation d'un film portant la parole du groupe.	QPV-ABBAYE-JOUHAUX-TEISSEIRE-CHATELET	7 500 €	4 000 €
PLANETE SCIENCES Auvergne-Rhône-Alpes	Développement des actions de culture scientifique et technique afin de favoriser les réussites individuelles et collectives.	Permettre à chacun d'accéder à la culture scientifique et technique. Valoriser les jeunes et leur permettre de s'épanouir en garantissant les conditions de réussite. Développer un esprit critique et rationnel par la curiosité et le sens de l'observation. Permettre de percevoir différemment les sciences en s'engageant dans une vraie démarche de projet.	QPV-ABBAYE-JOUHAUX-TEISSEIRE-CHATELET	6 000 €	1 000 €
BRIN D'GRELINETTE	projets éco-citoyen de proximité secteur 5	Approfondir l'expérience d'animation des jardins en bacs situés dans l'espace public avec les acteurs de proximité, à Dullin et à Ravannat pour enclencher la saison du jardinage.	QPV-ABBAYE-JOUHAUX-TEISSEIRE-CHATELET	12 000	4 000
COLLEGE VERCORS	Créons ensemble notre histoire	Favoriser l'expression orale par la pratique du conte et faciliter le rapport à la langue. Solliciter et développer les imaginaires des élèves, développer leur créativité en se familiarisant avec différentes esthétiques. Développer la maîtrise de la narrativité.	QPV-ABBAYE-JOUHAUX-TEISSEIRE-CHATELET	3948 €	1000 €

Porteur	Nom du projet	Descriptif de l'action	Quartier du projet	Demande Politique de la Ville	Soutien de la Ville
LA BOBINE	Projet Bob /La Bobine à la rencontre de ses voisins	La Bobine met en place avec les structures des quartiers une programmation de concert tout au long de la saison. Cette programmation est en lien avec la dynamique de la commission apéro-concert (APC) qui programme une quarantaine de dates dans le bar de la Bobine les samedis soirs. Ces temps de programmation sont ensuite suivis par des visites de la Bobine et la construction au sein du Collectif Culture d'un parcours de spectateurs en direction des habitants du quartier.	QPV-ABBAYE-JOUHAUX-TEISSEIRE-CHATELET	8 372 €	3 000 €
ARCHIPEL	Actions de découverte des faits religieux et de la laïcité sur les quartiers prioritaires Abbaye Teisseire Jouhaux Dullin	Renforcer la cohésion sociale par la transmission de connaissances sur la laïcité et les faits religieux. Nous interviendrons auprès du collège Vercors, des apprenants des Ateliers Socio Linguistiques et du tout public avec une Chasse aux Trésors des religions et de la laïcité sur le quartier de Teisseire, en partenariat avec les acteurs locaux.	QPV-ABBAYE-JOUHAUX-TEISSEIRE-CHATELET	8 000 €	2 000 €
LA PIROGUE	Actions familles, au café-restaurant associatif et solidaire	L'association continue de développer la présence et l'implication des familles, surtout celles issues des quartiers QPV, à travers la proposition d'actions parents-enfants : Batucada familiale, fêtes pour enfants avec des parents, goûters d'anniversaires organisés avec les familles, mise à disposition de la salle d'activités, avec jeux et matériel pédagogique. Participation aux événements proposés sur le quartier : soirées jeux, fêtes de quartier, carnaval.	QPV-ABBAYE-JOUHAUX-TEISSEIRE-CHATELET	3 500 €	3 500 E
AU LOCAL-3BIS	Animation-sensibilisation à l'alimentation saine et locale	Mise en place d'un espace convivial et d'échanges sur le quartier autour de l'alimentation saine et locale. Les animations ont pour vocation de sensibiliser à l'alimentation saine et locale le plus grand nombre de personnes et ainsi de leur rendre accessible une autre façon de consommer.	QPV-ABBAYE-JOUHAUX-TEISSEIRE-CHATELET	12 620 €	3 000 €

Porteur	Nom du projet	Descriptif de l'action	Quartier du projet	Demande Politique de la Ville	Soutien de la Ville
FACILE	Pole Informatique Teisseire Malherbe	Ouvert aux deux quartiers Teisseire et Malherbe le Pôle informatique est un espace de proximité où les habitants peuvent accéder à leur droits via le numérique et être accompagnés dans leurs démarches. C'est un espace d'initiation et de formation pour les habitants qui ne maîtrisent pas l'informatique. Un médiateur numérique est présent cinq demies journées par semaine.	QPV-ABBAYE-JOUHAUX-TEISSEIRE-CHATELET	10 000 €	2 000 €
COMET	Passe Muraille	Initier les enfants, adolescents et leurs familles à une science humaine (l'ethnologie) et à une approche artistique et culturelle : le conte. Deux manières complémentaires d'ouvrir le dialogue sur les différences. Utiliser les histoires personnelles d'immigration et d'interculturalité pour accompagner les personnes en situation de fragilité linguistique dans leur apprentissage de la langue.	QPV-ABBAYE-JOUHAUX-TEISSEIRE-CHATELET	9 000 €	2 000 €
LEFOP	Accompagnement illettrisme	Le projet du LEFOP est d'accompagner des adultes et des jeunes en situation d'illettrisme dans leur désir de réapprendre les savoirs de base. Accompagner des personnes éloignées de la formation par des bénévoles. Développer la capacité des personnes à se mettre en situation de parcours de formation. Favoriser la socialisation, la mise en confiance, la capacité d'agir.	QPV-ABBAYE-JOUHAUX-TEISSEIRE-CHATELET	23 000 €	1 000 €
LE PACIFIQUE	Yue Sororité	Démocratiser l'accès à la culture et l'expression artistique des femmes issues des quartiers populaires en les plaçant au cœur de processus de création. Valoriser une participation active et faire converger les compétences, savoirs et savoir-faire de ces habitantes autour d'un projet fédérateur commun.	QPV-ABBAYE-JOUHAUX-TEISSEIRE-CHATELET	2 000 €	1 000 €

Porteur	Nom du projet	Descriptif de l'action	Quartier du projet	Demande Politique de la Ville	Soutien de la Ville
COLLECTIF VOISIN	Ouvrons les volets verts	Ouverture d'un tiers lieu coopératif, axé sur l'échange des savoirs et des savoirs faire autour de la transition environnementale dans l'ancien EHPAD de l'îlot Bonnevey de la Cité Abbaye. Construction de liens avec les habitants et les acteurs du territoire pour créer une dynamique collective et humaine participative autour de ce lieu de vie.	QPV-ABBAYE-JOUHAUX-TEISSEIRE-CHATELET	11 000 €	2 500 €
LE PRUNIER SAUVAGE	Droits culturels, citoyenneté et éducation artistique sur les quartiers Mistral et Lys-Rouge	L'ACADEMIE SAUVAGE DES ARTS : pratique musicale hebdomadaire pour 27 enfants (7-17ans) + ateliers de création théâtrale et musicale avec la Cie Les Veilleurs. PREFIGURATION DU PARC DES ARTS : une cinquantaine de spectacles et d'animations en plein air pendant 6 jours à prix libre. DEMOCRATIE EN CHANTIER : installation de la radio locale News FM au Prunier Sauvage: une émission tous les matins en direct, ateliers d'écriture/vidéo/audio avec les partenaires du quartier. ATELIERS RENCONTRES AU PRUNIER SAUVAGE : les activités du Club des spectateurs, une visite du Mucem et de la Friche la Belle de Mai. Accueil d'un musicien en résidence avec des ateliers auprès de l'école Anatole France + Charlotte Meurisse, metteuse en scène interviendra auprès de 2 classes du Lycée Louise Michel.	QPV-MISTRAL-LYS ROUGE-CAMINE	32 000 €	4 000 €
HISTOIRE DE... Découverte et Patrimoine	Mon quartier d'hier à aujourd'hui	Découvrir son quartier et sortir de son quartier pour découvrir la ville. 4 animations pour 2 groupes scolaires ou extra-scolaires, et 2 groupes d'habitants: 1) découverte de l'histoire de mon quartier: diaporama + animation du jeu de plateau. 2) balade urbaine dans mon quartier avec les dépliants créés les années précédentes. 3) et 4) « Raconte-moi Grenoble » : parcours ludiques dans les autres quartiers de Grenoble	QPV-MISTRAL-LYS ROUGE-CAMINE	5 000 €	500 €

Porteur	Nom du projet	Descriptif de l'action	Quartier du projet	Demande Politique de la Ville	Soutien de la Ville
LE PLATEAU	Boxe éducative	Proposer différentes actions autour de la boîte éducative dans le cadre d'une approche de prévention de la délinquance => améliorer les comportements et les relations entre les jeunes et leur environnement, transmettre les valeurs éducatives liées à la boîte : respect, maîtrise, contrôle de soi, discipline, rappel à la norme. Pour 76 jeunes : cours de boîte toutes les semaines	QPV-MISTRAL-LYS ROUGE-CAMINE	8 500 €	1 000 €
AFEV – Association de la Fondation Etudiante pour la Ville	Accompagnements individuels et Volontaires en résidence, quartier Mistral-Lys Rouge Camine	2 volontaires en résidence (VER), un au collège Aimé Césaire et un dans le groupe scolaire Anatole France. les 12 accompagnements individuels sont proposés à des enfants et jeunes repérés par les enseignants et dont les familles sont volontaires. Ces accompagnements se feront par des étudiants bénévoles (2heures / à domicile).	QPV-MISTRAL-LYS ROUGE-CAMINE	11 500 €	2 000 €
ASSOCIATION LA SOUPAPE	Animations de proximité mistral lys rouge camine	Animations de proximité pour les enfants 0-14 ans et leurs familles, en pied d'immeuble et ponctuellement en intérieur (salle polyvalente Lys Rouge, Papothèque, Le Rocher, local du 15). Animations variées : ateliers créatifs et artistiques ponctuellement avec la participation d'un intervenant extérieur.	QPV-MISTRAL-LYS ROUGE-CAMINE	6 500 €	1 500 €
LE ROCHER Oasis des Cités	Accompagnement à la scolarité	Le Rocher met en relation des bénévoles avec des familles, coordonne les accompagnateurs, fournit des ressources pédagogiques, des formations, assure le lien avec les écoles grâce à une fiche navette. 30 places ouvertes à tous les enfants/jeunes du CP à la terminale de Mistral Lys Rouge Camine, + 15 Abry. Accompagnement individuel à domicile 1 fois/semaine par des bénévoles et des volontaires en service civique. 3 créneaux d'accompagnement en petits collectifs depuis le confinement : 10 enfants max. Accompagnement possible à distance (COVID) par téléphone, réseaux sociaux ou application en partenariat avec des élèves des écoles d'ingénieurs.	QPV-MISTRAL-LYS ROUGE-CAMINE	8 000 €	2 000 €

Porteur	Nom du projet	Descriptif de l'action	Quartier du projet	Demande Politique de la Ville	Soutien de la Ville
MAISON DE L'ENFANCE BACHELARD	La continuité éducative	Pendant les vacances scolaires : accompagnement à la lecture et à l'écriture : actions autour du livre, ateliers d'écriture et de poésie à chaque vacances scolaires. Valorisation du quartier via la diffusion des productions , animation langage pour les enfants de 2 à 5 ans. Toute l'année, après-midi jeux autour du langage avec l'ensemble des classes de l'école A. France (enfants de 6 à 10 ans) Formation à l'image et au multimédia via la réalisation de projets d'expression. Pour les préadolescents de 9 à 13 ans Pour les ados de 13 à 18 ans : accompagnement parcours scolaire (stage de troisième, bac pro, 1er emploi d'animateurs). Travail sur expression écrite et orale, posture professionnelle.	QPV-MISTRAL-LYS. ROUGE-CAMINE	13 000 €	4 000 €
LE PLATEAU	animation soirée gymnase	Proposer un lieu d'animation en soirée au gymnase Ampère et sur l'espace public, à destination des jeunes filles et garçons du secteur. Une opportunité pour « accrocher » des publics éloignés du droit commun, et proposer une alternative à la délinquance et aux déviances sociales.	QPV-MISTRAL-LYS ROUGE-CAMINE	13 000 €	2 000 €
MISTRAL FOOTBALL CLUB	EDUCA'FOOT Education par le sport	Constitution de 2 groupes de 8 jeunes(11 - 14 ans et 15 - 18 ans) sur les différentes actions : Prix du Fair-Play ou valorisation de l'esprit sportif, résultat scolaire, parcours de réussite personnelle Accompagnement à la scolarité en alternance avec les séances d'entraînement. Poursuite de la cellule de veille (MFC, Codase, Mission Locale) pour prévenir des comportements des jeunes en voie de décrochage scolaire. Travail autour de l'image du club et du quartier. Avec groupe 15-18 ans : amorcer un travail autour d'action de solidarité envers les publics les plus en difficultés tout au long de l'année (exemple : enlèvement d'encombrants, coup de propre sur le territoire, un appel téléphonique régulier...)	QPV-MISTRAL-LYS ROUGE-CAMINE	8 000 €	2 500 €

Porteur	Nom du projet	Descriptif de l'action	Quartier du projet	Demande Politique de la Ville	Soutien de la Ville
AIDE INFORMATION AUX VICTIMES	Permanence aide aux victimes	Au sein de la MDH Anatole France, instauration d'une permanence hebdomadaire (1/2 journée) spécifique dédiée aux victimes (infractions, incivilités, menaces, incendies, violences, conflits civils notamment de voisinage), habitantes du quartier, assurée en alternance par un juriste et une psychologue.	QPV-MISTRAL-LYS ROUGE-CAMINE	7 500 €	1 000 €
ASMD JUDO	Santé, sport et citoyenneté	Par le judo, promouvoir les valeurs éducatives et citoyennes, rendre accessible l'accès aux soins et la prévention des risques. Ateliers autour de la santé, avec les enfants, les jeunes et les parents, animés par des professionnels. Rencontres et stages de judo avec différents clubs partenaires. Participation à un stage international sur la période estivale 2021 avec le groupe adolescent. Réalisation de films par les jeunes. Temps de rencontre parents-enfants autour de l'activité judo et orientation des jeunes et familles sur les différents dispositifs/structures.	QPV-MISTRAL-LYS ROUGE-CAMINE	11 000 €	1 000 €
MJC ANATOLE FRANCE	Le Socle	Accueil autour du jeu de société parents/enfants sur le quartier Lys Rouge et Mistral. Objectif emploi : ateliers de remobilisation, et d'expression. Ouvertures en soirée du pôle jeunesse : accueils à partir de 18 ans au sein de la MJC ou dans le quartier. Sur propositions des jeunes, organisation d'activités de loisirs. Ateliers de self défense à destination des filles et jeunes femmes, pour lutter contre les violences faites aux femmes	QPV-MISTRAL-LYS ROUGE-CAMINE	8 000 €	2 000 €

Porteur	Nom du projet	Descriptif de l'action	Quartier du projet	Demande Politique de la Ville	Soutien de la Ville
MJC ANATOLE FRANCE	Challenge vélo	Promouvoir l'usage de vélo comme moyen de transport quotidien et outils de loisirs. Améliorer le niveau de pratique des jeunes. Développer des attitudes et des méthodes, Développer des compétences sur le plan mécanique. 3 challenges vélo (Paris/Copenhague// Strasbourg/Munich // Lille/Amsterdam). Définition du parcours préparation du projet.	QPV-MISTRAL-LYS ROUGE-CAMINE	9 000 €	1 000 €
CSF -Confédération Syndicale des Familles - Union Départementale de l'Isère	Soutien aux initiatives habitants de Mistral-Camine-Lys Rouge	Suivi post-réhabilitation de Lys Rouge et des 3 tours, Accompagnement du logement (suivi des personnes relogées). Accompagnement et info sur le projet urbain. Contrôle de charges, suivi des réclamations, contrôle de nettoyage. Sensibilisation sur le respect du cadre de vie, lutte contre les dépôts sauvages. Implication dans les instances partenariales. Suivi et évaluation des actions TFPB. Permanence hebdomadaire au sein de la MDH.	QPV-MISTRAL-LYS ROUGE-CAMINE	9 000 €	2 500 €

Porteur	Nom du projet	Descriptif de l'action	Quartier du projet	Demande Politique de la Ville	Soutien de la Ville
MJC ALLOBROGES	Partageons aujourd'hui pour mieux vivre demain	Activités en bas d'immeubles et actions à l'extérieur un soir par semaine, le mercredi après-midi, et pendant les vacances.	QPV -ALMA -TRES CLOITRES -CHENOISE	13 500 €	3 000 €
MJC ALLOBROGES	Respect des valeurs de la République, laïcité et engagement dans la vie de son quartier	Développer des actions qui favorisent le vivre ensemble Travail sur l'aménagement et rénovation du foyer socio-éducatif (concertation et réalisation d'une maquette), visites d'institutions nationales garantes de l'égalité républicaine, Intervention de personnalités autour de la laïcité.	QPV -ALMA -TRES CLOITRES -CHENOISE	6 000 €	1 000 €
FC2A	Classe Foot	La classe foot poursuit les objectifs suivants : aider les jeunes à prendre des responsabilités, les valoriser par l'acquisition d'un bon niveau sportif, encourager le respect, accroître la motivation des élèves, et favoriser leurs progrès scolaires. Le club travail en lien étroit avec le collège de façon à avoir un projet pédagogique commun.	QPV -ALMA -TRES CLOITRES -CHENOISE	6 500 €	1000 €
ATYPIK	Le samedi le resto est à vous	Accueil tous les samedis de cuisiniers amateurs pour réalisation d'un plat unique et repas commun.	QPV -ALMA -TRES CLOITRES -CHENOISE	7 000 €	3 000 €
A BIENTÔT J'ESPERE	Le monde au coin de la rue	Festival de films documentaires dont la programmation fait écho à la vie du quartier.	QPV -ALMA -TRES CLOITRES -CHENOISE	12 000 €	5 000 €
COMMUNIC'ACTION	ASL- MDH Centre-ville	Achat du matériel permettant l'animation des ASL.	QPV -ALMA -TRES CLOITRES -CHENOISE	2 800 €	1 800 €
(CIMN) CENTRE INTERNATIONAL DE MUSIQUES NOMADES	Ramayana en 3 actes	Projet participatif de création d'un spectacle au sein du quartier	QPV -ALMA -TRES CLOITRES -CHENOISE	9 000 €	1 000 €

Porteur	Nom du projet	Descriptif de l'action	Quartier du projet	Demande Politique de la Ville	Soutien de la Ville
EPISOL	Epicerie solidaire mobile	Un camion ambulant dessert différents lieux de l'agglomération et propose des produits alimentaires et non alimentaires avec des tarifs différenciés selon les revenus de chacun. Une animation de proximité est réalisée sur chaque site et organisée en partenariat avec les autres acteurs du quartier. L'objectif de cette animation est de créer du lien social et d'accompagner le vivre-ensemble des habitants.	TOUS QPV GRENOBLE	16 000 €	4 700 €
PLANNING FAMILIAL de l'Isère	Les Dérangeantes	Un festival de cinéma autour de la place des femmes dans l'espace public et privé, et des rapports sociaux de genre, s'inscrivant dans un programme de lutte contre les discriminations. Les films sont choisis par des groupes de femmes issues des QPV qui participent aux séances et aux débats.	TOUS QPV GRENOBLE	7 500 €	1 500 €

SEANCE DU 29 MARS 2021

16-(25195). ACTION SOCIALE.: Avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens concernant des associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

Monsieur Nicolas KADA expose,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble propose de soutenir, par des subventions, les actions identifiées dans le tableau ci-après. Ces actions répondent à des objectifs de vie de quartier et d'animation territoriale.

Des conventions d'objectifs et de moyens étant déjà signées avec les associations concernées, il y a lieu de formaliser le soutien complémentaire de la Ville par des avenants financiers.

Au titre du Droit commun :

Association	Libellé de la subvention	Montant
LE BARATHYM	Aide au fonctionnement	15 000,00 €
COLLECTIF DES USAGERS DE Bifurkations #7 – versant Territoires 2021 LA BIFURK		2 300,00 €

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Solidarités du lundi 15 mars 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération,
- de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Nicolas KADA

Affichée le : 1 avril 2021

CA du 29 Mars 2021

Annexe 1 à la délibération n° 25044

30-

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2021**

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Total des subventions 2020	Objet de la subvention proposée	Subventions 2021		
		Date d'effet convention	Validité convention			déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 avenant financier	Aviron Grenoblois	12-janv.-21	31-déc.-2023	105 950 €	Soutien association « crise sanitaire » ; Aide à l'équilibre budgétaire	40 500 €	0 €	15 000 €
		délibération n° 24122 du 14 décembre 2020						
2 avenant financier	Grenoble Tennis	01-févr.-21	31-août-2021	132 000 €	Trophée de la Ville de Grenoble - édition 2021	110 000 €	592 325 €	22 000 €
		délibération n° 24644 du 1 février 2021						
total								37 000 €

POUR INFORMATION :

**SUBVENTIONS PRESENTES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS AU TITRE DU FOND DE SOUTIEN AIDES COVID 19
(Délibération d'affectation n° 25344)**

Nom de l'Association	Objet de la subvention proposée	Subventions 2021		
		déjà votée	Avantage en nature	proposée
ASTA	Soutien association « crise sanitaire » ; Aide à l'équilibre budgétaire	0 €	0 €	4 200 €
AVIRON GRENOBLOIS	Soutien association « crise sanitaire » ; Aide à l'équilibre budgétaire	40 500 €	0 €	15 000 €
Club Bouliste Capuche	Soutien association « crise sanitaire » ; Aide à l'équilibre budgétaire	0 €	0 €	500 €
Le Samourai	Soutien association « crise sanitaire » ; Aide à l'équilibre budgétaire	0 €	0 €	1 700 €
Vivacité !	Soutien association « crise sanitaire » ; Aide à l'équilibre budgétaire	0 €	0 €	1 500 €
total				22 900 €

TABLEAU DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES, RESSOURCES ET JEUNESSE

NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	SUBVENTION DE PROJET	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL CM MARS 2021
ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES				
SECTEUR 2				
MJC ALLOBROGES	Subvention Ville, vie, vacances 2021	1 900 €		
	Soit un total de :	1 900 €		1 900 €
SECTEUR 3				
LE PLATEAU	Subvention Ville, vie, vacances 2021	1 500 €		
	Soit un total de :	1 500 €		1 500 €
ME BACHELARD	Subvention COVID19		0 €	
	Soit un total de :			
MJC ANATOLE France	Subvention Ville, vie, vacances 2021	1 300 €		
	Regards Croisés /Citoyenneté 2021	1 800 €		
	Soit un total de :	3 100 €		3 100 €
SECTEUR 5				
MJC ABBAYE	Subvention Ville, vie, vacances 2021	1 000 €		
	Soit un total de :	1 000 €		1 000 €

SECTEUR 6				
ME PREMOL	Subvention séjours toussaint /noël 2020		420 €	
		Soit un total de :	420 €	420 €
LA CORDEE	Subvention Ville, vie, vacances 2021		1 500 €	
		Soit un total de :	1 500 €	1 500 €
ASSOCIATIONS RESSOURCES				
AFRIC' IMPACT	Subvention séjours toussaint /noël 2019 et printemps/été 2020 : Régularisation		3 240 €	
	Subvention séjours toussaint /noël 2020		1 080 €	
		Soit un total de :	4 320 €	4 320 €
LIGUE ENSEIGNEMENT DE L' ISERE	Projet "Fraternité"		5 000 €	
		Soit un total de :	5 000 €	5 000 €
ASSOCIATIONS JEUNESSE				
ADIIJ	Forum job d'été et alternatives 2021		10 000 €	
	Regards croisés /citoyenneté 2021		13 500 €	
		Soit un total de :	23 500 €	23 500 €
AFEV	Projet "Jeune, libre et optimiste"		1 500 €	
		Soit un total de :	1 500 €	1 500 €
AAMI	Regards croisés/citoyenneté 2021		2 500 €	
		Soit un total de :	2 500 €	2 500 €
TOTAL				46 240 €

46-

ANNEXE 1
Attribution de subventions suite au comité d'avis du 22 février 2021
Exercice budgétaire 2021- Tableau récapitulatif

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
4	LIVRE	ASSOCIATION ÉTUDIANTS MASTER DIFFUSION CULTURE (AEMD)	<p>Printemps des poètes 2021. Cette association d'étudiants en Master Arts du spectacle organise chaque année des activités à Grenoble et sur le campus dans le cadre du Printemps des poètes. En raison de la crise sanitaire, il est prévu un programme numérique et physique : Match d'improvisation Jeudi 18 mars à 20h à EVE (Espace de Vie étudiante) OU Samedi 20 et/ou 27 à EST (Espace Scénique Transdisciplinaire) ; Exposition accessible sur toute la durée du festival à EVE ou dans une bibliothèque universitaire ou en numérique ; Escape City accessible sur toute la durée du festival dans l'hypercentre de Grenoble (jeu de piste) ; Cadavre exquis poétique accessible sur toute la durée du festival ; Podcasts autour de poèmes internationaux diffusés les 19, 22, 24 et 26 mars sur Radio Campus ; Ciné-concert 23 mars à 20h à EST ou en ligne ; Lecture théâtralisée 24 mars à la MDH Abbaye ; Contes par téléphone les 22 et 24 mars à 18h et 21h ; Soirée de clôture Samedi 27 mars à la Salle Noire. Les subventions permettent à l'association de rémunérer les artistes professionnels des événements.</p>					1 500 €		1 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exception nelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
13	MUSIQUES	APNÉES	<p>"Itinérances sonores" : performances et promenades sonores, ateliers, recherche et diffusion. Projet de création, recherche et diffusion autour du son. Série d'actions qui visent à investiguer l'empreinte sonore de la ville afin de révéler, comprendre et transformer les dynamiques de cet environnement sonore et leur perception de la part des habitants dans l'idée de redécouvrir les lieux connus sous une forme poétique.</p> <p>>> Actions prévues : Performances/installations urbaines : 3 événements dans l'espace urbain, 22/05 (centre ville) et 26/06 (jardin des plantes) et 17/10 (montée de Cularo) // Ateliers participatifs de musique improvisée : Série de 3 rencontres de création - 2, 9 et 16/10 au Ciel et à la Basse Cour pour performance urbaine participative (10 participants). // Atelier Écoute profonde (5/06, Cap Berriat) : (re)découverte d'une écoute intérieure, sensible, profonde, pour redéfinir nos liens à l'environnement et nos interactions sociales. Intervenant : John Kino (coach, formateur en hypnose eriksonienne) // Atelier Écoute immersive (2/10, Cap Berriat) : écoute profonde dans environnement sonore immersif (orchestre de haut-parleurs). Intervenant : John Kino (coach, formateur en hypnose eriksonienne) // Promenades sonores (juin-juillet) : 3 parcours guidés à l'écoute des lieux urbains et périurbains // Forum "Ecologie sonore" (12/06, lieu à définir) : vulgarisation autour des pratiques de l'écoute environnementale, Gilles Malatray (artiste guide, formateur et paysagiste sonore), Adèle De Baudouin (doctorante en écoacoustique, Sorbonne Université), Giuseppe Gavazza (compositeur, CRESSON Grenoble) // Interventions en milieu scolaire "ateliers d'improvisation" (en cours) // Formation prise de son (13/06, lieu à définir) // Tarifs : 8€ pour les Ateliers d'écoute et les Promenades sonores / 10€ pour la formation Prise de son / 5€ adhésion à l'association.</p>					4 400 €		1 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
8	CINÉMA	ATELIER TIPI	Cinéma animé, cinéma partagé. Résidence d'artiste au Méliès menée par Jean-Christophe Houde, réalisateur d'animation. Au premier semestre 2021 : initiation de groupes d'adolescents et d'adultes au cinéma d'animation par la réalisation de courts métrages. 3e et dernière année de la résidence. Moyens humains : 1 réalisateur, 1 décoratrice, 1 musicienne.	1 000 €				1 000 €		1 000 €	F
2	PATRIMOINE	ASSOCIATION DAUPHINOISE D'ÉGYPTOLOGIE	Programme d'activités autour de la civilisation égyptienne antique. Promotion et développement auprès du plus grand nombre de la civilisation égyptienne : conférences, séminaires, cours de grammaire, écriture et civilisation à l'Université Inter-âges, manifestations, visites commentées de la salle d'égyptologie du Musée de Grenoble. En 2021, un chercheur rémunéré par l'association mène un projet aux archives départementales (soutien financier du Département de l'Isère). Plusieurs conférences en visio. Fête de l'égyptologie à l'automne. Partenaires réguliers : Amis du Musée et Amis du Muséum, UIAD, Musée Champollion à Vif, Université de Grenoble, écoles de Grenoble.	3 500 €				5 000 €		3 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	COLLECTIF TERRON	<p>Création théâtrale « Peau de papier », diffusion des spectacles au répertoire de la compagnie et action culturelle. 1) Création « Peau de papier » : la matière première a un grand pouvoir d'évocation et permet au spectateur de voyager à travers des sensations, souvenirs d'enfance, paysages... Dans les spectacles de la compagnie, le travail sensoriel a été toujours présent. Dans cette nouvelle création, la compagnie explore la dimension spatiale et propose au spectateur de vivre une expérience sensorielle plus intégrale. La notion de seuil, de traversée préparatoire au spectacle, est au cœur de la recherche. Et l'un des défis donnés à travers cette création est que les spectateurs soient sur la scène et qu'ils puissent se regarder entre eux, pendant que le spectacle se joue. La création est prévue pour février 2022 à l'Espace 600. Partenaires : Théâtre du Vellin (Villefontaine); Diapason (St-Marcellin); Scènes Obliques - Festival les Arpenteurs (Les Adrets); Yzeure Espace (Yzeure) et TMG + en attente retour Grand Angle (Voiron). Calendrier : 19-23/01/2021 Théâtre Municipal (Grenoble); Espace 600 (Grenoble); Ilyade (Seyssinet-Pariset); Heure Bleue (Saint-Martin-d'Hères); Théâtre du Vellein (Villefontaine); Le Cube (Hérissin); Papeteries de Vizille (Groupe Vicat); Festival Puy-de-Mômes (Cournon-d'Auvergne), Espace Malraux (Chambéry); 2) Diffusion des spectacles au répertoire de la compagnie : Tierra Efimera; Bestiaire Végétal; Le roi des sables; 3) Projets d'action culturelle: la plupart des représentations des spectacles au répertoire du collectif sont accompagnés d'ateliers à destination de différents publics + projet petite enfance en lien avec l'Espace 600 à Grenoble + nombreuses actions dans le cadre du Grand collectif.</p>	2 000 €				9 000 €		2 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	COMME UNE ÉTINCELLE	<p>Diffusion de la création théâtrale « Cirque des étoiles » : spectacle de théâtre d'objet et de cinéma d'animation : « un cirque où le spectacle vivant rencontre le cinéma d'animation avec humour, tendresse, et férocité ! Entrez entrez, mesdames et messieurs, approchez-vous de la toile, venez voir le cirque et ses numéros extraordinaires ! Magicien, clowns, fil de feriste, dompteur, acrobates ou homme canon... En ombre et en lumière, les personnages prennent vie sous le chapiteau et s'amuse de voir naître des étoiles dans les yeux des spectateurs."</p> <p>Professionnels intervenants: David Meunier, clown et magicien ; Valentin Mihaut, créateur décors et personnages ; Camille Bourier, animation et stop motion ; Fleur Lemerrier, comédienne, marionnettiste, metteuse en scène, regard extérieur ; Erwan Flageul, musicien.</p> <p>Calendrier prévisionnel : Ciné théâtre La Ponatière à Échirolles : janvier 2021 ; Nuit des bibliothèques de Moirans : janvier 2021 ; Théâtre de l'Écoutille à Grenoble (3 représentations) : avril 2021 ; Espace Victor Shœlcher à Seyssins : avril 2021 ; Espace Paul Jargot à Crolles : Avril 2021 ; Printemps des poètes St Martin d'Hères : Avril 2021.</p> <p>+ Dates en cours de négociation ville d'Échirolles et ville de Seyssins : Juin 2021.</p> <p>Augmentation de la subvention en raison du soutien à l'émergence de la compagnie et à la nouveauté de leur activité de création théâtrale, entourée de professionnels et d'un montage solide.</p>	1 500 €				5 000 €		2 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	COMPAGNIE 3 PIÈCES CUISINES	<p>Projet de création théâtrale « Disparition » : Projet autour du vécu de l'artiste, qui prend comme point de départ la maladie neurologique de sa maman. Au-delà du vécu personnel et intime de la confrontation quotidienne à la maladie, il s'agit, à travers la création et la pratique artistique, de questionner l'éloignement et la disparition liés notamment au décalage avec le monde que crée la maladie. Cette création sera pluridisciplinaire (danse-théâtre-musiques).</p> <p>Partenaires : Centre Hospitalier Alpes-Isère, Ville de Bourg d'Oisans, la Basse Cour, le PlatO-Fabrique de spectacles et la MJC Nelson Mandela.</p> <p>Calendrier : le projet a débuté en 2017-2018 à travers des ateliers au CHAI St Egrève, à l'EHPAD de Bourg D'Oisans et le CATTP d'Echirolles puis en 2018-2019 avec des périodes de résidence (PlatO-Fabrique de spectacles à Romans à l'automne 2018, au théâtre des Peupliers et à la Basse Cour au printemps et durant l'été 2019 et à la MJC Nelson Mandela en janvier 2020. // 22-26/02/2021: résidence MJC Nelson Mandela (Fontaine) + médiation auprès des enfants du centre de loisirs ; 22-26/03 et 26-28/04 Résidence Théâtre des Peupliers (Grenoble) ; 17-21/05 Résidence au PlatO (Romans) ; 31/05-05/06 Résidence en attente auprès de l'Espace Schoelcher (Seyssins) ou Espace René Proby (St Martin d'Hères) ; création à l'automne dans le cadre du festival F(r)iction du réel (Die)</p> <p>Médiation autour du spectacle : projet de partage de témoignages et de mise en forme de ce vécu pour une restitution en présentiel ou enregistrée selon les conditions sanitaires en lien avec le Centre de Jour Les Alpains et le Café des Aidants du CHU + recherche d'un 3ème lieu partenaire.</p>	2 500 €				4 500 €		2 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
6	MUSIQUES	ENSEMBLE LE JARDIN MUSICAL	<p>Accompagnement à la diffusion de la musique baroque. Le jardin musical a pour objet de faire connaître la richesse du répertoire baroque dans sa diversité instrumentale et vocale avec des œuvres connues et moins connues. Organisation de concerts de musique baroque par des musiciens professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 31 janvier 21 : concertos pour viole de Gambe de Johann Gottlieb Graun par Nina Rouyer, Temple Protestant, Grenoble - report en juin 21 ; - 19 et 20 février : résidence à l'Odysée d'Eybens pour des répétitions des concertos de Geminian (musiciens du Jardin Musical et d'autres invités, 12 musiciens au total) ; - 28 février 21 : concert grossi de Francesco Geminiani, Salle Olivier Messiaen, Grenoble ; - 2 mai 21 : programme d'airs de Haendel par la soprano Caroline Blanpied et le ténor Sébastien Obrecht au Temple Protestant, Grenoble ; - A reprogrammer : 1 concert les « tubes » du baroque prévu le 22 novembre 2020, devait marquer les retrouvailles du Jardin Musical avec son public. <p>Prestation pour les chœurs de Grenoble et sa région (chœur Dauphinelle, Terpsichoro, Ensemble vocal de Grenoble, Grand chœur Arcanum) : à préciser selon l'évolution de la situation sanitaire.</p>	2 000 €				2 100 €		2 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
2	EAC	ET POURQUOI PAS ?	<p>Recueillir les paroles des habitants - médiation et résidences artistiques. L'association souhaite faciliter les pratiques artistiques à tous les publics quartier Flaubert (pratiques du théâtre, des arts plastiques ou de la musique). Les 3 groupes d'actions structurant le projet qui sera mis en avant pour fêter les 10 années d'existence de l'association : le recueil de parole, le média artistique comme support d'un message à diffuser et l'événement comme le lieu de diffusion de ces paroles devenues productions artistiques. La crise sanitaire a permis à l'association de se pencher sur plusieurs points : l'ambition du festival et la santé financière de l'association, la dynamique des bénévoles et l'envie de fêter et marquer symboliquement les 10 années de l'association en organisant un événement. Moyens humains : 1,6 ETP et 20 adhérents bénévoles.</p>	2 000 €				5 000 €		2 000 €	F
4	CINÉMA	FA SOL LATINO	<p>Festival Ojo Loco 2021. L'association développe 4 types d'activités : le Festival Ojo Loco dédié à la diffusion de la cinématographie hispanique et latino-américaine (projections au Méliès, rencontres, débats) ; le ciné mardi (programme en ligne destiné aux étudiants) ; le ciné caravane (programme de projection itinérante) ; la distribution de films (il s'agit de faire vivre les films sélectionnés au-delà du festival Ojo Loco). En 2021, le festival se déroulera le 1er semestre au Méliès ou en ligne selon la crise sanitaire (possiblement en juin). Les salles Mon ciné et du ciné de St Egrève seront également associées pour étendre le festival. D'abord très étudiant, le festival touche un public aujourd'hui plus familial et scolaire. Moyens humains : 25 adhérents bénévoles. + un service civique.</p> <p>Proposition d'augmentation répondant aux besoins spécifiques du festival 2021 qui dispose entre autres d'une version numérique, et permettant ainsi un effet levier de la part d'autres partenaires institutionnels.</p>	2 000 €			5 247,08 €	6 000 €		4 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub-DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
4	DANSE	FESTIVAL DANSE BEAUREGARD	Festival Echo (danse contemporaine) - Les 10 ans - du 2 au 4 juillet 2021. 3 SOIRÉES de spectacles : 2 soirées compagnies émergentes, 1 soirée compagnie plus professionnelle. Valoriser les compagnies chorégraphiques de la région, soutenir leur diffusion. Tarifs (réduit/plein) : pass 1 soir 10 à 15 €/ pass 2 soirs 15 à 25 € / 3 soirs : 20 à 35 €. LE BAL MUSÉE : évènement festif le samedi soir. 15 € ou gratuit pour publics du soir. PÉRIPLÉ CHORÉGRAPHIQUE - LE FIL ROUGE : avec l'ensemble Amateur.eS de la Cie APART, expérience déambulatoire autour d'oeuvres du Musée Dauphinois. Les amateurs proposent un solo sur plusieurs oeuvres. MASTERCLASS - TÊTE À TÊTE : partager leur travail chorégraphique. Pour amateurs et professionnels. Participations versées directement aux intervenants : 14 € le cours, 24 € pass journée, 40 € pass week-end ; SPECTACLE INVITÉ : en clôture du festival, invité Groupe Emile Dubois/JC Gallotta (en cours). Liens avec des écoles pour assister à des répétitions (en cours). L'inscription de l'événement sur le territoire est insuffisante (réseaux professionnels danse et maillage publics).	0				5 000 €		0 €	D
2	DANSE	GROUPE ÉMILE DUBOIS	Actions culturelles autour de la (re)création des pièces chorégraphiques « Ulysse » , 40 ans après sa première présentation. Pièce de référence de la Nouvelle danse française (70s). A Grenoble : - deux conférences de Claude-Henri Buffard en partenariat pour les jeunes danseurs ayant assisté aux répétitions publiques (1/ mouvement de la Nouvelle Danse Française, 2/ mémoire en danse, avec Geneviève Reynaud) ; - accueil de groupes de jeunes danseurs lors de répétitions ; - Master class à l'UGA avec transmission d'extraits de la chorégraphie ; - Contribution à l'outil pédagogique Bao Bao synthétisant des données esthétiques concernant plusieurs chorégraphes. Création de Climatic' Danse : 3 danseurs et un saxophoniste, dans l'espace public, partage des préoccupations écologiques et d'une ode au vivre ensemble. Parallèlement, version pour enfants Danse, ma planète, danse !. Durées et formats variables. A Grenoble, en partenariat avec la MDH Chorier Berriat et l'Association Soupape ; ateliers de danse pour tous petits encadrés par Bruno Maréchal dans les crèches et les Relais d'Assistantes Maternelles de Grenoble...	3 000 €				10 000 €		3 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	INTERMEZZO	<p>Création jeune public Munchhausen ? d'après le texte de Fabrice Melquiot.</p> <p>Attachée au registre de l'épopée dans ses créations jeune public, la compagnie Intermezzo s'appuie sur le texte de Fabrice Melquiot pour sa nouvelle création. Librement inspirée du Baron de Münchhausen. Le processus de création poursuit dans la forme l'exploration artistique au croisement de l'image, de la musique en direct et de la voix à laquelle la compagnie est attachée.</p> <p>L'histoire : un père extravagant, son fils attaché au réel et deux compagnons de voyage vont revivre les aventures surréalistes et extraordinaires qu'ils ressassent depuis un siècle. Ensemble, ils vont voyager entre réel et imaginaire, se transformer et tisser de nouveaux liens.</p> <p>Création du spectacle en février 2022 à la Bobine.</p> <p><u>Professionnels intervenants</u> : Erwan Flageul, musicien compositeur ; Marie Niechel, Anthony Gambin, Bastien Lombardo, comédiens ; Zélie Vicié, comédienne, plasticienne, graphiste, Vdjette.</p> <p><u>Partenaires</u> : La Bobine.</p> <p><u>Calendrier</u> : La Bobine : 1 semaine en Décembre 2020, 1 semaine en juin 2021 et 2 semaines en janvier 2022 ; Espace Schoelcher : 2 semaines en février ; La Navette : 1 semaine en avril et 1 semaine en mai ; Le Diapason à St Marcellin : 1 semaine en Septembre 2021 ; L'Odyssée à Eybens : 1 semaine en Décembre 2021 + En cours : Espace 600 : à déterminer à l'automne 2021 ; TMG : à déterminer à l'automne 2021 + actions pédagogiques autour du projet : collège à Seyssins ; collège, école maternelle et centre social à St Jean en Royans ; école primaire Jules Ferry à Grenoble ; classe CHAM au collège Munch à Grenoble.</p>				1 509,76 €	7 000 €		3 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exception nelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
6	DANSE	KE KOSA	<p>Diffusion des pièces chorégraphiques jeune public « Ffff » et « Danse à la carte », et actions culturelles liées :</p> <p>* Ffff, création janvier 2021. Giulia Arduca (danse), Pascal Thollet (musique) et des kilomètres de fil rouge. Dès 3 ans. Premières diffusions > janv à mai : 45 représentations dont 40 scolaires (TMG, Bobinette, Théâtre de Couéron, Tournée décentralisée Nord-Drôme et Ardèche via programmation du Train Théâtre, etc) ;</p> <p>Parcours corps-son-fil : les enfants expérimentent les postures de spectateur, danseur et performeur. 1,5 jour avec petites et moyennes sections de l'école Berriat & 1 représentation /salle de motricité de l'école (mars) + 10h d'ateliers pour 1 classe primaire du quartier sect 6 Grenoble (prog. La Bobine) & restitution dansée ;</p> <p>* Danse à la carte, création 2011 tout public et jeune public. Improvisations et interactions corporelles, verbales et non verbales pour tous types d'espaces. Rendre accessible la danse contemporaine. Janvier > août 2021 : 12 représentations, dont 7 jeune public (Espace culturel René Proby (38), Amphithéâtre - Pont de Claix (38), Les Fondus du Macadam - Thonon les Bains (74)) + Savoie biblio pour "Bib en scène 21" + partenariat avec L'Heure Bleue/Saint Martin d'Hères, 1 parcours artistique proposé à 4 écoles de l'agglo.</p> <p>* D(u)o it Yourself, création décembre 2021 - jeune public. Résidences : janvier, avril et automne (Théâtre 145, Théâtre Prémol, Pot au Noir).</p> <p>"Théâtre en kit" : par la pratique et l'échange, acquérir des connaissances sur le théâtre, le champ chorégraphique, le rapport à la scène et au spectateur. En cours avec Théâtre de Die et Théâtre Prémol.</p>	2 500 €				5 000 €		2 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
2	MUSIQUES	LA FABRIQUE OPÉRA	<p>Reprise de la création de l'opéra "Roméo et Juliette" de Gounod : reprise du travail mené en 2020 autour de la création de l'opéra, Roméo et Juliette de Gounod, mixant professionnels du spectacle vivant, professionnels encadrant les amateurs (professeurs spécialisés), amateurs, jeunes et bénévoles.</p> <p>80 musiciens amateurs dirigés par le chef d'orchestre Patrick SOUILLLOT, 90 choristes amateurs et des solistes professionnels renommés, recrutés au niveau national et international. Mise en scène de Gersende MICHEL.</p> <p>Partenariat : pour la réalisation des costumes (Lycée Polyvalent Argouges), des décors (IMT), des coiffures et maquillages (École Academy), de l'accueil du public (Lycée Polyvalent Mounier), mais aussi le Lycée Léonard de Vinci de Villefontaine, le lycée horticole de Saint Ismier, l'IMPRO La Bâtie, le Lycée Guynemer et le Centre social de Fontaine.</p> <p>REPRISE 2020 : Le travail de décor et costume est terminé et prêt depuis mars 2020, en revanche, les chœurs et l'orchestre ont besoin au minimum de 2 mois et demi de travail pour pouvoir jouer sur scène. Dès que la situation sanitaire le permettra, les répétitions reprendront.</p> <p>Calendrier : diffusion en juin 2021, au Summum de Grenoble, Alpexpo : ajout de deux dates supplémentaires cette année, 6 dates au lieu de 4, afin de pouvoir rentabiliser la création et combler le déficit 2020.</p>	4 000 €			2 835,96 €	10 000 €		4 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
2	LIVRE	LA MAISON ÉDITION D'IDÉES	<p>Fanzine club : drive & Enfanzine : box. Création et diffusion de Fanzine : chaque semaine, le Fanzine Club propose suivant la situation sanitaire 52 ateliers en espace public (samedis après-midis sur le parvis de la Maison des idées ou Parc Jean Verlac). Les Drive du fanzine sont des permanences pour distribuer des enveloppes à chaque enfant avec une activité manuelle, du matériel, un coloriage réalisé par des étudiants de l'École d'art. Les dessins des enfants sont imprimés sous formes d'affiches, autocollants ou doudous. En cas d'impossibilité sanitaire de maintenir le Drive, un système de livraison est organisé : 2880 enveloppes offertes. Les Enfanzine box : valises contenant une boîte pour poster des dessins d'enfants et des enveloppes avec un livre fanzine (réalisé par un étudiant de l'École d'art, un coloriage, un livre à illustrer et un livre accordéon avec tous les dessins des enfants). Les valises sont proposées aux structures partenaires : Bibliothèque Arlequin, 3 crèches de la Villeneuve, 2 classes de l'école Les Buttes, Musée du temps libre, association Madame Rutabaga. 8 valises / 500 enveloppes. Moyens humains : 78 adhérents, 6 bénévoles, 1 personne en contrat aidé. Coûts supplémentaires de mise en place du Drive et d'achats en gros de matières premières en raison de la crise sanitaire.</p>	3 500 €			5 187,51 €	5 000 €		3 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
2	CINÉMA	LE CINÉ CLUB	<p>Programme de projections de films du patrimoine.</p> <p>Le cinéclub organise des projections hebdomadaires de films du patrimoine au cinéma Juliet Berto (une trentaine par an). Pour chaque projection : présentation puis débat autour du film, distribution d'une fiche de synthèse sur le film avec mention de l'ensemble des références. Diffusion d'un programme trimestriel. Partenaires réguliers : festivals Dolce cinéma, Vues d'en face, Ojo Loco, Terreur nocturne, Migrant scène. Ce premier trimestre 2021, la programmation envisagée ne pourra avoir lieu. A l'automne, l'association veut organiser un temps fort autour du cinéma des Balkans. D'ordinaire, les séances du cinéclub rassemblent près de 2000 personnes par an (environ 60 personnes par séance). Cette année, l'association attend la réouverture des salles pour reprendre son programme d'activités.</p> <p>Baisse de subvention correspondant à une absence d'activité sur le premier trimestre 2021 combinée à l'utilisation partielle de la subvention 2020 par l'association.</p>	5 000 €			6 179,80 €	5 000 €		3 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
2	THÉÂTRE	LE CONTRE POING	<p>Atelier Émotion-Corps-Mouvement à destination de femmes usagères de l'Appart.</p> <p>Ateliers Émotion-Corps-Mouvement : atelier théâtral à destination de femmes, en grande situation de précarité (vulnérabilité sociale, économique, situation de prostitution, etc) : journées autour du théâtre et de l'écriture organisée autour de 3 temps : séance de relaxation, et exercices dits brise-glace ; travail d'écriture de groupe pour mettre en mots les problématiques qui seront jouées ; improvisations basées sur le travail d'écriture qui déboucheront sur des micro-représentations présentées devant l'ensemble des participantes.</p> <p>Calendrier : année 2020-2021 // intervenante : Aurélie Derbier, metteuse en scène et comédienne // partenaires : l'Appart, MDH Centre-Ville.</p>	1 000 €				1 000 €		1 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
4	MUSIQUES	MAIN DANS LA MAIN	<p>1ère édition du Festival Pyramide, du 22 au 26 septembre 2021. Deux versants : le Festival Pyramide à Grenoble et la tournée Miyafa au Mali (tournée 9-23 octobre 2021 dans 6 villes du Mali > Segou, Mopti, Bandiagara, Barbe, Sikasso, Bamako). Ce festival a pour thème la "paix et la réconciliation au Mali" et a pour objectif de sensibiliser le public français sur la situation au Mali et de lui faire connaître le patrimoine et la culture malienne. L'association propose une programmation pluridisciplinaire : contes, lectures, concerts à la Belle Électrique, repas, ateliers (création de masques Dogons, etc), une exposition (au Jardin de Ville) autour du Mali ainsi qu'un marché équitable autour de l'artisanat malien et des débats autour de la situation de conflit au Mali.</p> <p>La majorité des artistes maliens viendront en résidence dix jours en amont du Festival pour créer, répéter et travailler ensemble ainsi qu'avec les artistes grenoblois.</p> <p>Calendrier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 13 septembre : arrivée des artistes de la jeune scène malienne ; - 15 septembre : ateliers de médiation culturelle avec des groupes de jeunes de la MJC Desnos et de l'association Afric'Impact ; - 22 septembre : ateliers de médiation culturelle avec les groupes ; arrivée des derniers artistes maliens participant au travail de répétition du répertoire créé ; Journée contes/débat/exposition à la Maison de l'International ; représentations scolaires et périscolaires ; - 23 septembre : temps informel de rencontre avec le public et temps d'inauguration du festival (bœuf musical, échanges public et invités), bar culturel La Crique Sud ; - 24 septembre : restitution de la résidence jeune scène malienne/scène grenobloise à la Bobine (Grenoble) ; - 25 septembre à La Belle Electrique : concert Cheick Tidiane Seck, pianiste / Oumou Sangaré, chanteuse / Petit GORO, multi-instrumentiste / Koko Dembele, chanteur / Déné Issébéré, chanteuse auteur-compositeur-interprète : répertoire mêlé entre leur répertoire et le répertoire apporté par la jeune génération et les échanges résultant de la résidence. <p>Politique tarifaire : Belle Electrique : entrée plein tarif aux alentours de 25-30 euros ; Bobine : 10 euros ; gratuité des actions prévues à la Maison de l'International et à La Crique Sud + accès gratuits sur invitation pour certains groupes (en cours).</p>	-				5 000 €		2 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
6	DANSE	MALKA	<p>Reprise et diffusion de la création chorégraphique « Miracles » et projet participatif « On est ensemble ! ».</p> <p>Miracles. Ce que nous sommes vient de ceux avec qui nous interagissons. Pièce sans partition fixe, qui évolue au gré des interactions entre les danseurs. Trio prévu pour 2022, avancé pour s'adapter aux conséquences du covid pour la Cie. Créé en octobre 2020 au Théâtre Rive-Gauche (76). Répétitions prévues au Théâtre 145 et représentations au Théâtre Municipal de Grenoble (novembre), Grand Angle à Voiron (mars), Festival Karavel (69) en octobre. En cours : Centre Culturel Fougères Agglomération (35) et Association Arabesque à Valserhône (01).</p> <p>On est ensemble ! troisième volet du triptyque Vies Violences.</p> <p>Projet pour 12 jeunes danseurs dont 6 sénégalais et 6 isérois amateurs (identification prévue sur un stage pendant les vacances de février, contacts avec écoles de danse), création reportée en mai 2021. Répétitions à Dakar et Saint-Louis au Sénégal (mars 2021) puis au théâtre Prémol (2 semaines mai 2021). Représentation au Théâtre Prémol (mai), à Saint-Marcellin et Saint-Maurice-l'Exil (juin).</p>	5 000 €				7 500 €		5 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
2	MUSIQUES	ORCHESTRE DES CAMPUS DE GRENOBLE	<p>Accompagnement de la pratique musique classique universitaire amateur : fonctionnement d'un orchestre. L'orchestre des campus de Grenoble a pour but d'offrir aux étudiants et personnels des établissements d'enseignement supérieur la possibilité d'avoir une pratique musicale d'ensemble à côté des études ou des activités professionnelles. Environ 93 instrumentistes, dont 7 encadrants professionnels et un chef d'orchestre. Les publics touchés sont : 56 étudiants, 10 personnels des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, 19 extérieurs. Répétitions hebdomadaires à la salle Olivier Messiaen. Option musique valorisée par l'Université. Pratique orchestrale régulière, rencontre avec des instrumentistes professionnels invités, échanges internationaux. Adhésion annuelle : 40 € étudiants / 100€ non étudiants.</p> <p>Objectifs : assurer l'accueil et l'accompagnement pédagogique des musiciens amateurs membres de l'association, contribuer aux échanges universitaires en offrant une dimension culturelle aux relations entre établissements, encourager la diffusion de la musique et de la culture musicale et stimuler la pratique musicale en tant qu'élément d'expression de la vie étudiante.</p> <p>Calendrier des concerts : - le 15 mars 2021, soirée spéciale (conférence et musique) dans le cadre de la Semaine du cerveau (salle Messiaen, Grenoble) ; - le 8 avril 2021, à L'Heure Bleue (Saint Martin d'Hères), dans le cadre du festival Détours de Babel, Attraction, spectacle de Sound painting sous la direction de Walter Thompson, avec le Chœur des Universités de Grenoble et des instrumentistes et choristes de l'enseignement secondaire ; - le 6 mai 2021, à la MC2 (Grenoble), programme symphonique autour de Manon (Massenet) et Schéhérazade (Rimski-Korsakov), en collaboration avec les Musiciens du Louvre, sous la direction de Marc Leroy-Calatayud, concert à Innsbruck au cours du week-end de l'Ascension, dans le cadre d'un échange entre les orchestres universitaires de deux villes.</p>	3 000 €				3 500 €		3 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exception nelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
2	MUSIQUES	ORCHESTRE SYMPHONIQUE UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE	<p>Pratique et diffusion de la musique d'orchestre amateur.</p> <p>Un orchestre d'étudiants encadré par des professionnels et qui a pour but de diffuser la musique classique auprès d'un public amateur. 85 musiciens : 60% étudiants et 40% amateurs de tous âges. Répétitions hebdomadaires à la salle Morillot.</p> <p>Cette année 2021, l'Orchestre Universitaire propose 3 programmes différents :</p> <p>1. un programme d'airs d'opéras, sous forme de quiz ludique, afin de faire découvrir la musique classique à tous, en partenariat avec la MC2 (REPORT pour fin 2021 mais pas de date prévue encore) ;</p> <p>2. l'opéra annuel avec La Fabrique Opéra, cette année Roméo et Juliette de Ch. Gounod (report à juin 2021). Ce concert aura lieu au Summum et mobilise 450 jeunes, 10 solistes, 90 choristes et 80 musiciens. Le spectacle est dirigé par Patrick Souillot et mis en scène par Gersende Michel.</p> <p>3. les concerts de gala (10 et 13 juin 2021) de la 3ème édition du concours "Talents Classiques" (12 au 14 mai 2021), mettant en avant les jeunes prodiges locaux autour de trois concertos. Ce concours est ouvert aux jeunes âgés entre 10 et 25 ans de la région. Le jury remet 3 prix : le prix du meilleur talent, le prix du talent prometteur et le prix "coup de cœur" du jury. Les concerts, suite au concours, auront lieu à la Salle Olivier Messiaen, tarif entre 12€ et 20€, avec au programme 3 concertos.</p> <p>Professionnels encadrants : Patrick SOUILLOT (chef d'orchestre), Caroline BARNAT (violon 1), Christine ANTOINE (violon 2), Catherine SIMON (alto), Denis JEANNET (violoncelle).</p>	3 000 €			3 269,43 €	6 000 €		3 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exception nelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
2	MUSIQUES	RÉSONANCE	<p>Accompagnement des acteurs des musiques électroniques. 21 associations font partie du collectif dont 8 membres du CA : ADN, Hadra, Infrason, l'Ampérage, SPR, LGNE, The Dare Night, Welcome. Elles sont spécialisées dans la MAO, allant de la DUB à la hard music, et organisent des événements dans les bars, fête de la musique (arène techno), à l'Ampérage, au Drak'art ainsi que des festivals.</p> <p>Trois axes d'actions pour 2021 :</p> <p>* Accompagner et encourager les pratiques amateurs dans un cadre professionnel : cours de mix DJ (2 sessions par mois pour 6 participant.e.s, cours MAO (2 sessions par mois pour 6 participant.e.s), masterclass avec artistes pro (12 sessions par an de 2 personnes maximum), formations de modules spécialisés en MAO (6 sessions par an de 6 personnes). <i>Gratuité des formations pour l'année 21.</i> Projet Sister Act : formation destinée aux femmes visant à réduire les inégalités de genre dans le milieu de la musique électronique. Accompagnement artistique et professionnalisant, avec formations régulières (tous les 2 mois) ;</p> <p>* Proposer des formations structurantes aux bénévoles associatifs (8 formations par an - 6 personnes/formation) : accompagnement à l'organisation d'événements (montage budgétaire, déroulement, formalités administratives, mutualisation de matériel, etc.), formation de compréhension des sociétés civiles, formations logistiques (chargé de production) ;</p> <p>* Représentation politique locale des acteurs de la MAO sur les sujets "institutionnels": nuisances sonores, ouvertures tardives, réduction des risques, inégalités et violence de genre dans le milieu de la musique électronique. Structuration à venir d'un pôle "vie nocturne" dans un lieu identifié en réseau avec l'association Keep Smiling et Serein.e.s. Volonté de rejoindre la fédération des professionnels "Grand Bureau" (musiques actuelles Auvergne Rhône Alpes).</p> <p>L'association n'a pas dépensé en 2020 l'intégralité de la subvention accordée par la Ville. Au vu du report de 2940 euros de part de subvention attribuée par la Ville en 2020 et non utilisée par l'association, proposition de baisser le montant de la subvention 2021 de 3000 €, à la hauteur du report de subvention réalisé, soit une subvention de 7000 €.</p>	10 000 €				10 000 €		7 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
4	MUSIQUES	RETOUR DE SCÈNE	<p>Organisation du festival MagicBus et accompagnement de la Cuvée grenobloise</p> <p>Retour de Scène est une association de diffusion et d'accompagnement à la création, le projet s'est transformé et a pris de l'ampleur avec la demande de conventionnement. Activité de diffusion : *environ une 12aine de concerts dans l'agglomération qui privilégient la présence de plusieurs musiciens sur scène, en priorité des artistes locaux. Tarifs moyen : 15€ ; *MagicBus : le festival aura lieu du 6 au 8 mai. Une 20ème édition plus mesurée pour s'adapter aux mesures de crise. Habituellement 3 soirées autour de la world music, d'artistes locaux et renommés. Dynamique éco-festival enclenchée depuis plusieurs années. Actions culturelles : *les micro-live, concert en « petite forme », gratuit, afin de privilégier la rencontre et la médiation avec les publics en milieu non conventionnel (12 représentations visées et des partenariats avec des structures socio-culturelles) ; *le mur du son : action artistique en milieu carcéral (Varce). Soutien à la création des artistes locaux ; *la Cuvée Grenobloise accompagne à l'émergence et favorise la mise en réseau d'une sélection d'artistes locaux (entre 10 et 15/an) repérés via un jury, un enregistrement et des concerts. Le nouveau projet donne plus d'importance au volet formation des groupes de la Cuvée et à la tenue de concertations avec les autres acteurs de la diffusion et de l'accompagnement du territoire (bilans individuels pour chaque lauréat, « forum de la musique », salons professionnels de type Grand Bureau, Inouis de Bourges, MIMA, Disk'over) ; *développement des activités de formations à destination des artistes en voie de professionnalisation et des bénévoles associatifs (gratuit) - ouvertes aux participants extérieurs (10 à 30€ par formation) - dans le domaine de la professionnalisation dans le secteur musiques amplifiées (7 à 10 par an touchant plus de 40 personnes) : techniques et structurantes (régime de l'intermittence, droits d'auteurs, production de concerts...).</p>	16 000 €	3 000€ (dispo 12)	7 200 € (dispo 7)		47 000 €		16 000 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
13	ARTS DE LA RUE	RU'ELLES	<p>Travail de recherche autour de la future création théâtrale « Inattendue – Performance [Issue de secours] ». Les Inattendues Performances surgissent, surprennent, saisissent, etc. Elles convoquent un public à une représentation impromptue, à la découverte d'un art physique et déclencheur, pour dire et interroger le monde d'aujourd'hui par le corps et ses mots. Elles sont le fruit de laboratoires de recherche in situ, un processus de création immersif et d'enquête. En travaillant par observation, interviews et lectures, de la matière est collectée puis utilisée pour enrichir la création.</p> <p>L'équipe artistique se compose de comédien.nes, de danseur.euse.s, de sociologues et urbanistes, auxquels l'équipe artistique confronte le fruit des ateliers d'écriture et de rencontres, pour nourrir la création de cette "confrontation".</p> <p>La création est prévue pour l'automne 2022.</p> <p>Calendrier : résidences de recherche pour la forme artistique : 7-11/09/2020, Prunier Sauvage (Grenoble) ; 16-20/11/2020 Baz'art (s) (Saint Martin d'Hères) ; 1-5/02/2021, Clinique du Grésivaudan (La Tronche) ; 29/03-2/04/2021 au TOTEM (Chambéry) ; temps de recherche in situ / rencontres avec les habitants // étapes de travail : septembre 2020 au Prunier Sauvage ; biennale des villes en transition.</p>	1 500 €				4 500 €		1 500 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
4	ARTS PLASTIQUES	SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS DE GRENOBLE (SADAG)	<p>Salon annuel du 14 au 25 avril 2021 (dates à confirmer).</p> <p>La SADAG organise depuis sa fondation en 1832 des expositions annuelles, dans le but de valoriser les travaux des peintres et des sculpteurs aux inspirations et techniques diverses, vivants dans la région. Elle propose aussi des ateliers de formation (modèle vivant, pastel, aquarelle, peinture acrylique). Elle compte parmi ses membres historiques des peintres dauphinois d'une grande notoriété tels Hébert, Achard, Apvril et Fantin-Latour, mais aussi d'anciens conservateurs du Musée et l'adjoint à la culture Marcel Benoit, au début du XXème siècle.</p> <p>Depuis 2001, l'association dispose d'un siège à l'Espace Boureille, situé rue du Commandant Rozan, dont elle est devenue propriétaire grâce à la générosité de la veuve de Pascal BOUREILLE, artiste-sculpteur et administrateur de la SADAG. Dans cet espace d'exposition, sont présentés tout au long de l'année les travaux d'artistes confirmés. Moyens humains : 165 adhérents bénévoles.</p>	900 €				1 700 €		900 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
2	DANSE	TERRE DE SIENNE	<p>Pratiques artistiques amateurs encadrées par des professionnels à destination de personnes en situation de handicap. Initialement (et reprise dès que possible):</p> <ul style="list-style-type: none"> * Sept ateliers hebdomadaires de 2h encadrés par des professionnels (écriture, théâtre, chant, percussions, danse, cuisine et vidéo/cinéma) pour adultes en situation de handicap mental ou psychique issus d'institutions spécialisées ou non. Les ateliers se font à la MDH centre ville, MJC des Allobroges, Résidence des Vignes. Groupe de 6 à 20 personnes selon les activités, 80 à 90 participent aux différents ateliers hebdo (hors vacances scolaires). * Un ou deux week-ends de résidence (en gîte rural): approfondir les pratiques, créer le spectacle. * Sorties spectacles proposées tout au long de l'année (MC2, La Rampe, le théâtre de Grenoble, l'Hexagone de Meylan, etc). * Une création artistique commune début juin à l'Amphidice sur le campus de Saint-Martin d'Hères, issue des productions de chaque atelier. Dates répétitions et spectacle à définir selon possibilités sanitaires. <p>Participation demandée : 30 €/mois. 3 salariés, 150 bénévoles + les intervenants : Emmanuelle Thil (musique), Jean-Pierre Bevitori (théâtre), Claire Ginet (danse), Peter Scalisi (percussions).</p> <p>Adaptations COVID : ateliers suspendus. Organisation des activités artistiques et culturelles sur les séjours (2 x 8 jours en février et avril) et sur les accueils à la journée. Plus petits groupes et protocoles sanitaires adaptés.</p>	4 300 €				5 000 €		4 300 €	F

Dispo	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contributions volontaires en nature	Montants demandés projet 2021	Sub déjà accordée pour 2021 DAC	Montants proposés pour le projet 2021	Avis du comité d'avis
6	THÉÂTRE	TOUT EN VRAC	<p>Création Le Dernier Drive-in avant la fin, reprise de Burning Scarlett, diffusion de La cuisinière et médiation culturelle. 1) <u>Création Drive in</u> : Le Dernier Drive-in avant la fin du monde est une soirée cinéma-spectacle. Un hommage à 100 ans de culture commune avec le cinéma et l'automobile. C'est aussi une expérience complète de plusieurs heures aux allures de festival éclectique : performance circassienne spectaculaire et philosophique, saynètes théâtrales en continu, un écran géant qui accueillera d'authentiques bandes annonces bidonnées d'une autre époque, un film qui débordera dans le public et des figurants qui crèveront l'écran. Le spectacle se compose de 3 tableaux, qui peuvent être présentés et joués en autonomie ou dans la version soirée spectacle (pour laquelle des partenariats avec les radios locales - pour rediffusion en direct sur leurs ondes - seront tissés en amont de chaque représentation). <u>Partenaires</u> : Le Cratère (Alès) ; Espace Malraux (Chambéry) ; Le Lux (Valence) ; La Comète (Châlons en Champagne) ; le Parapluie (Aurillac) ; les Ateliers Frappaz (Villeurbanne) ; l'Atelier 231 (Sotteville-Lès-Rouen) ; Lieux Publics (Marseille). <u>Calendrier</u> : résidences : 5-9/03/21 - la Dame D'Angleterre (Brignon) ; 22-27/03 - La Gare à Coulisses (Eurre) ; 18-21/04 - La Dame d'Angleterre (Brignon) ; générale : 31/05-04/06 - Parc des Expositions (Alès) ; 1ères représentations : 5/06 Festival Furies (Chalon en Champagne) ; 29-30/06 - 01/07 - Festival Cratère Surfaces (Alès) ; 21-23/07 - Espace Malraux (Chambéry). 2) <u>Reprise de Burning Scarlett</u> : Adaptation d'Autant en emporte le vent qui pose en filigrane la question de la liberté de point de vue dans une œuvre artistique. Sur un décor à échelle humaine, 5 comédiens porteront les tensions des personnages de ce roman mythique en revisitant l'enchaînement de sa narration. Épique et caustique, cette histoire hantée par les vestiges du vieux sud alternera entre intrigues amoureuses carabinées, champs de bataille dévastés et passé regretté. 3) <u>Autres activités de la compagnie</u> : diffusion de La Cuisinière en France et à l'international et projets de médiation et d'action culturelle : résidence longue sur le campus et en lien avec d'autres structures culturelles de la ville autour du projet Tous En Ville. Les conditions sanitaires actuelles rendent le déroulé normal du projet difficile, mais des ateliers d'écriture en visio ont déjà été menés + intervention au sein de certains cursus universitaires.</p>	4 000 €	15 237 € (5 000 € dispo 12 + 10 237 € dispo 14)			10 000 €		4 000 €	F

46 -

ANNEXE 2

Exercice budgétaire 2021 – Demande subvention exceptionnelle crise COVID19
Tableau récapitulatif

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montant déjà accordé pour 2021	Montant proposé dispositif urgence 2021
MUSIQUES	STARA ZAGORA	<p>Dispositif de compensation du déficit 2020 lié à la crise sanitaire COVID. L'association a vu son activité complètement stoppée au début de la crise sanitaire avec l'annulation de tous les concerts prévus sur l'année (12) ainsi que le Festival « Le Tympan dans l'oeill» ayant habituellement lieu à l'automne. Les événements et concerts reportés à l'automne et l'hiver 2020 ont de nouveau été annulés au vu du contexte sanitaire actuel. Les pertes de billetterie du festival viennent s'ajouter aux pertes de produits de cession qui représentent une partie importante des recettes propres de l'association dont le modèle économique repose sur 70 à 80% de recettes propres.</p> <p><u>Calcul de l'aide :</u> le déficit pris en compte par la Ville est de - 14 329 € auquel est appliqué le taux cible par rapport aux autres partenaires publics de 32 %</p>	3 000 €				-	4 585 €

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du comité d'avis	Montant subv DAC 2020	Sub DAC exceptionnelle 2020	Appel à projet 2020	Contribution volontaire en nature	Montant déjà accordé pour 2021	Montant proposé dispositif urgence 2021
EAC	TERRE DE SIENNE	<p>Dispositif de compensation du déficit 2020 lié à la crise sanitaire COVID.</p> <p>Annulation des activités (ateliers ; stages) pendant 9 mois > perte de recettes. Baisse d'activité sur le reste de la période. Frais supplémentaires (matériel d'hygiène et de sécurité).</p> <p>L'association bénéficie de disponibilité financière importante et n'est pas à ce jour dans une situation critique.</p>	4 300,00 €				4 300 € (proposé au CM du 29/03/21)	0 €

CR du 28 Mars 2021

ANNEXE 1

Annexe à la délibération n° 74 - 25063

			PRIX
VENTE DE VEGETAUX			
Jeunes plants		Plantes d'annuelles, bisannuelles ou vivaces	0,40€
Jeunes plants		Plantes vivaces « Végétal Local »	0,50€
Jeunes plants		Plantes légumiers et aromatique label AB	0,40 €
Godet		Plantes bisannuelles	0,50€
Godet		Plantes annuelles	0,50 €
Godet		Plantes vivaces	0,50e
Pot		Plantes annuelles	1,50€
Pot		Plantes annuelles issues de bulbes	4,00€
Pot	1L	Plantes vivaces courantes	2,50 €
Godet		Plantes légumiers et aromatique label AB	1,00 €
Pot	>1L	Plantes vivaces courantes	3,00 €
Pot	4-5L	Plantes annuelles et fleuries	4,00 €
Conteneur		Grandes plantes vertes et arbustes	15,00 €
Pot		Plantes vertes de moyenne taille	6,00 €
Godet		Boutures de plantes grasses	4,00€

PRIX

VENTE DE COMPOSITIONS FLORALES*

Piquet de table	Petit bouquet de table	13,32 €
Gros bouquet en vase	Avec fleurs fraîches dans divers contenants de taille moyenne	62,52 €
Bouquet de poing	Avec fleurs naturelles fraîches	41,28 €
Gerbes 1m	Avec fleurs naturelles fraîches avec support	57,12 €
Raquette 1m	Avec fleurs naturelles fraîches avec support	127,56 €
Raquette 2m	Avec fleurs naturelles fraîches avec support	245,28 €
Bouquet de table basse	Avec fleurs naturelles fraîches avec support	24,24 €
Bouquet de table d'honneur	Avec fleurs naturelles fraîches avec support	65,52€
Décoration posée de grande dimension	Palmier en bac d'orangerie, jardinière béton	245,28 €

***les compositions florales se feront sur commande (minimum 15 jours avant)**

LOCATION JOURNALIÈRE DE PLANTES VERTES ET FLEURIES *

Plante verte	De grande hauteur (100 à 180cm), pot Ø40	Remplacement 204,40€	27,30 €
Plante verte	De hauteur intermédiaire (40 à 80cm), pot Ø20	Remplacement 82,00€	8,10 €
Plante verte	De petite taille (inférieure à 40), pot Ø10-13	Remplacement 20,20€	4,00 €
Plante fleurie	Pot Ø8-13	Remplacement 4,00€	1,50 €
Plante de pépinière extérieure	Grande hauteur (100 à 180cm), pot Ø25-40	Remplacement 47,60€	9,10 €
Jardinières balcon	Jardinière plantée rectangulaire	Remplacement 82,00€	12,10 €
Jardinières balcon	Jardinière plantée ronde de 70cm de haut	Remplacement 204,40€	43,50 €

*** pour chaque location demandant livraison, un supplément de 40,50€ sera demandé**

PRIX

PRESTATIONS

Décoration posée de dimension moyenne (banc, borne fontaine, structures...) 47,60 € Remplacement: 238,80€

Décoration posée de petite dimension (caisse, tonneau, corbeille fleurie, etc.) 20,20 € Remplacement: 102,20€

Hors classe

La production de décors exceptionnels, construits sur site (bassin, murs, etc.) sera facturée comme suit : facturation des matériaux au coût d'achat et construction des décors au coût horaire de la main d'œuvre.

Matériel de transport et de travaux publics-Location horaire sans chauffeur

Camionnette de charge utile inférieure à 6T 20.20€

Camion de charge utile de 6 à 10T 45.50€

Tractopelle 104.20€

Chariot élévateur de 1,5T 55.70€

Main d'œuvre

Coût horaire 40,50 €

Coût horaire dimanche et jours fériés 67,20 €

Coût horaire nuit (22h à 7h) 81,00 €

PRESTATIONS D'ANIMATION

Atelier thématique 1h	Par personne	5,00 €
-----------------------	--------------	--------

Atelier thématique 2h	Par personne	10,00 €
-----------------------	--------------	---------

CR du 29 Mars 2021
Annexe à la délibération n° 74-25063

GRILLE TARIFAIRE CIRCULATION VILLE DE GRENOBLE

ARTICLE	DETAIL	UNITE	PRIX €
100	AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR DEMENAGEMENT		
101	<u>Option Confort</u> : Blocage de stationnement durant 3 jours maximum pour 20ml, incluant la pose, le constat et la dépose des panneaux ainsi que les frais de stationnement (horodateur) et les frais fixes.	20ml/jour	55,00
102	<u>Option Mini</u> : Blocage de stationnement pour 10m linéaires de stationnement autorisés (panneaux et constat non pris en charge) + les frais de stationnement inclus (horodateur) hors frais fixes (Le présent tarif passe à 5€/jour en zone "politique de la ville")	10ml/jour	20,00
102.1	Frais fixes liés à l'article 102	unité	15,00
200	AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR TRAVAUX ET POSE DE BENNE		
201	<u>Option Confort</u> : Le 1er jour pour 20m linéaires de stationnement réservés incluant la pose, le constat et la dépose des panneaux ainsi que les frais de stationnement (horodateur) et les frais fixes	20ml/j	55,00
202	<u>Option Confort</u> : Les jours suivant pour 20m linéaires de stationnement réservés incluant la pose, le constat et la dépose des panneaux ainsi que les frais de stationnement (horodateur) et les frais fixes	20ml/j suivants	35,00
203	<u>Option Mini</u> : Par jour pour 10m linéaires de stationnement autorisés (panneaux et constat non pris en charge) + les frais de stationnement inclus (horodateur) hors frais fixes Le présent tarif passe à 5€/jour en zone "politique de la ville"	10ml/jour	20,00
204	<u>Option Longue durée</u> : (réservée aux professionnels) Pour une durée de 5 jours consécutifs pour 10m linéaires de stationnement autorisés (panneaux à votre charge) + les frais de stationnement inclus (horodateur) hors frais fixes	10ml/5j	100,00
204.1	Frais fixes liés à l'article 203 et 204	unité	15,00
300	CHANTIERS SUR ESPACE PUBLIC		
301	Droit fixe pour toutes nouvelles demandes de la serie 300	unité	15,00
302	Sur zone de chantier avec clôture/palissade : Emprise de chantier, de stockage ou de travaux, échafaudage (volant, mobile, fixe, ...), bennes, stationnement tous types de véhicules ou engins de chantier, autres installations de chantier à l'intérieur de l'emprise de chantier. (par jours écoulés)	m ² /j	0,30
303	Sur zone de chantier avec clôture/palissade : Emprise de chantier, de stockage ou de travaux, échafaudage (volant, mobile, fixe, ...), bennes, stationnement tous types de véhicules ou engins de chantier, autres installations de chantier à l'intérieur de l'emprise de chantier. (par semaines écoulées)	m ² /s	1,00
304	Sur zone de chantier avec clôture/palissade : Emprise de chantier, de stockage ou de travaux, échafaudage (volant, mobile, fixe, ...), bennes, stationnement tous types de véhicules ou engins de chantier, autres installations de chantier à l'intérieur de l'emprise de chantier. (par mois écoulés)	m ² /mois	4,00
305	Sur zone de chantier avec clôture/palissade : Emprise de chantier, de stockage ou de travaux, échafaudage (volant, mobile, fixe, ...), bennes, stationnement tous types de véhicules ou engins de chantier, autres installations de chantier à l'intérieur de l'emprise de chantier. (par années écoulées)	m ² /an	40,00
306	Exonération pour ravalement obligatoire imposé par la ville de Grenoble	unité	0,00
307	Suppression de stationnement autorisé /5ml/j non cloturée pour dévoiement de circulation	5 ml/j	5,00
308	Suppression de stationnement autorisé /5ml/j non cloturée pour stationnement d'engins ou de véhicules de chantier	5ml/j	10,00
309	Occupation du domaine public hors stationnement autorisé non cloturé sur trottoir, voirie, espaces verts pour engins de chantier (nacelle, grues, véhicules, camion élévateurs ...)	5ml/j	10,00
310	Toute occupation du domaine public pour baraque de chantier ou WC chimique /U/mois entamé	unité	100,00
311	Toute occupation du domaine public pour bungalow de vente /u/ mois entamé	unité	305,00
400	OCCUPATIONS PERMANENTES SOUS SOL VILLE DE GRENOBLE		
401	Droit fixe	unité	15,00
402	Passage souterrain sous le sol communal à usage de galerie technique /m ² /an	m ² /an	115,00
403	Occupation du sous-sol, conduite souterraine existante /ml/an/fourreaux	ml/an	1,90
404	Fouille pour nouvelle conduite sous terraine (ml/an) pour une largeur de 0,60m	ml/an	5,65
500	DIVERS		
501	Forfait pour non restitution de clés /clés	unité	500,00
502	Forfait pour non restitution de badge / badge	unité	50,00
503	Frais administratif lié à la régularisation d'occupation illicite	unité	200,00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix sept, le vingt cinq septembre, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 19 septembre 2017.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - M. Alain DENOYELLE - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSION - M. Claude COUTAZ - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sonia YASSIA - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Patrice VOIR - Mme Marie-José SALAT - M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER - M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à M. Jérôme SOLDEVILLE
Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à Mme Claire KIRKYACHARIAN
Mme Laëtitia LEMOINE donne pouvoir à Mme Marie-Madeleine BOUILLON
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à M. Yann MONGABURU
Mme Maryvonne BOILEAU donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX
Mme Suzanne DATHE donne pouvoir à M. Hakim SABRI
M. Georges BURBA donne pouvoir à Mme Sarah BOUKAALA
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN
M. Jérôme SAFAR donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT
Mme Bernadette CADOUX donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY
M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à M. Richard CAZENAVE
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER

Absents excusés :

M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO

Secrétaire de séance : M. Claus HABFAST

D20170925_107 - Mise à jour des tarifs de l'activité du Self municipal Clemenceau

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

107-(2826). RESTAURATION : Mise à jour des tarifs de l'activité du Self municipal Clemenceau

Monsieur Hakim SABRI et Madame Salima DJIDEL exposent,

Mesdames, Messieurs,

Pour permettre à ses agents de bénéficier d'un déjeuner de qualité, équilibré, dans un lieu accessible et à un coût modéré, la Ville a choisi d'organiser elle-même un service de restauration pour ses agents, au Self Clemenceau.

L'équilibre économique de l'équipement « Self Clemenceau » est construit sur la base d'un repas à cinq composants, totalisant 20 points, et comportant : une entrée, un plat protidique et sa garniture, un fromage, un dessert.

Le coût de fabrication d'un repas à 20 points (denrées, production et personnel) est aujourd'hui estimé à 11,28 €.

Cette délibération a principalement pour objet de modifier les tarifs du self Clemenceau pour les agents de la Ville de Grenoble, du CCAS et les convives extérieurs.

En effet, ces tarifs n'ont pas été augmentés depuis 2012-2013, et une nouvelle tarification plus progressive et solidaire est mise en place.

Afin d'adapter le prix du repas au coût qu'il représente pour la collectivité, il est proposé :

- d'une part, d'introduire un droit de plateau, et d'instaurer 4 tranches supplémentaires d'indices pour les agents Ville et CCAS, permettant ainsi de mieux individualiser les tarifs,
- d'autre part, d'augmenter progressivement les tarifs suivant ces nouvelles tranches.

- **TARIFS pour les DÉJEUNERS QUOTIDIENS DES AGENTS VILLE, CCAS, COS et Fraternelle**

A1. Tarifs applicables directement aux agents

A1.1. Droit de plateau

Afin de couvrir une partie des coûts fixes de l'équipement, le prix du repas comporte désormais un droit de plateau de :

- 0,20 € pour les agents dont l'indice nouveau majoré (INM) se situe jusqu'à 400 inclus,
- 0,30 € pour les agents dont l'INM se situe entre 401 et 600,
- 0,40 € pour les agents dont l'INM se situe à 601 et au-delà.

A ce droit de plateau s'ajoute le prix des plats choisis.

A1.2. Tarif des repas

Chaque convive est libre de composer son plateau à sa convenance, le montant dû se calculant par addition du nombre de points correspondant aux plats choisis.

Tous les tarifs indiqués sont assujettis à la TVA en vigueur.

Les tarifs diffèrent selon l'indice nouveau majoré (INM) de l'agent. Les indices des agents seront mis à jour une fois par an, le 1er septembre.

- a. Tarif de repas des agents dont l'indice nouveau majoré (INM) est **inférieur à 356 et assimilés.**

Sont concernés les agents de la Ville de Grenoble ou du Centre Communal d'Action Sociale dont l'INM est inférieur à 356, et leurs enfants à charge de moins de 12 ans.

Sont concernés également, quelle que soit leur rémunération :

- les élèves en stage dans un service municipal dans le cadre de leur scolarité ou en alternance,
- les adultes en formation continue dans un service municipal,
- les agents de la Fraternelle et du Comité des Œuvres Sociales (COS) de la Ville de Grenoble,
- les agents retraités et leurs conjoints de la Ville de Grenoble, du CCAS, du Comité Social, et de la Fraternelle.

Le tarif d'un repas à 20 points est de 4,09 € TTC.

b. Tarif de repas des agents Ville et CCAS dont l'INM se situe entre 356 à 400 :
 Le tarif d'un repas à 20 points est de 4,93 € TTC.

c. Tarif de repas des agents Ville et CCAS dont l'INM se situe entre 401 et 500 :
 Le tarif d'un repas à 20 points est de 5,02 € TTC.

d. Tarif de repas des agents Ville et CCAS dont l'INM se situe entre 501 et 600 :
 Le tarif d'un repas à 20 points est de 5,12 € TTC.

e. Tarif de repas des agents Ville et CCAS dont l'INM se situe à 601 et au-delà :
 Le tarif d'un repas à 20 points est de 5,22 € TTC.

f. Tarif de repas des conjoints et enfants à charge de plus de 12 ans :
 Le tarif d'un repas à 20 points est de 7,88 € TTC.

Par ailleurs, le tarif des boissons est de 0,95 € TTC et celui de la miche de pain est de 0,10 € TTC, prix inchangés par rapport à la délibération précédente.

Récapitulatif agents municipaux et assimilés

Agents Ville, CCAS et assimilés						Conjoint s et enfants > 12 ans	Retraités
Tranche d'indice	0-355	356-400	401-500	501-600	601 et +		
Hausse du point en %	+1%	+3%	+5%	+7%	+9%	+2%	+1%
droit de plateau	0,20 €		0,30 €		0,40 €	0,40 €	0,20 €

Prix total pour plateau 20 pts	4,29 €	5,13 €	5,32 €	5,42 €	5,62 €	8,28€	4,29 €
hausse	+0,24€	+0,54€	+0,64€	+0,73€	+0,83€	+0,56€	+0,24€

A1.3. Gestion des badges

Le tarif du 1er badge est de 11,62 € TTC.

La Ville de Grenoble paye le 1er badge de l'agent au tarif de 11,62 € TTC.

Un badge cassé ne sera pas facturé sur présentation du badge initial. Tout badge perdu sera facturé à l'agent.

A2. Contribution du CCAS au repas de ses agents :

Le CCAS participe au prix payé par ses agents, jusqu'à concurrence de 8,74€ TTC :

- Participation pour les agents d'indice inférieur à 356 : 4,67 € TTC (soit 53%)
- Participation pour les agents d'indice supérieur à 356: 3,98 € TTC (soit 46%)
- Participation pour les conjoints et enfants > 12 ans : 1,00 € TTC (soit 11%)

A3. Cas des membres du Conseil Municipal de la Ville de Grenoble

Les membres du Conseil Municipal bénéficient du tarif correspondant à la tranche d'indice 401-500.

Le tarif d'un repas à 20 points est de 5,02 € TTC.

Le droit de plateau est fixé à 0,40 €.

• TARIFS pour les DEJEUNERS QUOTIDIENS DES AGENTS DES ORGANISMES CONVENTIONNES

Ces tarifs concernent d'une manière générale tous les salariés d'organismes qui ont établi une convention avec la Ville, figurant sur la liste non exhaustive ci-dessous (selon la convention-type jointe en annexe 1 à cette délibération).

- Grenoble-Alpes Métropole,
- La Mutualité Sociale Agricole (MSA),
- Orange,
- L'Ecole Supérieure d'Art et Design de Grenoble-Valence,
- La Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère (MNEI)
- Le GIE des Taxis grenoblois
- Les conjoints et enfants à charge de ces agents,
- Les groupes de passage.

Le tarif d'un repas à 20 points est de 11,28 € TTC.

Le tarif des boissons est de 0,95 € TTC et celui de la miche de pain est de 0,10 € TTC, inchangés par rapport à la délibération précédente.

Le tarif du 1er badge est de 11,62 € TTC (+2%).

Un badge cassé ne sera pas facturé sur présentation du badge initial. Tout badge perdu sera facturé aux frais de l'agent.

• TARIF DES PRESTATIONS ANNEXES, RELEVANT D'UN USAGE MOINS FREQUENT

Les services et organismes conventionnés utilisateurs du Self Clemenceau peuvent avoir besoin, dans le cadre de leur fonctionnement, de prestations telles que des plateaux repas, des sandwichs ou autre.

Pour cela, les prestations entrant dans le cadre de l'activité du Self Clemenceau sont décrites dans l'annexe 2 avec les tarifs associés, qui restent inchangés par rapport à la délibération du 20 juin 2016.

• PRESTATIONS AUTRES

Pour toute prestation n'entrant pas dans le cadre de l'activité décrite du Self Clemenceau, le tarif appliqué s'appuiera sur ceux proposés dans l'annexe 2 de cette délibération, qui restent inchangés par rapport à la délibération du 20 juin 2016. Le montant total de la prestation sera établi en fonction de la convention-cadre annexée (annexe 3).

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Ressources du lundi 11 septembre 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les tarifs de la restauration municipale qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2018,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions établies ultérieurement sur le modèle des conventions-cadres ci-jointes (annexe 1 et 3).

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Hakim SABRI

Affichée le : 28 septembre 2017

86-(24862). PERSONNEL MUNICIPAL : Mesures relatives au régime indemnitaire.

Monsieur Pierre MERIAUX expose,

Mesdames, Messieurs,

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a été institué par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014. Sa mise en oeuvre était subordonnée à la parution de textes concernant les corps de référence de la fonction publique d'Etat applicable aux différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.

Un décret récent (n° 2020-182) permet l'application du RIFSEEP aux agents titulaires d'un grade relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Pour ce faire, il est proposé d'appliquer les modalités suivantes :

1- Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) de niveau

L'IFSE « niveau » est versée mensuellement en tenant compte du niveau de fonction et d'expertise requis dans l'exercice des missions des agents. Les montants bruts indiqués sont fixés sur la base d'un temps complet et sont proratisés en fonction du temps de travail.

Niveaux	Cadre d'emploi du poste occupé	Critères	Cadre d'emploi des agents susceptibles d'exercer ces fonctions	Montant de l'IFSE niveau mensuelle
10	Ingénieur	Formalisation et pilotage d'une politique ou de larges domaines d'actions transversales. ET contribution, avec les élus, à la définition des orientations stratégiques de sa Direction Générale Adjointe. ET action guidée par des enjeux politiques, financiers, techniques et humains. ET veille stratégique sur le domaine, pilotage budgétaire et organisation du conseil aux élus. ET négociation avec des partenaires (institutionnels, sociaux...) multiples. ET management de plusieurs	Ingénieur	900,00 €

		services.		
9	Ingénieur	<p>Pilotage d'un domaine impliquant la définition et la mise en œuvre de stratégies d'action à court, moyen, et long termes.</p> <p>ET participation à la définition des orientations stratégiques de sa Direction.</p> <p>ET action soumise à des exigences réglementaires, techniques, financières et organisationnelles importantes.</p> <p>ET veille et conseil aux élus.</p> <p>ET travail avec de nombreux partenaires, dans l'activité courante.</p> <p>ET management d'un service ou de projets complexes.</p>	Ingénieur Technicien	550,00 €
8	Ingénieur	<p>Management d'équipe(s) ou de projet(s) impliquant une latitude importante en matière de décisions techniques et organisationnelles.</p> <p>ET action guidée par de grands objectifs.</p> <p>ET définition et mise en œuvre de plans d'actions à court et moyen termes nécessitant une connaissance approfondie du domaine.</p> <p>ET construction et organisation d'un tissu relationnel interne et externe.</p>	Ingénieur Technicien	500,00 €
7	Ingénieur	<p>Domaine d'action nécessitant une expertise sur les sujets traités et une capacité importante de conceptualisation et de projection.</p> <p>ET grande latitude en matière de décisions techniques.</p> <p>ET objectifs à atteindre avec contrôle a posteriori.</p>	Ingénieur Technicien	450,00 €

2 - IFSE supplémentaire

Compte tenu des tensions en matière de recrutement dans la filière technique et pour conserver aux agents leur niveau actuel de régime indemnitaire, les agents affectés sur un poste d'ingénieur perçoivent une IFSE supplémentaire fixée comme suit :

Niveau du poste	Montant de l'IFSE supplémentaire mensuelle
niveau 7	350,00 €
niveau 8	421,00 €

niveau 9	492,00 €
niveau 10	142,00 €

3 - IFSE maintien

Le montant mensuel dont bénéficiait l'agent en application des dispositions réglementaires antérieures est maintenu à titre individuel, lorsque ce montant se trouve diminué suite à la mise en place du RIFSEEP.

A ce titre, une IFSE « maintien » est attribuée aux agents concernés.

En cas de changement de fonction ouvrant droit à l'attribution d'une IFSE « niveau » moins importante que celle dont bénéficie l'agent, l'IFSE « maintien » continue d'être versée.

4 - IFSE d'intérim encadrement

Il est attribué une prime d'intérim de fonction d'encadrement d'un montant brut de 120 € mensuel, pour les agents qui occupent, en sus de leurs fonctions, des responsabilités d'encadrement dues à l'absentéisme (hors congés annuels) ou à la vacance d'emploi.

Fonctions ouvrant droit à l'indemnité pour les agents assurant l'intérim :

- Chef d'équipe ou encadrant de proximité,
- Chef de service (au sens de l'organigramme),
- Directeur.

L'IFSE d'intérim est proratisée si l'intérim débute ou se termine en cours de mois.

5 - IFSE compensatrice

Cette IFSE est attribuée, dans la limite des maximums réglementaires, dans les cas suivants :

- Perte de rémunération en cas de mobilité interne,
- Perte ou baisse d'une NBI,
- Perte ou baisse de régime indemnitaire lorsque l'agent ne change pas de poste, en cas de reclassement médical notamment, ou en cas d'évolution des missions.

Par ailleurs il peut être attribué une IFSE compensatrice en cas de différentiel de rémunération lors du recrutement ou du transfert d'un agent.

Cette IFSE compense la perte de rémunération brute subie par l'agent. Liée au temps de travail, elle est dégressive et s'efface lors des augmentations de rémunération suivantes de l'agent : prise d'échelon, hausse de régime indemnitaire, avancement de grade, promotion interne ou mise au stage dans un autre cadre d'emplois, etc.

6 - IFSE tuteur

Afin de valoriser la mobilité interne, la Ville de Grenoble propose des dispositifs d'accompagnement de ses agents leur permettant d'engager une réflexion autour d'un projet professionnel.

Cet accompagnement nécessite le recours à des mises en situation au sein des services.

Dans ce cadre, l'identification d'un « référent- tuteur », en charge d'accompagner l'agent au sein du service d'accueil, est nécessaire pour valider le projet professionnel ou pour intégrer toute action de formation et d'accompagnement.

A ce titre, il est versé mensuellement une IFSE tuteur de 25,30 € brut.

Cette indemnité est également versée aux agents accompagnant les personnes qui bénéficient d'un contrat aidé c'est-à-dire subventionné par l'État (emplois d'avenir, CAE-CUI, PACTE, adultes relais, etc.).

Le versement de l'indemnité est mensuel et proratisé en fonction du temps de travail du tuteur. Au-delà de 30 jours consécutifs d'absence du tuteur ou de l'agent accompagné, cette indemnité est suspendue.

Par ailleurs, il est proposé de modifier les modalités d'attribution de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) pour les agents affectés sur un poste relevant du cadre d'emplois des ingénieurs en chef ou sur un emploi fonctionnel de direction comme suit (conformément à l'arrêté interministériel du 14 février 2019 concernant les ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts) :

groupe de fonction	niveau de fonction	plafond annuel de l'IFSE en €
1	directeur général des services	57120
2	directeur général adjoint ou coordination de directions	49980
3	directeur	46920
4	autres fonctions	42330

Cette indemnité, versée mensuellement, est attribuée par arrêté individuel en tenant compte des fonctions exercées, de l'expertise, des sujétions et de l'expérience professionnelle acquise.

De même, il est proposé de modifier les modalités d'attribution de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) pour les agents affectés sur un poste relevant du cadre d'emplois des administrateurs ou sur un emploi fonctionnel de direction comme suit (conformément à l'arrêté ministériel du 29 juin 2015 concernant les administrateurs civils) :

groupe de fonction	niveau de fonction	plafond annuel de l'IFSE
1	directeur général, directeur général adjoint ou coordination de directions	49980
2	directeur	46920
3	autres fonctions	42330

Cette indemnité, versée mensuellement, est attribuée par arrêté individuel en tenant compte des fonctions exercées, de l'expertise, des sujétions et de l'expérience professionnelle acquise.

Il est également prévu pour les agents affectés sur des postes relevant des cadres d'emplois des ingénieurs en chef et des administrateurs une IFSE d'intérim d'encadrement selon les mêmes modalités que celles définies pour les ingénieurs (cf. point 4).

L'ensemble de ces dispositions s'applique à compter du 01/04/2021 et a été soumise à l'avis du comité technique du 23 février 2021.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Ressources du lundi 15 mars 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider les modifications du régime indemnitaire indiquées ci-dessus.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Pierre MERIAUX

Affichée le : 1 avril 2021

RATIOS D'AVANCEMENT A COMPTER DE 2021

GRADES	Taux maximum
Catégorie C (C2 et C3)	
Filière Administrative	
Adjoint administratif principal de 2e classe. C2	100,00 %
Adjoint administratif principal de 1re classe. C3	100,00 %
Filière Technique	
Adjoint technique principal de 2e classe. (ancienneté + exa pro). C2	100,00 %
Adjoint technique principal de 1re classe. C3	100,00 %
Agent de Maîtrise Principal	100,00 %
Filière Culturelle	
Adjoint du patrimoine principal de 2e classe. C2	100,00 %
Adjoint du patrimoine principal de 1re classe. C3	100,00 %
Filière Sportive	
Opérateur principal des activités physiques et sportives. C3	100,00 %
Filière Sanitaire et Sociale	
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe. C3	100,00 %
agent social principal de 2ème classe C2	100,00 %
agent social principal de 1ère classe C3	100,00 %
Filière Animation	
Adjoint d'animation principal de 2e classe. C2	100,00 %
Adjoint d'animation principal de 1re classe. C3	100,00 %
Filière Police Municipale	
	non concerné

GRADES	Taux maximum
CATEGORIE B	
Filière Administrative	
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté + examen professionnel)	100,00 %
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel)	100,00 %
Filière Technique	
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	100,00 %
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	100,00 %
Filière Culturelle	
Assistant de conservation Principal de 2 ^{ème} classe	100,00 %
Assistant de conservation Principal de 1 ^{ère} classe	100,00 %
Assistant d'enseignement artistique Principal de 2 ^{ème} classe	100,00 %
Assistant d'enseignement artistique Principal de 1 ^{ère} classe	100,00 %
Filière Sportive	
Educateur Territorial des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	100,00 %
Educateur Territorial des activités physiques et sportives Principal de 1 ^{ère} classe	100,00 %
Filière Sanitaire et Sociale	
Technicien para-médical de classe supérieure	100,00 %
Filière Animation	
Animateur Principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté + examen professionnel)	100,00 %
Animateur Principal de 1 ^{ère} classe	100,00 %
Filière Police Municipale	
Chef de Service de Police Municipale Principal de 2 ^{ème} classe (ancienneté + examen professionnel)	100,00 %
Chef de Service de Police Municipale Principal de 1 ^{ère} classe (ancienneté + examen professionnel)	100,00 %

GRADES	Taux maximum
CATEGORIE A	
Filière Administrative	
Attaché Principal (ancienneté + exa pro)	100,00 %
Attaché hors classe	100,00 %
Promotion à l'échelon spécial d'attaché hors classe	100,00 %
Administrateur hors classe	100,00 %
Administrateur Général	100,00 %
Promotion à l'échelon spécial d'administrateur général	100,00 %
Filière Technique	
Ingénieur principal	100,00 %
Ingénieur hors Classe	100,00 %
Promotion à l'échelon spécial d'ingénieur hors classe	100,00 %
Ingénieur en chef hors classe	100,00 %
Ingénieur général	100,00 %
Ingénieur général de classe exceptionnelle	100,00 %
Filière Culturelle	
Bibliothécaire principal	100,00 %
Attaché principal de conservation du pat	100,00 %
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1 ^{ère} catégorie	100,00 %
Professeur Hors Classe	100,00 %
Conservateur du Patrimoine en Chef	100,00 %
Conservateur des Bibliothèques chef	100,00 %
Filière Sportive	
Conseiller des Activités Physiques et Sportives Principal	100,00 %
Filière Sanitaire et Sociale	
Infirmier en soins généraux de classe sup	100,00 %
Infirmier en soins généraux hors classe	100,00 %
Médecin de 1 ^{ère} classe	100,00 %
Médecin Hors classe	100,00 %
Promotion à l'échelon spécial de médecin hors classe	100,00 %
Psychologue hors classe	100,00 %
Assistant Socio-Educatif classe exceptionnelle	100,00 %
Educateur de Jeunes enfants de classe exceptionnelle	100,00 %

CR du 23 mars 2024.
Annexe à la délibération n° 91-24962

CREATIONS DE POSTES

Département	Direction	Service	Poste à créer
Ville émancipatrice	Education jeunesse		Attaché
Ville émancipatrice	Relation citoyenne	Accueil des publics	Attaché
Ville émancipatrice	Relation citoyenne	Accueil des publics	Adjoint administratif (4 postes)

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Direction générale	Vie institutionnelle	Protocole mémoire	Adjoint administratif	Rédacteur
Finances, Juridique	Affaires juridiques et commande publique	Commande publique	Rédacteur (2 postes)	Attaché (2 postes)
Ville émancipatrice	Affaires culturelles	Conservatoire à Rayonnement Régional	Adjoint administratif (2 postes)	Adjoint technique (2 postes)
Ville émancipatrice	Education jeunesse		Ingénieur	Attaché
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Secteur 4 – 6	Adjoint technique à TNC (66%)	Adjoint technique à TNC (90%)
Ville émancipatrice	Sports	Equipements sportifs	Ingénieur en chef	Ingénieur
Ville résiliente	Alimentation, nature et cadre de vie	Nature en ville	Adjoint technique	Technicien
Ville résiliente	Alimentation, nature et cadre de vie	Nature en ville	Ingénieur	Ingénieur en chef
Ville résiliente	Alimentation, nature et cadre de vie		Ingénieur	Ingénieur en chef
Ville résiliente	Alimentation, nature et cadre de vie		Technicien	Ingénieur
Ville résiliente	Propreté et logistique municipales		Ingénieur	Ingénieur en chef
Ville solidaire	Action territoriale		Adjoint technique	Animateur
Ville solidaire	Action Territoriale	Territoire secteur 5	Adjoint administratif	Rédacteur